



**SITUATION DES CENTRES
DE LA PETITE ENFANCE ET
DES GARDERIES AU QUÉBEC
EN 2004**

ANALYSE DES RAPPORTS
D'ACTIVITÉS 2003-2004
SOUMIS PAR LES SERVICES
DE GARDE

JANVIER 2006

**SITUATION DES CENTRES
DE LA PETITE ENFANCE ET
DES GARDERIES AU QUÉBEC
EN 2004**

COORDINATION DES TRAVAUX
FRANÇOISE TREMBLAY

RÉDACTION
ROBERT DELISLE, ÉCHO SONDAJE

RÉVISION LINGUISTIQUE
DIRECTION DES RELATIONS PUBLIQUES ET DES COMMUNICATIONS

PAGE COUVERTURE
DIRECTION DES RELATIONS PUBLIQUES ET DES COMMUNICATIONS

COLLABORATION
MARIE-LYS DUGUAY
LOUISE ROSSO
DANIELLE DUBREUIL

DANS CE DOCUMENT, LE FÉMININ UTILISÉ POUR CERTAINES FONCTIONS INCLUT AUSSI BIEN LES HOMMES QUE LES FEMMES.

DÉPÔT LÉGAL – 2005
BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DU QUÉBEC
BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DU CANADA
ISBN : 2-550-39410-0
ISSN : 1201-5806

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION ET MÉTHODOLOGIE	1
CHAPITRE I	PORTRAIT DES SERVICES DE GARDE ET DE LEUR ADMINISTRATION.....5
1.1	PORTRAIT GÉNÉRAL DES SERVICES DE GARDE..... 7
1.1.1	Distribution des services, selon la région..... 9
1.1.2	Distribution des services, selon la capacité d'accueil..... 11
1.2	ADMINISTRATION DES SERVICES DE GARDE 14
1.2.1	Conseil d'administration des CPE..... 14
1.2.2	Réunions du conseil d'administration et assemblées des membres 15
1.2.3	Comité de parents dans les garderies 16
1.3	STATUT D'OCCUPATION DES LOCAUX 17
1.4	PÉRIODES D'OUVERTURE EN INSTALLATION ET EN GARDERIE 18
1.5	INSTALLATIONS DE CPE EN MILIEU DE TRAVAIL..... 21
1.6	VÉRIFICATION DE L'ABSENCE D'EMPÊCHEMENT..... 26
1.7	PROGRAMME ÉDUCATIF..... 31
1.8	COLLABORATION AVEC LE RÉSEAU DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX OU D'AUTRES RÉSEAUX 38
1.8.1	CPE 38
1.8.2	Garderies 40
CHAPITRE II	FAMILLES UTILISATRICES ET USAGERS43
2.1	FAMILLES UTILISATRICES 45
2.2	USAGERS 46
2.2.1	Usagers des installations de CPE et des garderies 46
2.2.1.1	Provenance des usagers des services situés à Montréal et à Laval46
2.2.1.2	Provenance des usagers des services situés dans les autres régions ... 47
2.2.2	Usagers des composantes en milieu familial de CPE..... 50
2.3	ÂGE DES ENFANTS ET FRÉQUENTATION DES SERVICES 51
2.3.1	Distribution du nombre d'enfants, selon l'âge au 30 septembre 2003..... 51
2.3.2	Distribution du nombre d'enfants, selon la fréquentation 54
2.4	MOUVEMENT DES USAGERS DES CPE ET DES GARDERIES 55
2.5	LISTES D'ATTENTE 58
CHAPITRE III	PERSONNEL DES CPE ET DES GARDERIES61
3.1	CONDITIONS DE TRAVAIL 63
3.1.1	Congés, vacances et autres avantages sociaux 63
3.1.2	Établissement des conditions de travail et procédure d'évaluation 73
3.2	COMPÉTENCE ET FORMATION DU PERSONNEL ÉDUCATEUR..... 78
3.3	PERFECTIONNEMENT DU PERSONNEL ÉDUCATEUR 85
3.4	STAGIAIRES 86
CHAPITRE IV	RESPONSABLES DE SERVICES DE GARDE EN MILIEU FAMILIAL ET MANDATS DES CPE COORDONNANT LA GARDE EN MILIEU FAMILIAL.....89
4.1	PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DES RSG 91
4.2	RSG ET NOMBRE D'ENFANTS ACCUEILLIS 95
4.3	SUSPENSION OU RÉVOCATION DES RSG105
4.4	VISITES DE CONTRÔLE, DE SOUTIEN PROFESSIONNEL ET APPELS TÉLÉPHONIQUES DE SOUTIEN.105

CHAPITRE V	PÉRIODES DE GARDE	109
5.1	MODES DE GARDE PARTICULIERS OFFERTS DANS LES INSTALLATIONS DE CPE ET LES GARDERIES	111
5.2	MODES DE GARDE PARTICULIERS OFFERTS DANS LES COMPOSANTES EN MILIEU FAMILIAL DE CPE	115
5.3	ÉVOLUTION DES MODES DE GARDE PARTICULIERS DANS LES SERVICES DE GARDE	116
5.4	GROUPES MULTI-ÂGE ET GROUPES D'ÂGE DÉFINIS	117
ANNEXE A	RAPPORT D'ACTIVITÉS 2003-2004 DES CPE	119
ANNEXE B	RAPPORT D'ACTIVITÉS 2003-2004 DES GARDERIES	151

LISTE DES TABLEAUX

TABLEAU 1.1	RÉPARTITION DES CPE DIVERSIFIÉS ET NON DIVERSIFIÉS AINSI QUE DES GARDERIES AYANT REMIS LEUR RAPPORT D'ACTIVITÉS	7
TABLEAU 1.2	RÉPARTITION DES INSTALLATIONS ET DES COMPOSANTES EN MILIEU FAMILIAL DE CPE AINSI QUE DES GARDERIES AYANT REMIS LEUR RAPPORT D'ACTIVITÉS.....	9
TABLEAU 1.3	DISTRIBUTION DES CPE ET DES GARDERIES AYANT REMPLI LE QUESTIONNAIRE DU RAPPORT D'ACTIVITÉS, SELON LA RÉGION.....	10
TABLEAU 1.4	DISTRIBUTION DES CPE ET DES GARDERIES AYANT REMPLI LE QUESTIONNAIRE DU RAPPORT D'ACTIVITÉS, SELON LA CAPACITÉ D'ACCUEIL	12
TABLEAU 1.5	DISTRIBUTION DU NOMBRE DE CPE ET DE GARDERIES AINSI QUE DU NOMBRE DE PLACES INSCRIT SUR LES PERMIS, SELON LA RÉGION	13
TABLEAU 1.6	DISTRIBUTION DES CPE, SELON LE NOMBRE DE MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	14
TABLEAU 1.7	DISTRIBUTION DES CPE, DES INSTALLATIONS ET DES GARDERIES, SELON LE STATUT D'OCCUPATION DES LOCAUX.....	17
TABLEAU 1.8	SOMMAIRE DES HEURES D'OUVERTURE ET DE FERMETURE DES INSTALLATIONS DE CPE, SELON LA RÉGION	19
TABLEAU 1.9	SOMMAIRE DES HEURES D'OUVERTURE ET DE FERMETURE DES GARDERIES, SELON LA RÉGION.....	20
TABLEAU 1.10	DISTRIBUTION DES INSTALLATIONS DE CPE EN MILIEU DE TRAVAIL, SELON LA PROPORTION D'ENFANTS DONT AU MOINS UN DES PARENTS TRAVAILLE DANS CE MILIEU.....	21
TABLEAU 1.11	DISTRIBUTION DES INSTALLATIONS DE CPE EN MILIEU DE TRAVAIL, SELON LA PROPORTION DE PLACES RÉSERVÉES.....	22
TALBEAU 1.12	DISTRIBUTION DES INSTALLATIONS DE CPE EN MILIEU DE TRAVAIL, SELON LA RÉGION.....	23
TABLEAU 1.13	DISTRIBUTION DES INSTALLATIONS DE CPE EN MILIEU DE TRAVAIL LIÉES À L'ENTREPRISE PRIVÉE, SELON LE GENRE D'ENTREPRISES	24
TABLEAU 1.14	DISTRIBUTION DES INSTALLATIONS DE CPE EN MILIEU DE TRAVAIL, SELON LE GENRE DE SOUTIEN REÇU	25

TABLEAU 1.15	RÉPARTITION DES CPE ET DES GARDERIES, SELON LA MÉTHODE UTILISÉE POUR LA VÉRIFICATION DE L'ABSENCE D'EMPÊCHEMENT DANS LE CAS DU PERSONNEL ET DES RSG, SELON LA RÉGION.....	27
TABLEAU 1.16	DISTRIBUTION DES CPE ET DES GARDERIES AYANT REÇU LA CONFIRMATION DE L'EXISTENCE D'EMPÊCHEMENTS DONT CERTAINS SONT INCOMPATIBLES AVEC LA FONCTION EXERCÉE PAR LE PERSONNEL ÉDUCATEUR OU LE PERSONNEL ADMINISTRATIF, SELON LA RÉGION	28
TABLEAU 1.17	DISTRIBUTION DES COMPOSANTES EN MILIEU FAMILIAL DE CPE AYANT REÇU LA CONFIRMATION DE L'EXISTENCE D'EMPÊCHEMENTS DONT CERTAINS SONT INCOMPATIBLES AVEC LA FONCTION EXERCÉE PAR LES RSG, LES ASSISTANTES ET LES PERSONNES MAJEURES RÉSIDANT AVEC LES RSG, SELON LA RÉGION.....	29
TABLEAU 1.18	DISTRIBUTION DES CPE ET DES GARDERIES QUI ONT LA POSSIBILITÉ DE RECOURIR À UN COMITÉ D'ÉTHIQUE, SELON LE GENRE DE COMITÉ ET LA RÉGION	30
TABLEAU 1.19	RÉPARTITION DES CPE OFFRANT DIVERSES ACTIVITÉS LIÉES AU PROGRAMME ÉDUCATIF, SELON LA RÉGION.....	32
TABLEAU 1.20	RÉPARTITION DES CPE OFFRANT DIVERSES ACTIVITÉS LIÉES À L'APPLICATION DU PROGRAMME ÉDUCATIF, SELON LA RÉGION	33
TABLEAU 1.21	RÉPARTITION DES GARDERIES OFFRANT DIVERSES ACTIVITÉS LIÉES AU PROGRAMME ÉDUCATIF, SELON LA RÉGION.....	34
TABLEAU 1.22	RÉPARTITION DES GARDERIES OFFRANT DIVERSES ACTIVITÉS LIÉES À L'APPLICATION DU PROGRAMME ÉDUCATIF, SELON LA RÉGION.....	35
TABLEAU 1.23	Liste des applications du programme éducatif privilégiées pour les installations de CPE et les garderies	36
TABLEAU 1.24	Liste des exemples d'application du programme éducatif dans la structuration des lieux cités par les CPE et les garderies	37
TABLEAU 1.25	Liste des exemples d'application du programme éducatif dans la structuration des activités cités par les CPE et les garderies.....	37
TABLEAU 1.26	Services offerts par les organismes du réseau de la santé et des services sociaux aux CPE	39
TABLEAU 1.27	Fréquence des relations professionnelles établies entre les CPE et les organismes du réseau de la santé et des services sociaux.....	39
TABLEAU 1.28	Services offerts par les organismes du réseau de la santé et des services sociaux aux garderies.....	41

TABLEAU 1.29	FRÉQUENCE DES RELATIONS PROFESSIONNELLES ÉTABLIES ENTRE LES GARDERIES ET LES ORGANISMES DU RÉSEAU DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX	41
TABLEAU 2.1	DISTRIBUTION DU NOMBRE DE FAMILLES QUI UTILISENT LES SERVICES D'UNE INSTALLATION, D'UNE COMPOSANTE EN MILIEU FAMILIAL DE CPE OU D'UNE GARDERIE, SELON LA RÉGION	45
TABLEAU 2.2	DISTRIBUTION DU NOMBRE MOYEN DE FAMILLES, SELON LA CAPACITÉ D'ACCUEIL	46
TABLEAU 2.3	DISTRIBUTION DU NOMBRE D'ENFANTS HABITANT LE MÊME TERRITOIRE DE CLSC QUE LE SERVICE DE GARDE, UN AUTRE TERRITOIRE DE CLSC OU UNE AUTRE RÉGION, POUR LES SERVICES SITUÉS À MONTRÉAL ET À LAVAL	47
TABLEAU 2.4	DISTRIBUTION DU NOMBRE D'ENFANTS HABITANT OU NON LA MÊME LOCALITÉ QUE LES INSTALLATIONS DE CPE, SELON LA RÉGION (SAUF MONTRÉAL ET LAVAL)	48
TABLEAU 2.5	DISTRIBUTION DU NOMBRE D'ENFANTS HABITANT OU NON LA MÊME LOCALITÉ QUE LES GARDERIES, SELON LA RÉGION (SAUF MONTRÉAL ET LAVAL)	49
TABLEAU 2.6	DISTRIBUTION DU NOMBRE DE RSG, DE MRC, DE CLSC ET DE MUNICIPALITÉS OÙ LES CPE OFFRENT DES SERVICES DE GARDE EN MILIEU FAMILIAL, SELON LA RÉGION.....	50
TABLEAU 2.7	DISTRIBUTION DU NOMBRE D'ENFANTS, SELON L'ÂGE AU 30 SEPTEMBRE 2003.....	53
TABLEAU 2.8	DISTRIBUTION DU NOMBRE D'ENFANTS ACCUEILLIS EN MARS 2004, SELON LEUR ÂGE	53
TABLEAU 2.9	DISTRIBUTION DU NOMBRE D'ENFANTS, SELON LE NOMBRE DE JOURS DE GARDE PAR SEMAINE ET LE MODE DE GARDE	55
TABLEAU 2.10	MOUVEMENT DES USAGERS DANS LES INSTALLATIONS DES CPE.....	56
TABLEAU 2.11	MOUVEMENT DES USAGERS DANS LES COMPOSANTES EN MILIEU FAMILIAL DES CPE..	57
TABLEAU 2.12	MOUVEMENT DES USAGERS DANS LES GARDERIES.....	58
TABLEAU 2.13	DISTRIBUTION DES CPE ET DES GARDERIES, SELON LE NOMBRE D'ENFANTS INSCRITS SUR LEUR LISTE D'ATTENTE	59

TABLEAU 3.1	DISTRIBUTION DES NOMBRES MOYENS DE JOURS DE CONGÉ PRÉVUS PAR LA POLITIQUE DE GESTION DES SERVICES DE GARDE POUR LES RESPONSABLES DE LA GESTION, SELON LA CATÉGORIE DE CONGÉS ET LA RÉGION	64
TABLEAU 3.2	DISTRIBUTION DES NOMBRES MOYENS DE JOURS DE CONGÉ PRÉVUS PAR LA POLITIQUE DE GESTION DES SERVICES DE GARDE POUR LE PERSONNEL ÉDUCATEUR, SELON LA CATÉGORIE DE CONGÉS ET LA RÉGION	66
TABLEAU 3.3	DISTRIBUTION DES NOMBRES MOYENS DE JOURS DE CONGÉ PRÉVUS PAR LA POLITIQUE DE GESTION DES SERVICES DE GARDE POUR LES AUTRES MEMBRES DU PERSONNEL, SELON LA CATÉGORIE DE CONGÉS ET LA RÉGION	67
TABLEAU 3.4	DISTRIBUTION DES NOMBRES MOYENS DE JOURS DE VACANCES PAYÉS À LA PERSONNE RESPONSABLE DE LA GESTION, AU PERSONNEL ÉDUCATEUR DE MÊME QU'À TOUT AUTRE PERSONNEL PERMANENT, SELON LA RÉGION ET LA CAPACITÉ D'ACCUEIL	68
TABLEAU 3.5	RÉPARTITION DES INSTALLATIONS DE CPE ET DES GARDERIES, SELON LA CATÉGORIE DES AUTRES AVANTAGES SOCIAUX ACCORDÉS AUX RESPONSABLES DE LA GESTION ET SELON LA RÉGION.....	70
TABLEAU 3.6	RÉPARTITION DES INSTALLATIONS DE CPE ET DES GARDERIES, SELON LA CATÉGORIE DES AUTRES AVANTAGES SOCIAUX ACCORDÉS AU PERSONNEL ÉDUCATEUR ET SELON LA RÉGION	71
TABLEAU 3.7	RÉPARTITION DES INSTALLATIONS DE CPE ET DES GARDERIES, SELON LA CATÉGORIE DES AUTRES AVANTAGES SOCIAUX ACCORDÉS AUX AUTRES MEMBRES DU PERSONNEL ET SELON LA RÉGION	72
TABLEAU 3.8	PROPORTION DE CPE ET DE GARDERIES AYANT UNE PROCÉDURE D'ÉVALUATION DES RESPONSABLES DE LA GESTION ET DES AUTRES MEMBRES DU PERSONNEL, SELON LA RÉGION	75
TABLEAU 3.9	DISTRIBUTION DU PERSONNEL ÉDUCATEUR QUALIFIÉ ET DU PERSONNEL ÉDUCATEUR NON QUALIFIÉ DANS LES INSTALLATIONS DE CPE ET DANS LES GARDERIES, SELON LA RÉGION	80
TABLEAU 3.10	DISTRIBUTION DES INSTALLATIONS DE CPE ET DES GARDERIES EN FONCTION DE L'ATTEINTE DE L'EXIGENCE RÉGLEMENTAIRE CONCERNANT LA QUALIFICATION DU PERSONNEL ÉDUCATEUR, SELON LA RÉGION	81
TABLEAU 3.11	DISTRIBUTION DES INSTALLATIONS DE CPE EN FONCTION DE LA QUALIFICATION DU PERSONNEL ÉDUCATEUR À LA DATE LIMITE DE CONFORMITÉ AU 1 ^{ER} AVRIL 2004, SELON LA RÉGION.....	82
TABLEAU 3.12	DISTRIBUTION RÉGIONALE DU TYPE DE QUALIFICATION DU PERSONNEL ÉDUCATEUR DANS LES INSTALLATIONS DE CPE	83

TABLEAU 3.13	DISTRIBUTION RÉGIONALE DU TYPE DE QUALIFICATION DU PERSONNEL ÉDUCATEUR DANS LES GARDERIES	84
TABLEAU 3.14	DISTRIBUTION DES CPE ET DES GARDERIES EN FONCTION DU NOMBRE DE MEMBRES DU PERSONNEL ÉDUCATEUR AYANT REÇU DU PERFECTIONNEMENT ET LE NOMBRE D'HEURES DE PERFECTIONNEMENT POUR LA PÉRIODE DU 1 ^{ER} AVRIL 2003 AU 31 MARS 2004.....	85
TABLEAU 4.1	DISTRIBUTION DES RSG, SELON LEURS ANNÉES D'EXPÉRIENCE À TITRE DE RSG RECONNUES ET SELON LA RÉGION	92
TABLEAU 4.2	DISTRIBUTION DES RSG, SELON LE DERNIER NIVEAU D'ÉTUDES TERMINÉ ET SELON LA RÉGION.....	93
TABLEAU 4.3	DISTRIBUTION DES ENFANTS DES RSG, SELON LEUR ÂGE AU 31 MARS 2004 ET SELON LA RÉGION.....	94
TABLEAU 4.4	DISTRIBUTION DES RSG, SELON LE NOMBRE D'ENFANTS ACCUEILLIS AU COURS DE LA SEMAINE DU 22 AU 28 MARS 2004	95
TABLEAU 4.5	NOMBRE DE RSG, NOMBRE TOTAL D'ENFANTS ACCUEILLIS PAR LA RSG ET MOYENNE D'ENFANTS ACCUEILLIS PAR LA RSG, SELON LA RÉGION, LA CAPACITÉ D'ACCUEIL ET L'ANNÉE D'OUVERTURE DES CPE AUXQUELS ELLES SONT RATTACHÉES ..	96
TABLEAU 4.6	DISTRIBUTION DES ENFANTS QUI FRÉQUENTENT LES SERVICES DE GARDE EN MILIEU FAMILIAL, SELON LEUR SEXE ET LA RÉGION	98
TABLEAU 4.7	DISTRIBUTION DES ENFANTS QUI FRÉQUENTENT LES SERVICES DE GARDE EN MILIEU FAMILIAL, SELON LEUR ÂGE AU 30 SEPTEMBRE 2003 ET SELON LA RÉGION ..	100
TABLEAU 4.8	DISTRIBUTION DES ENFANTS QUI FRÉQUENTENT LES SERVICES DE GARDE EN MILIEU FAMILIAL, SELON LEUR SEXE ET LEUR ÂGE AU 30 SEPTEMBRE 2003.....	101
TABLEAU 4.9	DISTRIBUTION DE LA MOYENNE DE L'ÉCART D'ÂGE ET DE L'ÂGE MOYEN DES ENFANTS DANS LES SERVICES DE GARDE EN MILIEU FAMILIAL, SELON LA RÉGION.....	102
TABLEAU 4.10	SOMMAIRE DES HEURES D'OUVERTURE ET DE FERMETURE DES SERVICES DE GARDE EN MILIEU FAMILIAL, SELON LA RÉGION	103
TABLEAU 4.11	SOMMAIRE DES HEURES D'OUVERTURE QUOTIDIENNE DES SERVICES DE GARDE EN MILIEU FAMILIAL, SELON LA RÉGION	104
TABLEAU 4.12	NOMBRE DE VISITES DE CONTRÔLE OU DE SOUTIEN PROFESSIONNEL EFFECTUÉES CHEZ LES RSG ET D'APPELS TÉLÉPHONIQUES DE SOUTIEN, SELON LA RÉGION, LA CAPACITÉ D'ACCUEIL ET L'ANNÉE D'OUVERTURE DES CPE	107
TABLEAU 4.13	Liste des autres activités offertes au titre du soutien technique et professionnel aux RSG	108

TABLEAU 5.1	DISTRIBUTION DES INSTALLATIONS DE CPE ET DES GARDERIES, SELON LES MODES DE GARDE PARTICULIERS.....	111
TABLEAU 5.2	DISTRIBUTION DU NOMBRE D'INSTALLATIONS DE CPE ET DE GARDERIES ET DU NOMBRE D'ENFANTS BÉNÉFICIAIRE DE MODES DE GARDE PARTICULIERS, SELON LA RÉGION ET LA CAPACITÉ D'ACCUEIL	113
TABLEAU 5.3	DISTRIBUTION DU NOMBRE DE CPE COORDONNANT LA GARDE EN MILIEU FAMILIAL ET DU NOMBRE D'ENFANTS BÉNÉFICIAIRE DE MODES DE GARDE PARTICULIERS, SELON LA RÉGION AU 31 MARS 2004.....	114
TABLEAU 5.4	DISTRIBUTION DES COMPOSANTES EN MILIEU FAMILIAL DE CPE ET NOMBRE D'ENFANTS ACCUEILLIS, SELON LES MODES DE GARDE PARTICULIERS.....	115
TABLEAU 5.5	DISTRIBUTION DU NOMBRE DE RSG, DU NOMBRE D'ENFANTS ACCUEILLIS ET DU NOMBRE MOYEN D'ENFANTS ACCUEILLIS PAR LES RSG, SELON LES MODES DE GARDE PARTICULIERS.....	115
TABLEAU 5.6	ÉVOLUTION DE LA PROPORTION DES SERVICES DE GARDE AYANT OFFERT DES MODES DE GARDE PARTICULIERS DE 1998 À 2004	116
TABLEAU 5.7	DISTRIBUTION DES INSTALLATIONS DE CPE ET DES GARDERIES, SELON L'ORGANISATION DES GROUPES D'ENFANTS DE 18 MOIS À 4 ANS DANS LES GROUPES MULTI-ÂGE, LES GROUPES D'ÂGES DÉFINIS OU LES GROUPES FUSIONNANT DEUX GROUPES D'ENFANTS DU MÊME ÂGE, SELON LA RÉGION.....	117
TABLEAU 5.8	DISTRIBUTION DES INSTALLATIONS DE CPE ET DES GARDERIES SELON, LA COMPOSITION DES GROUPES	118

LISTE DES GRAPHIQUES

GRAPHIQUE 1.1	RÉPARTITION DES SERVICES DE GARDE	8
GRAPHIQUE 1.2	ÉVOLUTION DE LA PROPORTION DE CPE DIVERSIFIÉS SUR L'ENSEMBLE DES CPE ENTRE 1998 ET 2004.....	8
GRAPHIQUE 1.3	PROPORTION DE CPE, SELON LE NOMBRE DE RÉUNIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION.....	15
GRAPHIQUE 1.4	PROPORTION DES GARDERIES, SELON LE NOMBRE DE RÉUNIONS DU COMITÉ DE PARENTS	16
GRAPHIQUE 2.1	PROPORTION D'ENFANTS, SELON LEUR ÂGE AU 30 SEPTEMBRE 2003.....	52
GRAPHIQUE 2.2	PROPORTION D'ENFANTS, SELON LE NOMBRE DE JOURS DE GARDE PAR SEMAINE	54
GRAPHIQUE 3.1	RÉPARTITION DES CPE SELON LE MODE D'ÉTABLISSEMENT DES CONDITIONS DE TRAVAIL DES RESPONSABLES DE LA GESTION, DU PERSONNEL ÉDUCATEUR ET DES AUTRES MEMBRES DU PERSONNEL	73
GRAPHIQUE 3.2	RÉPARTITION DES GARDERIES SELON LE MODE D'ÉTABLISSEMENT DES CONDITIONS DE TRAVAIL DES RESPONSABLES DE LA GESTION ET DES AUTRES MEMBRES DU PERSONNEL.....	74
GRAPHIQUE 3.3	FRÉQUENCE DE L'ÉVALUATION DES RESPONSABLES DE LA GESTION ET DU PERSONNEL ÉDUCATEUR DES CPE	76
GRAPHIQUE 3.4	FRÉQUENCE DE L'ÉVALUATION DES RESPONSABLES DE LA GESTION ET DU PERSONNEL ÉDUCATEUR DES GARDERIES	77
GRAPHIQUE 3.5	RÉPARTITION DES CPE ET DES GARDERIES, SELON QUE LEUR CODE D'ÉTHIQUE EST DESTINÉ À LEUR PERSONNEL OU À LA PERSONNE RESPONSABLE DE LA GESTION, OU ENCORE AUX DEUX.....	78
GRAPHIQUE 3.6	RÉPARTITION DES STAGIAIRES (À L'EXCEPTION DE CELLES QUI ÉTUDIENT EN TECHNIQUES D'ÉDUCATION À L'ENFANCE) REÇUES DANS LES CPE ET LES GARDERIES, SELON LEUR PROGRAMME DE FORMATION.....	86
GRAPHIQUE 4.1	ÉVOLUTION DU NOMBRE DE RSG AU COURS DES SEPT DERNIÈRES ANNÉES.....	97
GRAPHIQUE 4.2	PROPORTION DES ENFANTS QUI FRÉQUENTENT LES SERVICES DE GARDE EN MILIEU FAMILIAL, SELON LEUR ÂGE AU 30 SEPTEMBRE 2003.....	99

**INTRODUCTION
ET
MÉTHODOLOGIE**

Tout titulaire d'un permis doit, au plus tard le 30 juin de chaque année, remettre au ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine un rapport de ses activités¹.

Afin de satisfaire à cette exigence, les services de garde à l'enfance doivent répondre au questionnaire qui leur est envoyé selon leur entité juridique (centre de la petite enfance [CPE] ou garderie). Le présent document décrit les réponses fournies à ces questionnaires, que l'on trouve dans les annexes A et B.

Nous avons divisé le rapport en cinq chapitres :

CHAPITRE I : Portrait des services de garde et de leur administration

CHAPITRE II : Familles utilisatrices et usagers

CHAPITRE III : Personnel des CPE et des garderies

CHAPITRE IV : Responsables de services de garde en milieu familial et mandats des CPE coordonnant la garde en milieu familial

CHAPITRE V : Périodes de garde

La représentativité de notre population est très élevée, puisque 96,3 % de l'ensemble des CPE et des garderies du Québec ont retourné le questionnaire dans les délais prescrits. À moins d'avis contraire, les résultats présentés sont basés sur ce taux de réponse.

Tout au long du document, nous faisons ressortir les différences qui existent en fonction de la nature des services de garde, de leur région administrative et de leur capacité d'accueil ainsi qu'en fonction de l'année d'ouverture dans le cas des composantes en milieu familial de CPE.

Enfin, la saisie et le traitement des données informatiques ont été exécutés par la firme Écho Sondage, à l'aide du logiciel *Statistical Package for the Social Sciences (SPSS)* après validation de chacun des questionnaires reçus. Précisons que les données recueillies peuvent servir à des fins de recherche et de statistiques.

1 Loi sur les centres de la petite enfance et autres services de garde à l'enfance, L.R.Q., c. C-8.2, article 13.4.

CHAPITRE I

PORTRAIT DES SERVICES DE GARDE ET DE LEUR ADMINISTRATION

En premier lieu, nous dressons le portrait des services de garde au 31 mars 2004 en fonction de leur capacité d'accueil et de leur répartition dans les 17 régions administratives du Québec.

En second lieu, nous examinons la composition des conseils d'administration et des comités de parents ainsi que le nombre de réunions tenues durant l'année.

Nous nous penchons aussi sur le statut d'occupation des locaux et les périodes d'ouverture des services de garde. Par la suite, nous traitons des installations en milieu de travail et de la vérification de l'absence d'empêchement.

Nous abordons ensuite les diverses activités liées au programme éducatif ou à son application et, enfin, les services offerts aux CPE et aux garderies par divers organismes du réseau de la santé et des services sociaux.

1.1 PORTRAIT GÉNÉRAL DES SERVICES DE GARDE

Le tableau 1.1 illustre la répartition au 31 mars 2004 des CPE diversifiés qui représentent 54,2 % de l'ensemble des services de garde au Québec et des CPE non diversifiés (12,3 % de l'ensemble) ainsi que des garderies (33,5 % de l'ensemble des services du Québec). La situation a continuellement évolué au cours des dernières années, puisque les CPE diversifiés représentaient 8,9 % de l'ensemble des services de garde au 31 mars 1999, 22,3 % au 31 mars 2000, 35,2 % au 31 mars 2001, 43,5 % au 31 mars 2002 et 51,2 % au 31 mars 2003.

TABLEAU 1.1

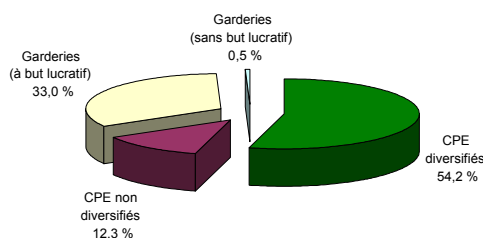
RÉPARTITION DES CPE DIVERSIFIÉS ET NON DIVERSIFIÉS AINSI QUE DES GARDERIES AYANT REMIS LEUR RAPPORT D'ACTIVITÉS

	NOMBRE DE CPE ET DE GARDERIES EXISTANTS	NOMBRE DE CPE ET DE GARDERIES AYANT REMIS LEUR RAPPORT D'ACTIVITÉS	PROPORTION DES CPE ET DES GARDERIES AYANT REMIS LEUR RAPPORT D'ACTIVITÉS (%)
CPE diversifiés	812	800	98,5
Milieu familial et une installation	609	600	98,5
Milieu familial et deux installations	175	172	98,3
Milieu familial et trois installations	24	24	100,0
Milieu familial et plus de trois installations	4	4	100,0
CPE non diversifiés	184	175	95,1
Une installation	128	123	96,1
Deux installations	16	14	87,5
Milieu familial	40	38	95,0
TOTAL DES CPE	996	975	97,9
Garderies	501	466	93,0
TOTAL	1 497	1 441	96,3

Le graphique 1.1 synthétise la répartition des services de garde.

GRAPHIQUE 1.1

RÉPARTITION DES SERVICES DE GARDE

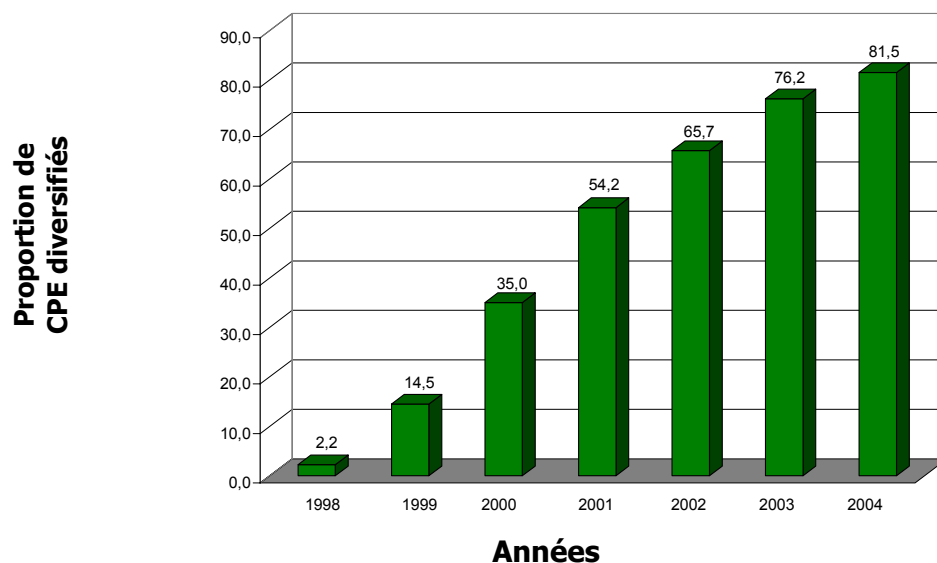


Au 31 mars 2004, 81,5 % des CPE sont diversifiés. Les trois quarts (75 %) ont une composante en milieu familial jumelée à une seule composante en installation, soit 609 sur un total de 812. Par ailleurs, le nombre de CPE diversifiés ayant plus d'une installation ne cesse d'augmenter, étant passé de 88 en mars 2001 à 128 en mars 2002, à 162 en mars 2003 et à 203 en mars 2004.

Le graphique 1.2 illustre l'augmentation continue de la proportion de CPE diversifiés sur l'ensemble des CPE.

GRAPHIQUE 1.2

ÉVOLUTION DE LA PROPORTION DE CPE DIVERSIFIÉS SUR L'ENSEMBLE DES CPE ENTRE 1998 ET 2004



Quant aux CPE non diversifiés, 69,6 % ont une composante en installation et 21,7 % ont une composante en milieu familial. Au 31 mars 2004, on trouve 1497 CPE ou garderies au Québec.

Le tableau 1.2 présente la répartition des CPE diversifiés et non diversifiés en fonction de leurs composantes respectives. Les 996 CPE exploitaient donc 2059 composantes, soit 1207 composantes en installation (58,6 %) et 852 composantes en milieu familial (41,4 %). Si nous ajoutons les 501 garderies, nous atteignons 2560 services de garde distincts, soit une progression de 6,2 % comparativement au 31 mars 2003.

TABLEAU 1.2

RÉPARTITION DES INSTALLATIONS ET DES COMPOSANTES EN MILIEU FAMILIAL DE CPE AINSI QUE DES GARDERIES AYANT REMIS LEUR RAPPORT D'ACTIVITÉS

	NOMBRE DE SERVICES EXISTANTS	NOMBRE DE SERVICES AYANT REMIS LEUR RAPPORT D'ACTIVITÉS	PROPORTION DES SERVICES AYANT REMIS LEUR RAPPORT D'ACTIVITÉS (%)
Installations de CPE	1 207	1 183	98,0
Composantes en milieu familial de CPE	852	838	98,4
Total partiel	2 059	2 021	98,2
Garderies	501	466	93,0
TOTAL	2 560	2 487	97,1

Le taux de la participation globale des composantes de CPE et des garderies a légèrement augmenté, passant de 96,5 % en 2003 à 97,1 % cette année.

Sauf avis contraire, l'information contenue dans les prochains chapitres concerne exclusivement les 1183 installations de CPE, les 838 composantes en milieu familial de CPE et les 466 garderies qui ont répondu au questionnaire, soit un total de 2487 services.

1.1.1 DISTRIBUTION DES SERVICES, SELON LA RÉGION

Le tableau 1.3 présente la répartition des 2487 services ayant répondu, selon la région.

La région de Montréal compte à elle seule 28,1 % des services; viennent ensuite les régions de la Montérégie (17,2 %) et de la Capitale-Nationale (10,3 %), qui en comptent plus du quart. Dans les 14 autres régions, 44,4 % des services ont rempli le questionnaire.

TABLEAU 1.3**DISTRIBUTION DES CPE ET DES GARDERIES AYANT REMPLI LE QUESTIONNAIRE DU RAPPORT D'ACTIVITÉS, SELON LA RÉGION**

Région	CPE				GARDERIES		TOTAL	
	Installations		Milieu familial		Nombre	%	Nombre	%
	Nombre	%	Nombre	%				
Bas-Saint-Laurent	30	2,5	23	2,7	-	-	53	2,1
Saguenay–Lac-Saint-Jean	38	3,2	33	3,9	5	1,1	76	3,1
Capitale-Nationale	115	9,7	100	11,9	41	8,8	256	10,3
Mauricie	42	3,6	32	3,8	2	0,4	76	3,1
Estrie	61	5,2	49	5,8	4	0,9	114	4,6
Montréal	301	25,4	172	20,5	227	48,7	700	28,1
Outaouais	56	4,7	48	5,7	4	0,9	108	4,3
Abitibi-Témiscamingue	23	1,9	17	2,0	1	0,2	41	1,6
Côte-Nord	20	1,7	15	1,9	-	-	35	1,4
Nord-du-Québec	27	2,3	5	0,6	-	-	32	1,3
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	13	1,1	8	1,0	-	-	21	0,8
Chaudière-Appalaches	65	5,5	47	5,6	11	2,4	123	4,9
Laval	42	3,6	35	4,2	40	8,6	117	4,7
Lanaudière	53	4,5	38	4,5	26	5,6	117	4,7
Laurentides	62	5,2	50	6,0	17	3,6	129	5,2
Montréal	201	17,0	143	17,1	83	17,8	427	17,2
Centre-du-Québec	34	2,9	23	2,7	5	1,1	62	2,5
TOTAL	1 183	100,0	838	100,0	466	100,0	2 487	100,0

1.1.2 DISTRIBUTION DES SERVICES, SELON LA CAPACITÉ D'ACCUEIL

Les installations des CPE et les garderies ont une distribution semblable quant à leur capacité d'accueil (tableau 1.4). La capacité moyenne en installation est de 56,4 places, alors qu'elle est de 59,5 places en garderie. Le nombre d'installations et de garderies de plus de 80 places s'explique par les droits acquis obtenus en 1997.

Dans les composantes en milieu familial de CPE, on observe, depuis 1999, deux catégories. Ainsi, 22,8 % des composantes en milieu familial disposent de 150 places et plus, tandis que pour 28,8 % d'entre elles, la capacité d'accueil se situe entre 50 et 59 places. Cette tendance se répète déjà depuis quelques années, puisque les composantes offrant 150 places et plus présentaient des taux de 22,7 % en 2003, 23,8 % en 2002, de 27,3 % en 2001, de 35,8 % en 2000 et de 55,4 % en 1999. Cette situation s'explique non par la réduction du nombre de composantes de 150 places et plus, mais par l'augmentation massive, au cours des dernières années, du nombre de composantes en milieu familial dont la capacité d'accueil se situe entre 50 et 59 places (on en comptait 53 en 1999, 140 en 2000, 192 en 2001, 235 en 2002, 252 en 2003 et 241 en 2004). Cependant, remarquons que, cette année, la diminution des composantes en milieu familial de 50 à 59 places (de 31,9 % en 2003 à 28,8 % en 2004) a plutôt été compensée par l'augmentation des composantes de 100 à 149 places dont le taux était de 15,3 % en 2003, alors qu'en 2004 elles représentent 18,6 % de l'ensemble des composantes en milieu familial.

Au total, on compte 175 222 places réparties dans 2487 services. Les composantes de CPE, qui représentent 81,3 % des services, se partagent 84,2 % des places, tandis que le dernier cinquième est divisé entre les différentes garderies (tableau 1.5).

Tout comme au cours des années passées, les régions de Montréal, de la Montérégie et de la Capitale-Nationale se partagent les plus grands pourcentages de places, soit 25,4 %, 19 % et 8,8 % des places respectivement.

Les régions du Bas-Saint-Laurent (53/0), de la Côte-Nord (35/0), du Nord-du-Québec (32/0) et de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (21/0) se démarquent des autres, car la totalité de leurs services sont des CPE plutôt que des garderies (tableau 1.5).

TABLEAU 1.4**DISTRIBUTION DES CPE ET DES GARDERIES AYANT REMPLI LE QUESTIONNAIRE DU RAPPORT D'ACTIVITÉS, SELON LA CAPACITÉ D'ACCUEIL**

CAPACITÉ D'ACCUEIL	CPE				GARDERIES		TOTAL	
	INSTALLATION		MILIEU FAMILIAL		NOMBRE	%	NOMBRE	%
	NOMBRE	%	NOMBRE	%				
Moins de 50 places	399	33,7	99	11,8	134	28,8	632	25,4
De 50 à 59 places	176	14,9	241	28,8	76	16,3	493	19,8
60 places	215	18,2	31	3,7	49	10,5	295	11,9
De 61 à 99 places	387	32,7	120	14,3	202	43,3	709	28,5
De 100 à 149 places	4	0,3	156	18,6	5	1,2	165	6,6
150 places et plus	2	0,2	191	22,8	-	-	193	7,8
TOTAL	1 183	100,0	838	100,0	466	100,0	2 487	100,0

TABLEAU 1.5**DISTRIBUTION DU NOMBRE DE CPE ET DE GARDERIES AINSI QUE DU NOMBRE DE PLACES INSCRIT SUR LES PERMIS, SELON LA RÉGION**

RÉGION	CPE				GARDERIES		TOTAL	
	INSTALLATION		MILIEU FAMILIAL		À BUT LUCRATIF			
	NOMBRE	PLACES SUR PERMIS	NOMBRE	PLACES SUR PERMIS	NOMBRE	PLACES SUR PERMIS	NOMBRE	PLACES SUR PERMIS
Bas-Saint-Laurent	30	1 311	23	2 613	-	-	53	3 924
Saguenay-Lac-Saint-Jean	38	2 159	33	3 363	5	246	76	5 768
Capitale-Nationale	115	6 266	100	7 228	41	1 998	256	15 492
Mauricie	42	2 069	32	3 021	2	160	76	5 250
Estrie	61	3 075	49	4 092	4	241	114	7 408
Montréal	301	18 742	172	11 763	227	13 917	700	44 422
Outaouais	56	3 080	48	4 698	4	199	108	7 977
Abitibi-Témiscamingue	23	1 375	17	2 061	1	65	41	3 501
Côte-Nord	20	868	15	1 230	-	-	35	2 098
Nord-du-Québec	27	1 273	5	327	-	-	32	1 600
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	13	503	8	1 070	-	-	21	1 573
Chaudière-Appalaches	65	2 983	47	4 690	11	559	123	8 232
Laval	42	2 515	35	4 075	40	2 448	117	9 038
Lanaudière	53	3 061	38	5 310	26	1 377	117	9 748
Laurentides	62	3 688	50	6 159	17	1 110	129	10 957
Montérégie	201	11 962	143	16 219	83	5 109	427	33 290
Centre-du-Québec	34	1 799	23	2 846	5	299	62	4 944
TOTAL	1 183	66 729	838	80 765	466	27 728	2 487	175 222

1.2 ADMINISTRATION DES SERVICES DE GARDE

1.2.1 CONSEIL D'ADMINISTRATION DES CPE

Selon l'article 7 de la Loi sur les centres de la petite enfance et autres services de garde à l'enfance, le conseil d'administration doit se composer d'au moins sept membres dont cinq parents. Le tableau ci-dessous présente la distribution de ces 975 CPE ayant répondu à cette question, selon le nombre d'administrateurs et leur qualité. Ainsi, dans 59,7 % des cas, le conseil d'administration compte sept membres et dans 95,8 % des cas, cinq parents ou plus sont membres du conseil d'administration.

TABLEAU 1.6

DISTRIBUTION DES CPE, SELON LE NOMBRE DE MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

NOMBRE D'ADMINISTRATEURS	NOMBRE TOTAL D'ADMINISTRATEURS		QUALITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION							
			PARENTS		EMPLOYÉES		RESPONSABLES DE SERVICES DE GARDE EN MILIEU FAMILIAL (RSG)		AUTRES	
			NOMBRE DE CPE	%	NOMBRE DE CPE	%	NOMBRE DE CPE	%	NOMBRE DE CPE	%
0	0	0,0	0	0,0	232	23,8	620	63,6	789	80,9
1	0	0,0	0	0,0	368	37,7	310	31,8	137	14,1
2	0	0,0	1	0,1	323	33,1	43	4,4	40	4,1
3	0	0,0	7	0,7	51	5,2	2	0,2	7	0,7
4	0	0,0	33	3,4	1	0,1			1	0,1
5	9	0,9	396	40,6					0	0,0
6	33	3,4	308	31,6					1	0,1
7	582	59,7	181	18,6						
8	83	8,5	35	3,6						
9	213	21,8	11	1,1						
10	35	3,6	1	0,1						
11	11	1,1	1	0,1						
12 et plus	9	0,9	1	0,1						
Nombre de CPE	975	100,0	975	100,0	975	100,0	975	100,0	975	100,0
Nombre total d'administrateurs	7 483	100,0	5 662	75,7	1 171	15,6	402	5,4	248	3,3
Nombre moyen d'administrateurs par service	7,7		5,8		1,2		0,4		0,3	

Le nombre d'administrateurs varie entre 5 et 16, soit une moyenne de 7,7 administrateurs par CPE. Certains membres du conseil d'administration peuvent avoir démissionné, ce qui explique le fait que certains CPE ne se conforment pas à la loi au 31 mars 2004. Dans 95,7 % des CPE, on compte entre 7 et 16 administrateurs. Au total, 7483 personnes siègent aux conseils

d'administration de 975 CPE. De ce nombre, 75,7 % sont des parents d'enfants qui fréquentent le service de garde éducatif, 15,6 % sont des employées, 5,4 % sont des responsables de services de garde en milieu familial (RSG) et 3,3 % sont des membres classés sous « autres ».

En ce qui a trait aux parents, cette année, nous avons demandé de préciser le nombre de parents, parmi les membres du conseil d'administration, qui utilisent un service de garde en milieu familial. Ce nombre s'établit à 797 parents utilisateurs, soit 14,1 % des parents membres du conseil d'administration des CPE.

Parmi les employées (15,6 %), on trouve principalement des membres du personnel éducateur (608 mentions), des membres du personnel de gestion (514 mentions), des conseillères ou des conseillers (32 mentions) et des cuisinières et cuisiniers (7 mentions). En ce qui a trait aux RSG, leur représentation aux conseils d'administration demeure plutôt stable (5,4 % en 2004 et 5,3 % en 2003); d'autres catégories d'employés de soutien sont mentionnés 10 fois.

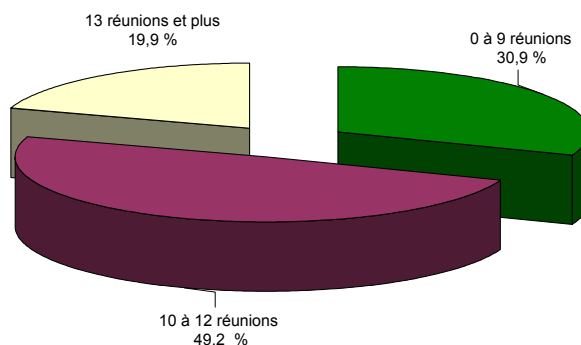
Les autres membres (3,3 %) viennent d'entreprises privées (84 mentions), de diverses communautés culturelles (56 mentions), d'organismes (43 mentions), certains sont des membres fondateurs (22 mentions) ou honoraires (11 mentions), d'anciens ou de futurs parents (9 mentions), d'autres viennent de CLSC/CHLD (6 mentions) ou d'établissements d'enseignement (5 mentions) et 3 sont des experts-conseils; enfin, 9 appartiennent à d'autres catégories.

1.2.2 RÉUNIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET ASSEMBLÉES DES MEMBRES

Les conseils d'administration des CPE se sont réunis en moyenne 10,7 fois durant l'année. Près de la moitié (49,2 %) se sont réunis entre 10 et 12 fois (graphique 1.3).

GRAPHIQUE 1.3

PROPORTION DE CPE, SELON LE NOMBRE DE RÉUNIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Les CPE ont tenu en moyenne 1,3 assemblée générale ou extraordinaire durant l'année (75,7 % ont tenu une assemblée, alors que 18,2 % en ont tenu deux).

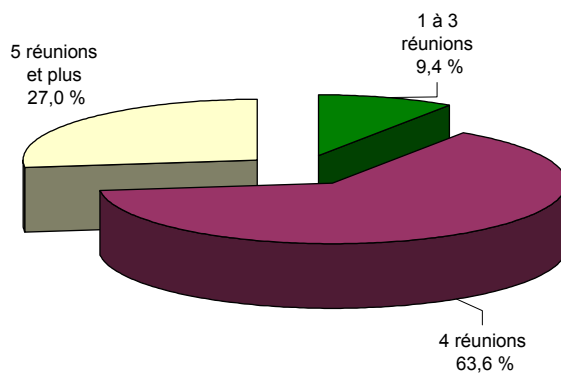
1.2.3 COMITÉ DE PARENTS DANS LES GARDERIES

Selon l'article 10 de la Loi sur les centres de la petite enfance et autres services de garde, la garderie doit former un comité de parents composé de 5 personnes élues par et parmi les parents. Les comités de parents des 465 garderies répondantes sont formés de 5 personnes dans 75,1 % des cas, de 6 à 15 personnes (22,5 %) et de 3 ou 4 personnes (2,4 %).

Le graphique 1.4 illustre le nombre de réunions tenues par les comités de parents durant l'année. Près des deux tiers (63,6 %) se sont réunis 4 fois tandis que 27 % se sont réunis entre 5 et 11 fois. Dans les 9,4 % restants, le nombre de réunions est inférieur à 4, ce qui est le nombre minimal requis par la Loi².

GRAPHIQUE 1.4

PROPORTION DES GARDERIES, SELON LE NOMBRE DE RÉUNIONS DU COMITÉ DE PARENTS



2 Loi sur les centres de la petite enfance et autres services de garde à l'enfance, L.R.Q., c. C-8.2, article 10.2.

1.3 STATUT D'OCCUPATION DES LOCAUX

La question 3 des rapports d'activités portait sur le statut d'occupation des locaux; 59,1 % des CPE sont propriétaires des locaux qu'ils occupent (dont 0,8 % copropriétaires), 30,7 % sont locataires (dont 2,1 % occupent leurs locaux sans payer de loyer) et 10,2 % sont emphytéotes.

Parmi les 100 CPE ayant mentionné être emphytéotes, la durée de l'emphytéose prévue au départ varie entre 2 et 10 ans dans 20 % des cas, entre 15 et 25 ans pour 29 % des CPE, entre 30 et 40 ans pour 28 % d'entre eux et entre 42 et 100 ans dans 23 % des cas. Pour plus de la moitié de ces CPE (52,5 %), le nombre d'années écoulées varie entre 1 et 5, alors que pour 45,4 %, il varie entre 6 et 23.

Le tableau 1.7 résume les réponses obtenues par les CPE et les garderies. On y constate que parmi les CPE ayant plus d'une installation, le mode d'occupation tend à être identique pour toutes les installations.

Quant aux garderies, elles sont locataires (48,1 % - dont 1,9 % ne paient pas de loyer) ou propriétaires de leurs locaux (47,8 % - dont 0,6 % de copropriétaires). On dispose d'un bail emphytéotique dans 4,1 % des cas. La durée de l'emphytéose est au départ de 3 ans dans 15,8 % des cas, de 4 ans pour 5,3 % des garderies, de 5 ans pour 31,6 %, de 10 ans pour 36,8 % des garderies et de 20 ans pour 10,5 % d'entre elles. Enfin, pour 38,9 % des garderies, un an s'est écoulé depuis le début du bail, alors que pour 55,5 %, entre 2 et 6 ans se sont écoulés.

TABLEAU 1.7

DISTRIBUTION DES CPE, DES INSTALLATIONS ET DES GARDERIES, SELON LE STATUT D'OCCUPATION DES LOCAUX

STATUT D'OCCUPATION DES LOCAUX	CPE		INSTALLATIONS		GARDERIES	
	NOMBRE	%	NOMBRE	%	NOMBRE	%
Propriétaires et copropriétaires	576	59,1	724	61,6	221	47,8
Emphytéotes	100	10,3	125	10,6	19	4,1
	Durée restante Moy. : 25,6 années		Durée restante Moy. : 25,4 années		Durée restante Moy. : 5,8 années	
Locataires et occupants sans loyer à payer	299	30,7	327	27,8	222	48,1
TOTAL	975	100,0	1 176	100,0	462	100,0

L'emplacement est un : Édifice public : 40,1 % Édifice privé : 58,6 % Église : 1,3 %	L'emplacement est un : Édifice public : 41,9 % Édifice privé : 57,2 % Église : 0,9 %	L'emplacement est un : Édifice public : 0,9 % Édifice privé : 99,1 %
---	---	--

1.4 PÉRIODES D'OUVERTURE EN INSTALLATION ET EN GARDERIE

La question 4 du rapport d'activités des CPE porte sur les heures habituelles d'ouverture et de fermeture des installations de CPE. Dans l'ensemble, près de quatre installations sur dix (39,7 %) ouvrent leurs portes à 7 h, tandis qu'une autre tranche de 20 % accueille les enfants à partir de 7 h 30 et 13,6 % à partir de 6 h 30. Quant aux heures de fermeture, près de six installations sur dix (58,7 %) ferment leurs portes à 18 h et 18,1 % à 17 h 30.

L'examen du tableau 1.8 révèle que les installations de CPE sont ouvertes en moyenne durant 10 heures 47 minutes par jour ce qui est une minute de moins qu'en 2003. Les deux régions les plus nordiques ainsi que la région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine sont celles qui affichent les moyennes d'heures d'ouverture les plus basses. Les régions de la Montérégie, de Laval, de Lanaudière, des Laurentides et de la Chaudière-Appalaches se démarquent avec un nombre d'heures d'ouverture supérieures à la moyenne (11 heures et 18 minutes, 11 heures et 9 minutes, 11 heures et 7 minutes, 11 heures et enfin 10 heures et 55 minutes).

Par ailleurs, ajoutons que 98,6 % des CPE affirment que le bureau administratif du CPE est ouvert du lundi au vendredi. Parmi les CPE ayant mentionné que le bureau administratif n'était pas ouvert du lundi au vendredi (n = 14), celui-ci est habituellement ouvert du lundi au jeudi (5 mentions) ou à diverses autres périodes de la semaine, avec une mention chacune, pouvant varier entre deux et six jours par semaine.

Du côté des garderies (question 4 du rapport d'activités des garderies), on constate que près de la moitié (48,7 %) ouvrent leurs portes à 7 h, alors que pour 25,1 % d'entre elles l'ouverture se fait à 6 h 30. Plus des deux tiers (68,5 %) ferment leurs portes à 18 h.

Le tableau 1.9 nous apprend que la moyenne du nombre d'heures d'ouverture des garderies est de 11 heures et 1 minute ce qui est 6 minutes de moins qu'en 2003. On trouve les moyennes les plus élevées dans les Laurentides (11 heures et 30 minutes), dans la région de Lanaudière (11 heures et 26 minutes), en Montérégie (11 heures et 24 minutes) et à Laval (11 heures et 17 minutes).

Encore ici, 98,3 % des garderies mentionnent que le bureau administratif est ouvert du lundi au vendredi et parmi celles ayant précisé que le bureau administratif de la garderie n'était pas ouvert du lundi au vendredi (n = 8), il l'est habituellement du lundi au jeudi (3 mentions) ou à divers autres moments de la semaine, avec une mention chacune, variant entre un et trois jours par semaine.

TABLEAU 1.8**SOMMAIRE DES HEURES D'OUVERTURE ET DE FERMETURE DES INSTALLATIONS DE CPE, SELON LA RÉGION**

RÉGION	HEURES D'OUVERTURE				HEURES DE FERMETURE				OUVERTURE QUOTIDIENNE				MOYENNE
	7 H OU AVANT		APRÈS 7 H		AVANT 18 H		18 H OU APRÈS		MOINS DE 11 H		11 H ET PLUS		
	NOMBRE	%	NOMBRE	%	NOMBRE	%	NOMBRE	%	NOMBRE	%	NOMBRE	%	
Bas-Saint-Laurent	10	33,3	20	66,7	12	40,0	18	60,0	18	60,0	12	40,0	10 h 45
Saguenay–Lac-Saint-Jean	21	55,3	17	44,7	23	60,5	15	39,5	25	65,8	13	34,2	10 h 35
Capitale-Nationale	48	42,1	66	57,9	50	43,9	64	56,1	77	67,5	37	32,5	10 h 40
Mauricie	14	33,3	28	66,7	28	66,7	14	33,3	34	81,0	8	19,0	10 h 34
Estrie	35	57,4	26	42,6	54	88,5	7	11,5	48	78,7	13	21,3	10 h 26
Montréal	190	63,1	111	36,9	52	17,3	249	82,7	119	39,5	182	60,5	10 h 40
Outaouais	40	75,5	13	24,5	30	56,6	23	43,4	29	54,7	24	45,3	10 h 47
Abitibi-Témiscamingue	11	47,8	12	52,2	6	26,1	17	73,9	13	56,5	10	43,5	10 h 40
Côte-Nord	5	25,0	15	75,0	18	90,0	2	10,0	18	90,0	2	10,0	10 h 17
Nord-du-Québec	2	7,4	25	92,6	24	88,9	3	11,1	27	100,0	0	0,0	9 h 18
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	1	7,7	12	92,3	8	61,5	5	38,5	13	100,0	0	0,0	10 h 10
Chaudière-Appalaches	52	80,0	13	20,0	23	35,4	42	64,6	19	29,2	46	70,8	10 h 55
Laval	39	92,9	3	7,1	0	0,0	42	100,0	3	7,1	39	92,9	11 h 09
Lanaudière	42	79,2	11	20,8	11	20,8	42	79,2	14	26,4	39	73,6	11 h 07
Laurentides	46	74,2	16	25,8	5	8,1	57	91,9	15	24,2	47	75,8	11 h 00
Montérégie	183	92,4	15	7,6	16	8,1	182	91,9	19	9,6	179	90,4	11 h 18
Centre-du-Québec	19	55,9	15	44,1	19	55,9	15	44,1	21	61,8	13	38,2	10 h 38
TOTAL	758	64,5	418	35,5	379	32,2	797	67,8	512	43,5	664	56,5	10 h 47

TABLEAU 1.9**SOMMAIRE DES HEURES D'OUVERTURE ET DE FERMETURE DES GARDERIES, SELON LA RÉGION**

RÉGION	HEURES D'OUVERTURE				HEURES DE FERMETURE				OUVERTURE QUOTIDIENNE				MOYENNE
	7 H OU AVANT		APRÈS 7 H		AVANT 18 H		18 H OU APRÈS		MOINS DE 11 H		11 H ET PLUS		
	NOMBRE	%	NOMBRE	%	NOMBRE	%	NOMBRE	%	NOMBRE	%	NOMBRE	%	
Saguenay–Lac-Saint-Jean	3	60,0	2	40,0	3	60,0	2	40,0	3	60,0	2	40,0	10 h 36
Capitale-Nationale	27	65,9	14	34,1	17	41,5	24	58,5	22	53,7	19	46,3	10 h 18
Mauricie	2	100,0	0	0,0	0	0,0	2	100,0	0	0,0	2	100,0	11 h 00
Estrie	2	50,0	2	50,0	4	100,0	0	0,0	4	100,0	0	0,0	9 h 39
Montréal	174	76,7	53	23,3	37	16,3	190	83,7	61	26,9	166	73,1	10 h 55
Outaouais	3	75,0	1	25,0	3	75,0	1	25,0	2	50,0	2	50,0	10 h 38
Abitibi-Témiscamingue	1	100,0	0	0,0	0	0,0	1	100,0	0	0,0	1	100,0	11 h 00
Chaudière-Appalaches	10	90,9	1	9,1	1	9,1	10	90,9	2	18,2	9	81,8	11 h 07
Laval	39	97,5	1	2,5	1	2,5	39	97,5	1	2,5	39	97,5	11 h 17
Lanaudière	23	88,5	3	11,5	2	7,7	24	92,3	4	15,4	22	84,6	11 h 26
Laurentides	17	100,0	0	0,0	0	0,0	17	100,0	0	0,0	17	100,0	11 h 30
Montérégie	77	92,8	6	7,2	7	8,4	76	91,6	7	8,4	76	91,6	11 h 24
Centre-du-Québec	3	60,0	2	40,0	3	60,0	2	40,0	2	40,0	3	60,0	10 h 42
TOTAL	381	81,8	85	18,2	78	16,7	388	83,3	108	23,2	358	76,8	11 h 01

1.5 INSTALLATIONS DE CPE EN MILIEU DE TRAVAIL

La question 27 du rapport d'activités des CPE sert à définir l'installation en milieu de travail. Il s'agit d'un service situé sur des lieux de travail ou à proximité et bénéficiant d'un soutien d'un ou de plusieurs employeurs pour fournir un service de garde aux parents qui travaillent pour eux. Ce soutien peut prendre l'une ou l'autre des formes suivantes ou en combiner plusieurs : administratif, financier, technique, services récréatifs ou d'entretien. En 2003-2004, 185 CPE ont déclaré avoir des installations en milieu de travail; 18,6 % des 996 CPE existants ont donc 227 installations en milieu de travail. De ces 185 CPE, 36 en ont plus d'une : 31 CPE ont deux installations en milieu de travail, 4 CPE en ont 3, alors qu'un CPE en a 4³.

Notons que 50,2 % des installations en milieu de travail (n = 114) sont situées sur les lieux de travail alors que 49,8 % (n = 113) se trouvent à proximité (tableau 1.14). On note une progression importante de la proportion d'installations situées à proximité des lieux de travail, puisque les pourcentages sont passés de 39,3 % en 2001 à 49,8 % en 2004. Ainsi, les installations en milieu de travail sont de moins en moins sur les lieux de travail.

La moyenne des enfants dont au moins un des deux parents travaille dans le milieu qui dispose de l'installation est de 58,6 %; ce pourcentage est de 67,2 % pour les installations situées sur les lieux de travail et de 50 % pour les installations situées à proximité. Dans 12,3 % des cas (n = 28), la totalité des enfants accueillis ont un parent qui travaille dans le milieu où se trouve l'installation.

TABLEAU 1.10

DISTRIBUTION DES INSTALLATIONS DE CPE EN MILIEU DE TRAVAIL, SELON LA PROPORTION D'ENFANTS DONT AU MOINS UN DES PARENTS TRAVAILLE DANS CE MILIEU

PROPORTION D'ENFANTS	NOMBRE D'INSTALLATIONS	%
Moins de 25 %	50	22,0
De 25 à 49 %	31	13,7
De 50 à 74 %	47	20,7
De 75 à 99 %	71	31,3
100 %	28	12,3
TOTAL	227	100,0

³ À titre d'illustration :

Nombre de CPE		Nombre d'installations en milieu de travail par CPE	=	Nombre total d'installations
149	X	1	=	149
31	X	2	=	62
4	X	3	=	12
<u>1</u>	X	4	=	<u>4</u>
185				227

Par ailleurs, 4 % des installations en milieu de travail réservent la totalité de leurs places aux parents qui travaillent dans ce milieu; 60,4 % des installations réservent de 75 à 99 % de leurs places à ces parents alors que 25,1 % ne le font pas.

TABLEAU 1.11

DISTRIBUTION DES INSTALLATIONS DE CPE EN MILIEU DE TRAVAIL, SELON LA PROPORTION DE PLACES RÉSERVÉES

	NOMBRE D'INSTALLATIONS	%
Aucune	57	25,1
Moins de 25 %	8	3,5
De 25 à 49 %	9	4,0
De 50 à 74 %	7	3,1
De 75 à 99 %	137	60,4
100 %	9	4,0
TOTAL	227	100,0

Au tableau 1.12, on constate qu'il y a des installations en milieu de travail dans les 17 régions administratives du Québec. La région de Montréal en compte 84, soit 37 % de l'ensemble. Suivent les régions de la Capitale-Nationale qui compte 33 installations (14,5 %) et de la Montérégie, avec 31 installations (13,7 % du total). On constate également que 28,7 % des installations de la Capitale-Nationale sont en milieu de travail; ce pourcentage est de l'ordre de 26,6 % dans la région de Montréal et de 26,1 % dans la région de l'Abitibi-Témiscamingue.

TABLEAU 1.12**DISTRIBUTION DES INSTALLATIONS DE CPE EN MILIEU DE TRAVAIL, SELON LA RÉGION**

	INSTALLATIONS DE CPE EN MILIEU DE TRAVAIL	TOTAL DES INSTALLATIONS⁴ DE CPE	PROPORTION DES INSTALLATIONS DE CPE EN MILIEU DE TRAVAIL (%)
RÉGION			
Bas-Saint-Laurent	4	30	13,3
Saguenay–Lac-Saint-Jean	4	38	10,5
Capitale-Nationale	33	115	28,7
Mauricie	4	44	9,1
Estrie	11	61	18,0
Montréal	84	316	26,6
Outaouais	6	57	10,5
Abitibi-Témiscamingue	6	23	26,1
Côte-Nord	2	20	10,0
Nord-du-Québec	3	31	9,7
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	2	15	13,3
Chaudière-Appalaches	11	65	16,9
Laval	9	45	20,0
Lanaudière	10	53	18,9
Laurentides	3	66	4,5
Montérégie	31	201	15,4
Centre-du-Québec	4	34	11,8

CAPACITÉ D'ACCUEIL

Moins de 30 places	19	96	19,8
De 30 à 44 places	38	192	19,8
De 45 à 59 places	60	300	20,0
60 places	41	220	18,6
De 61 à 79 places	34	172	19,8
80 places	34	218	15,6
81 places et plus	1	16	6,3
TOTAL	227	1 214	18,7

La capacité d'accueil totale est de 12 488 places sur 68 501, soit 18,2 % de l'ensemble des places dans les installations de CPE.

4 Ce nombre comprend 1207 installations de CPE et sept garderies sans but lucratif subventionnées possédant les mêmes caractéristiques financières que les installations de CPE.

Les installations de CPE en milieu de travail se répartissent dans divers milieux : 31,7 % (n = 72) sont rattachées au réseau de la santé et des services sociaux (centres hospitaliers, centres d'accueil, centres locaux de services communautaires); 26,4 % (n = 60), au réseau de l'enseignement (cégeps, universités, autres établissements scolaires, centres de formation professionnelle des adultes); 14,5 % (n = 33) à la fonction publique québécoise, fédérale ou municipale ainsi qu'aux sociétés d'État. L'entreprise privée en compte 20,7 % (n = 47).

TABLEAU 1.13

DISTRIBUTION DES INSTALLATIONS DE CPE EN MILIEU DE TRAVAIL LIÉES À L'ENTREPRISE PRIVÉE, SELON LE GENRE D'ENTREPRISES

SECTEUR D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE DES ENTREPRISES	NOMBRE D'INSTALLATIONS DE CPE EN MILIEU DE TRAVAIL
Aéronautique	5
Alimentation	5
Commerce de détail	3
Communications	3
Industrie de la haute technologie	3
Institutions financières	5
Métallurgie	5
Pâtes et papier	4
Industrie pharmaceutique	5
Transport	2
Usines	7
TOTAL	47

Les installations restantes sont liées à un regroupement de milieux de travail (n = 15). En effet, neuf installations résultent d'un regroupement de milieux des secteurs public ou parapublic. Pour les six autres installations, il s'agit d'un regroupement de plusieurs entreprises privées (n = 5), ou d'un regroupement d'entreprises privées avec le réseau public ou parapublic (n = 1).

Au 31 mars 2004, 139 CPE ont des installations en milieu de travail qui offrent aussi des services de garde en milieu familial et qui remplit donc les obligations légales de diversification, soit 75,1 % des CPE ayant une installation en milieu de travail. De ces 139 CPE diversifiés, la très grande majorité, soit 85,6 % (n = 119), n'offrent pas de soutien aux services de garde en milieu familial alors que 14,4 % (n = 20) disent offrir un soutien particulier, qui peut être financier (n = 15), administratif (n = 2), technique (n = 2) ou encore pour les activités récréatives (n = 1).

Parmi ces 139 CPE diversifiés en milieu de travail, 36 % (n=50) indiquent qu'une certaine proportion des enfants qui fréquentent un service de garde en milieu familial ont au moins un parent qui provient du milieu de travail. Plus précisément, 39 CPE soulignent qu'entre 1 et 24 % des enfants fréquentant un milieu familial ont un parent qui provient du milieu de travail alors

que 11 CPE mentionnent qu'entre 25 et 90 % des enfants qui fréquentent un milieu familial ont un parent qui provient du milieu de travail⁵.

Le tableau 1.14 indique le genre de soutien obtenu pour les installations situées sur les lieux de travail, soit 114 installations sur un total de 227. Il fournit également cette information pour les 113 installations situées à proximité des lieux de travail.

TABLEAU 1.14

DISTRIBUTION DES INSTALLATIONS DE CPE EN MILIEU DE TRAVAIL, SELON LE GENRE DE SOUTIEN REÇU

SUR LES LIEUX DE TRAVAIL	NOMBRE	%
Soutien financier	14	12,3
Soutien administratif, technique, financier, activités récréatives et entretien	23	20,2
Soutien administratif, financier, activités récréatives et entretien	11	9,6
Soutien administratif, technique, financier et entretien	12	10,5
Soutien financier, activités récréatives et entretien	9	7,9
Soutien financier et entretien	11	9,6
Autres regroupements de soutien	34	29,8
TOTAL	114	100,0

À PROXIMITÉ DES LIEUX DE TRAVAIL	NOMBRE	%
Soutien financier	28	24,8
Soutien administratif, technique, financier, activités récréatives et entretien	8	7,1
Soutien administratif, technique, financier et entretien	20	17,7
Soutien financier et activités récréatives	7	6,2
Autres regroupements de soutien	50	44,2
TOTAL	113	100,0

5 48,9 % de ces 139 CPE n'ont aucun enfant en milieu familial dont un parent provient de ce milieu. Enfin, 15,1 % des CPE concernés n'ont pas répondu à cette question.

1.6 VÉRIFICATION DE L'ABSENCE D'EMPÊCHEMENT

Le tableau 1.15 révèle que 70,2 % des CPE et 74 % des garderies ont signé une entente avec un corps policier. Parmi les autres méthodes de vérification, on utilise principalement le certificat de bonne conduite, tant dans les CPE (24,4 %) que dans les garderies (20,6 %). Notons que 1,2 % des CPE et 1,7 % des garderies n'ont pas encore vérifié l'absence d'empêchement de leur personnel et des RSG (dans le cas des CPE).

Le tableau 1.16 présente les pourcentages de CPE et de garderies qui ont reçu la confirmation de l'existence d'empêchements dans le cas du personnel éducateur ou de membres du personnel administratif, ainsi que le nombre de services ayant mentionné que l'analyse de ces dossiers a effectivement révélé que ces empêchements étaient incompatibles avec la fonction exercée. Dans le cas des CPE, 4,8 % (n = 65) ont reçu la confirmation de l'existence d'empêchements pour les éducatrices; ce pourcentage est de 2 % (n = 28) pour le personnel administratif. Après l'analyse de ces dossiers, 11 CPE ont conclu que des éducatrices avaient des empêchements incompatibles avec la fonction exercée alors que huit CPE en sont venus à la même conclusion pour des membres du personnel administratif.

En ce qui a trait aux garderies, 5,2 % (n = 33) ont reçu la confirmation de l'existence d'empêchements parmi les éducatrices tandis que ce pourcentage est de 0,9 % (n = 4) pour le personnel administratif. Après l'analyse de ces dossiers, huit garderies mentionnent que des éducatrices avaient des empêchements incompatibles avec la fonction exercée alors qu'une seule garderie a conclu à une telle incompatibilité pour le personnel administratif.

Le tableau 1.17 fournit la même information mais, cette fois-ci, pour les RSG, leurs assistantes et les personnes majeures résidant avec les RSG. Ce tableau révèle que c'est relativement aux personnes majeures résidant avec les RSG que les CPE ont reçu le plus de confirmations de l'existence d'empêchements (17,9 %, ce qui représente 196 cas). Ce pourcentage est de 4,9 % pour les RSG et de 3,4 % pour leurs assistantes, ce qui représente respectivement 45 et 33 cas.

Après l'analyse de ces dossiers, 46 CPE ont conclu que des personnes majeures résidant avec les RSG avaient des empêchements incompatibles avec la fonction exercée; pour les RSG, on compte 16 CPE, et pour les assistantes des RSG, huit CPE ont mentionné une incompatibilité.

TABLEAU 1.15**RÉPARTITION DES CPE ET DES GARDERIES, SELON LA MÉTHODE UTILISÉE POUR LA VÉRIFICATION DE L'ABSENCE D'EMPÊCHEMENT DANS LE CAS DU PERSONNEL ET DES RSG, SELON LA RÉGION**

RÉGION	CPE				GARDERIES			
	PAS DE VÉRIFICATION	ENTENTE AVEC UN CORPS POLICIER	AUTRE MÉTHODE UTILISÉE		PAS DE VÉRIFICATION	ENTENTE AVEC UN CORPS POLICIER	AUTRE MÉTHODE UTILISÉE	
			CERTIFICAT DE BONNE CONDUITE	PLUMITIF			CERTIFICAT DE BONNE CONDUITE	PLUMITIF
Bas-Saint-Laurent	0,0	52,2	34,8	13,0	-	-	-	-
Saguenay-Lac-Saint-Jean	0,0	51,5	48,5	0,0	0,0	60,0	40,0	0,0
Capitale-Nationale	3,9	32,0	56,3	7,8	2,4	17,1	68,3	12,2
Mauricie	2,9	79,4	17,6	0,0	0,0	100,0	0,0	0,0
Estrie	0,0	75,0	19,2	5,8	0,0	0,0	100,0	0,0
Montréal	0,0	98,5	1,5	0,0	0,9	96,0	1,8	1,3
Outaouais	2,0	12,0	82,0	4,0	0,0	0,0	100,0	0,0
Abitibi-Témiscamingue	10,0	70,0	5,0	15,0	0,0	0,0	100,0	0,0
Côte-Nord	5,0	75,0	15,0	5,0	-	-	-	-
Nord-du-Québec	7,7	46,2	34,6	11,5	-	-	-	-
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	10,0	50,0	30,0	10,0	-	-	-	-
Chaudière-Appalaches	0,0	27,7	66,0	6,4	0,0	36,4	45,5	18,2
Laval	0,0	97,4	0,0	2,6	0,0	87,5	10,0	2,5
Lanaudière	0,0	87,2	10,3	2,6	0,0	65,4	26,9	7,7
Laurentides	0,0	64,0	24,0	12,0	0,0	47,1	47,1	5,9
Montérégie	0,0	80,4	16,1	3,5	6,0	57,8	32,5	3,6
Centre-du-Québec	0,0	58,3	37,5	4,2	0,0	60,0	40,0	0,0
TOTAL	1,2	70,2	24,4	4,2	1,7	74,0	20,6	3,6

TABLEAU 1.16**DISTRIBUTION DES CPE ET DES GARDERIES AYANT REÇU LA CONFIRMATION DE L'EXISTENCE D'EMPÊCHEMENTS DONT CERTAINS SONT INCOMPATIBLES AVEC LA FONCTION EXERCÉE PAR LE PERSONNEL ÉDUCATEUR OU LE PERSONNEL ADMINISTRATIF, SELON LA RÉGION**

RÉGION	CPE						GARDERIES					
	PERSONNEL ÉDUCATEUR			PERSONNEL ADMINISTRATIF			PERSONNEL ÉDUCATEUR			PERSONNEL ADMINISTRATIF		
	CONFIRMATION DE L'EXISTENCE D'EMPÊCHEMENTS		NOMBRE DE SERVICES AYANT MENTIONNÉ UNE INCOMPATIBILITÉ	CONFIRMATION DE L'EXISTENCE D'EMPÊCHEMENTS		NOMBRE DE SERVICES AYANT MENTIONNÉ UNE INCOMPATIBILITÉ	CONFIRMATION DE L'EXISTENCE D'EMPÊCHEMENTS		NOMBRE DE SERVICES AYANT MENTIONNÉ UNE INCOMPATIBILITÉ	CONFIRMATION DE L'EXISTENCE D'EMPÊCHEMENTS		NOMBRE DE SERVICES AYANT MENTIONNÉ UNE INCOMPATIBILITÉ
	N ^{BRE}	%		N ^{BRE}	%		N ^{BRE}	%		N ^{BRE}	%	
Bas-Saint-Laurent	2	8,7	1	0	0,0	0	-	-	-	-	-	-
Saguenay-Lac-Saint-Jean	2	6,3	1	0	0,0	0	0	0,0	0	0	0,0	0
Capitale-Nationale	4	3,2	0	3	2,9	2	6	5,0	0	1	2,5	0
Mauricie	2	3,0	0	0	0,0	0	0	0,0	0	0	0,0	0
Estrie	1	2,0	0	0	0,0	0	0	0,0	0	0	0,0	0
Montréal	35	7,5	6	15	2,7	2	15	5,3	4	3	1,3	1
Outaouais	2	4,5	0	0	0,0	0	1	25,0	0	0	0,0	0
Abitibi-Témiscamingue	1	5,6	1	3	15,0	1	-	-	-	-	-	-
Côte-Nord	0	0,0	0	1	5,0	1	-	-	-	-	-	-
Nord-du-Québec	3	8,3	0	2	7,7	0	-	-	-	-	-	-
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	0	0,0	0	0	0,0	0	-	-	-	-	-	-
Chaudière-Appalaches	1	2,1	0	1	2,1	1	1	9,1	1	0	0,0	0
Laval	3	8,3	1	0	0,0	0	3	5,0	0	0	0,0	0
Lanaudière	1	2,6	0	1	2,6	0	1	3,8	1	0	0,0	0
Laurentides	4	6,1	1	1	2,0	0	4	17,6	1	0	0,0	0
Montérégie	4	2,8	0	1	0,7	1	2	2,6	1	0	0,0	0
Centre-du-Québec	0	0,0	0	0	0,0	0	0	0,0	0	0	0,0	0
TOTAL	65	4,8	11	28	2,0	8	33	5,2	8	4	0,9	1

TABLEAU 1.17

DISTRIBUTION DES COMPOSANTES EN MILIEU FAMILIAL DE CPE AYANT REÇU LA CONFIRMATION DE L'EXISTENCE D'EMPÊCHEMENTS DONT CERTAINS SONT INCOMPATIBLES AVEC LA FONCTION EXERCÉE PAR LES RSG, LES ASSISTANTES ET LES PERSONNES MAJEURES RÉSIDANT AVEC LES RSG, SELON LA RÉGION

RÉGION	RSG			ASSISTANTES DES RSG			PERSONNES MAJEURES RÉSIDANT AVEC LES RSG		
	CONFIRMATION DE L'EXISTENCE D'EMPÊCHEMENTS		NOMBRE DE SERVICES AYANT MENTIONNÉ UNE INCOMPATIBILITÉ	CONFIRMATION DE L'EXISTENCE D'EMPÊCHEMENTS		NOMBRE DE SERVICES AYANT MENTIONNÉ UNE INCOMPATIBILITÉ	CONFIRMATION DE L'EXISTENCE D'EMPÊCHEMENTS		NOMBRE DE SERVICES AYANT MENTIONNÉ UNE INCOMPATIBILITÉ
	N ^{BRE}	%		N ^{BRE}	%		N ^{BRE}	%	
Bas-Saint-Laurent	1	4,3	0	0	0,0	0	9	21,7	1
Saguenay–Lac-Saint-Jean	0	0,0	0	3	9,4	0	8	18,2	2
Capitale-Nationale	0	0,0	0	3	2,2	1	21	13,5	3
Mauricie	2	6,3	1	0	0,0	0	7	15,6	0
Estrie	2	4,1	1	1	2,1	1	13	24,5	6
Montréal	14	7,4	2	12	5,6	3	28	13,8	5
Outaouais	0	0,0	0	2	4,7	1	11	18,2	4
Abitibi-Témiscamingue	0	0,0	0	2	6,3	0	3	13,3	1
Côte-Nord	0	0,0	0	0	0,0	0	8	40,0	3
Nord-du-Québec	0	0,0	0	0	0,0	0	0	0,0	0
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	1	12,5	1	1	12,5	0	1	12,5	1
Chaudière-Appalaches	6	10,6	3	0	0,0	0	15	23,9	3
Laval	3	5,9	1	3	5,9	1	10	26,5	3
Lanaudière	7	15,8	2	1	2,6	0	9	18,4	0
Laurentides	2	4,0	1	2	4,3	1	11	14,3	4
Montérégie	6	4,3	3	2	1,4	0	33	17,1	8
Centre-du-Québec	1	4,5	1	1	4,5	0	9	30,4	2
TOTAL	45	4,9	16	33	3,4	8	196	17,9	46

Le tableau 1.18 nous apprend que 39,7 % des CPE et 27,3 % des garderies ont la possibilité de recourir à un comité d'éthique et que ce comité est le plus souvent interne (59,9 % pour les CPE et 83,2 % pour les garderies) ou régional (36,1 % pour les CPE et 9,6 % pour les garderies).

TABLEAU 1.18

DISTRIBUTION DES CPE ET DES GARDERIES QUI ONT LA POSSIBILITÉ DE RECOURIR À UN COMITÉ D'ÉTHIQUE, SELON LE GENRE DE COMITÉ ET LA RÉGION

RÉGION	CPE				GARDERIES			
	% AYANT LA POSSIBILITÉ DE RECOURIR À UN COMITÉ D'ÉTHIQUE	TYPE DE COMITÉ			% AYANT LA POSSIBILITÉ DE RECOURIR À UN COMITÉ D'ÉTHIQUE	TYPE DE COMITÉ		
		INTERNE	RÉGIONAL	PROVINCIAL		INTERNE	RÉGIONAL	PROVINCIAL
Bas-Saint-Laurent	26,1	83,3	16,7	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Saguenay-Lac-Saint-Jean	24,2	87,5	12,5	0,0	40,0	100,0	0,0	0,0
Capitale-Nationale	33,3	69,7	27,3	3,0	20,0	87,5	0,0	12,5
Mauricie	30,3	80,0	10,0	10,0	50,0	0,0	0,0	100,0
Estrie	69,2	13,9	86,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Montréal	51,5	52,6	46,7	0,7	28,9	83,1	10,8	6,2
Outaouais	34,7	58,8	17,6	23,5	25,0	100,0	0,0	0,0
Abitibi-Témiscamingue	33,3	83,3	16,7	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Côte-Nord	47,4	55,6	44,4	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Nord-du-Québec	25,0	50,0	50,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	22,2	100,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Chaudière-Appalaches	27,7	61,5	38,5	0,0	36,4	100,0	0,0	0,0
Laval	36,8	71,4	14,3	14,3	27,5	90,9	9,1	0,0
Lanaudière	38,5	86,7	6,7	6,7	30,8	87,5	0,0	12,5
Laurentides	32,0	81,3	12,5	6,3	23,5	75,0	25,0	0,0
Montérégie	34,3	73,5	18,4	8,2	24,4	73,7	15,8	10,5
Centre-du-Québec	29,2	71,4	28,6	0,0	40,0	100,0	0,0	0,0
TOTAL	39,7	59,9	36,1	3,9	27,3	83,2	9,6	7,2

1.7 PROGRAMME ÉDUCATIF

Les tableaux 1.19 et 1.20 nous informent de la répartition des CPE qui offrent diverses activités portant sur le programme éducatif (tableau 1.19) ou sur l'application du programme éducatif (tableau 1.20), et ce, dans les installations et les composantes du milieu familial des CPE.

Le personnel éducateur des installations des CPE se voit offrir des activités de formation portant sur le **programme éducatif** dans 79,8 % des cas, alors que des activités de sensibilisation et d'échange sont également offertes à plus des trois quarts du personnel éducateur (76,5 %).

Quant aux composantes en milieu familial des CPE, on constate que les CPE offrent aux RSG des activités semblables à celles offertes au personnel éducateur mais dans une proportion moindre : sensibilisation et échange (68,5 %) et formation (61,5 %).

Les parents, pour leur part, se voient offrir une plus grande proportion d'activités de sensibilisation et d'échange (41,6 % pour les parents du conseil d'administration, 38,6 % pour l'ensemble des parents) que d'activités de formation (15,2 % pour les parents du conseil d'administration, 11,1 % pour l'ensemble des parents).

En ce qui a trait aux activités portant plus spécifiquement sur l'**application du programme éducatif** (tableau 1.20), elles sont offertes un peu moins fréquemment que les précédentes, tant au personnel éducateur et aux RSG qu'aux parents.

Les tableaux 1.21 et 1.22 présentent la même information pour le personnel éducateur qui travaille dans les garderies et pour les parents. On y trouve des activités de formation portant sur le **programme éducatif** dans 79 % des garderies, suivies d'activités de sensibilisation et d'échange (70,4 %) pour le personnel éducateur. Des activités de sensibilisation et d'échange sont également offertes aux comités de parents dans près de la moitié des garderies (47,4 %), alors qu'elles sont offertes à l'ensemble des parents dans 39,1 % des garderies.

Quant aux activités portant plus spécifiquement sur l'**application du programme éducatif**, on constate au tableau 1.22 que, tout comme pour les CPE, elles sont offertes par les garderies dans une proportion moindre, tant au personnel éducateur qu'aux parents.

TABLEAU 1.19**RÉPARTITION DES CPE OFFRANT DIVERSES ACTIVITÉS LIÉES AU PROGRAMME ÉDUCATIF, SELON LA RÉGION**

RÉGION	ACTIVITÉS LIÉES AU PROGRAMME ÉDUCATIF OFFERTES DANS LES CPE															
	PERSONNEL ÉDUCATEUR				RSG				PARENTS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION				ENSEMBLE DES PARENTS			
	FORMATION		SENSIBILISATION ET ÉCHANGE		FORMATION		SENSIBILISATION ET ÉCHANGE		FORMATION		SENSIBILISATION ET ÉCHANGE		FORMATION		SENSIBILISATION ET ÉCHANGE	
	N ^{BRE}	%	N ^{BRE}	%	N ^{BRE}	%	N ^{BRE}	%	N ^{BRE}	%	N ^{BRE}	%	N ^{BRE}	%	N ^{BRE}	%
Bas-Saint-Laurent	19	82,6	16	69,6	21	91,3	18	78,3	3	13,0	9	39,1	1	4,3	9	39,1
Saguenay–Lac-Saint-Jean	26	78,8	28	84,8	27	81,8	29	87,9	6	18,2	14	42,4	3	9,1	11	33,3
Capitale-Nationale	72	69,9	75	72,8	57	55,3	77	74,8	10	9,7	44	42,7	10	9,7	43	41,7
Mauricie	30	88,2	31	91,2	27	79,4	28	82,4	6	17,6	10	29,4	3	8,8	12	35,3
Estrie	41	78,8	43	82,7	36	69,2	41	78,8	7	13,5	20	38,5	4	7,7	23	44,2
Montréal	220	84,0	177	67,6	116	44,3	110	42,0	53	20,2	105	40,1	47	17,9	97	37,0
Outaouais	33	66,0	35	70,0	31	62,0	36	72,0	5	10,0	19	38,0	0	0,0	14	28,0
Abitibi-Témiscamingue	18	90,0	17	85,0	15	75,0	15	75,0	4	20,0	12	60,0	3	15,0	9	45,0
Côte-Nord	18	90,0	14	70,0	14	70,0	12	60,0	4	20,0	9	45,0	3	15,0	12	60,0
Nord-du-Québec	20	76,9	14	53,8	3	11,5	6	23,1	4	15,4	9	34,6	1	3,8	6	23,1
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	7	70,0	8	80,0	6	60,0	7	70,0	1	10,0	3	30,0	2	20,0	4	40,0
Chaudière-Appalaches	32	68,1	39	83,0	34	72,3	40	85,1	5	10,6	21	44,7	5	10,6	18	38,3
Laval	34	89,5	31	81,6	27	71,1	27	71,1	5	13,2	18	47,4	8	21,1	16	42,1
Lanaudière	32	82,1	31	79,5	26	66,7	31	79,5	3	7,7	12	30,8	3	7,7	12	30,8
Laurentides	41	82,0	43	86,0	43	86,0	46	92,0	7	14,0	20	40,0	5	10,0	20	40,0
Montréal	113	78,5	122	84,7	97	67,4	124	86,1	24	16,7	68	47,2	10	6,9	60	41,7
Centre-du-Québec	22	91,7	22	91,7	20	83,3	21	87,5	1	4,2	13	54,2	0	0,0	10	41,7
TOTAL	778	79,8	746	76,5	600	61,5	668	68,5	148	15,2	406	41,6	108	11,1	376	38,6

TABLEAU 1.20**RÉPARTITION DES CPE OFFRANT DIVERSES ACTIVITÉS LIÉES À L'APPLICATION DU PROGRAMME ÉDUCATIF, SELON LA RÉGION**

RÉGION	ACTIVITÉS LIÉES À L'APPLICATION DU PROGRAMME ÉDUCATIF OFFERTES DANS LES CPE															
	PERSONNEL ÉDUCATEUR				RSG				PARENTS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION				ENSEMBLE DES PARENTS			
	FORMATION		SENSIBILISATION ET ÉCHANGE		FORMATION		SENSIBILISATION ET ÉCHANGE		FORMATION		SENSIBILISATION ET ÉCHANGE		FORMATION		SENSIBILISATION ET ÉCHANGE	
	N ^{BRE}	%	N ^{BRE}	%	N ^{BRE}	%	N ^{BRE}	%	N ^{BRE}	%	N ^{BRE}	%	N ^{BRE}	%	N ^{BRE}	%
Bas-Saint-Laurent	15	65,2	16	69,6	17	73,9	17	73,9	3	13,0	7	30,4	2	8,7	10	43,5
Saguenay–Lac-Saint-Jean	23	69,7	22	66,7	22	66,7	22	66,7	5	15,2	6	18,2	1	3,0	5	15,2
Capitale-Nationale	68	66,0	66	64,1	49	47,6	70	68,0	12	11,7	36	35,0	6	5,8	41	39,8
Mauricie	20	58,8	21	61,8	18	52,9	18	52,9	6	17,6	8	23,5	3	8,8	11	32,4
Estrie	40	76,9	33	63,5	35	67,3	31	59,6	4	7,7	11	21,2	2	3,8	14	26,9
Montréal	155	59,2	141	53,8	81	30,9	84	32,1	43	16,4	79	30,2	31	11,8	76	29,0
Outaouais	26	52,0	26	52,0	23	46,0	28	56,0	5	10,0	12	24,0	2	4,0	12	24,0
Abitibi-Témiscamingue	12	60,0	11	55,0	12	60,0	10	50,0	3	15,0	8	40,0	2	10,0	6	30,0
Côte-Nord	16	80,0	14	70,0	12	60,0	12	60,0	7	35,0	12	60,0	6	30,0	11	55,0
Nord-du-Québec	6	23,1	9	34,6	2	7,7	3	11,5	1	3,8	3	11,5	0	0,0	1	3,8
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	6	60,0	5	50,0	6	60,0	5	50,0	1	10,0	2	20,0	1	10,0	3	30,0
Chaudière-Appalaches	29	61,7	30	63,8	24	51,1	29	61,7	2	4,3	14	29,8	5	10,6	15	31,9
Laval	30	78,9	30	78,9	23	60,5	26	68,4	7	18,4	16	42,1	6	15,8	13	34,2
Lanaudière	28	71,8	25	64,1	30	76,9	29	74,4	4	10,3	10	25,6	3	7,7	12	30,8
Laurentides	32	64,0	34	68,0	30	60,0	36	72,0	7	14,0	16	32,0	3	6,0	9	18,0
Montérégie	88	61,1	96	66,7	75	52,1	92	63,9	23	16,0	50	34,7	14	9,7	50	34,7
Centre-du-Québec	17	70,8	17	70,8	15	62,5	16	66,7	1	4,2	5	20,8	1	4,2	5	20,8
TOTAL	611	62,7	596	61,1	474	48,6	528	54,2	134	13,7	295	30,3	88	9,0	294	30,2

TABLEAU 1.21**RÉPARTITION DES GARDERIES OFFRANT DIVERSES ACTIVITÉS LIÉES AU PROGRAMME ÉDUCATIF, SELON LA RÉGION**

RÉGION	ACTIVITÉS LIÉES AU PROGRAMME ÉDUCATIF OFFERTES DANS LES GARDERIES											
	PERSONNEL ÉDUCATEUR				COMITÉ DE PARENTS				ENSEMBLE DES PARENTS			
	FORMATION		SENSIBILISATION ET ÉCHANGE		FORMATION		SENSIBILISATION ET ÉCHANGE		FORMATION		SENSIBILISATION ET ÉCHANGE	
	N ^{BRE}	%	N ^{BRE}	%	N ^{BRE}	%	N ^{BRE}	%	N ^{BRE}	%	N ^{BRE}	%
Bas-Saint-Laurent	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Saguenay–Lac-Saint-Jean	4	80,0	3	60,0	1	20,0	1	20,0	1	20,0	1	20,0
Capitale-Nationale	33	80,5	27	65,9	10	24,4	21	51,2	10	24,4	18	43,9
Mauricie	2	100,0	2	100,0	1	50,0	2	100,0	0	0,0	0	0,0
Estrie	4	100,0	4	100,0	0	0,0	3	75,0	0	0,0	3	75,0
Montréal	175	77,1	152	67,0	51	22,5	91	40,1	37	16,3	70	30,8
Outaouais	3	75,0	1	25,0	2	50,0	2	50,0	1	25,0	1	25,0
Abitibi-Témiscamingue	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0
Côte-Nord	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Nord-du-Québec	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Chaudière-Appalaches	6	54,5	8	72,7	3	27,3	6	54,5	0	0,0	4	36,4
Laval	34	85,0	33	82,5	10	25,0	25	62,5	13	32,5	24	60,0
Lanaudière	23	88,5	20	76,9	9	34,6	15	57,7	7	26,9	13	50,0
Laurentides	15	88,2	15	88,2	5	29,4	12	70,6	3	17,6	9	52,9
Montérégie	65	78,3	59	71,1	20	24,1	40	48,2	21	25,3	37	44,6
Centre-du-Québec	4	80,0	4	80,0	0	0,0	3	60,0	1	20,0	2	40,0
TOTAL	368	79,0	328	70,4	112	24,0	221	47,4	94	20,2	182	39,1

TABLEAU 1.22**RÉPARTITION DES GARDERIES OFFRANT DIVERSES ACTIVITÉS LIÉES À L'APPLICATION DU PROGRAMME ÉDUCATIF, SELON LA RÉGION**

RÉGION	ACTIVITÉS LIÉES À L'APPLICATION DU PROGRAMME ÉDUCATIF OFFERTES DANS LES GARDERIES											
	PERSONNEL ÉDUCATEUR				COMITÉ DE PARENTS				ENSEMBLE DES PARENTS			
	FORMATION		SENSIBILISATION ET ÉCHANGE		FORMATION		SENSIBILISATION ET ÉCHANGE		FORMATION		SENSIBILISATION ET ÉCHANGE	
	N ^{BRE}	%	N ^{BRE}	%	N ^{BRE}	%	N ^{BRE}	%	N ^{BRE}	%	N ^{BRE}	%
Bas-Saint-Laurent	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Saguenay-Lac-Saint-Jean	2	40,0	1	20,0	0	0,0	1	20,0	0	0,0	1	20,0
Capitale-Nationale	25	61,0	24	58,5	10	24,4	21	51,2	8	19,5	17	41,5
Mauricie	2	100,0	2	100,0	1	50,0	1	50,0	1	50,0	1	50,0
Estrie	2	50,0	2	50,0	1	25,0	2	50,0	0	0,0	3	75,0
Montréal	94	41,4	96	42,3	27	11,9	56	24,7	22	9,7	43	18,9
Outaouais	1	25,0	3	75,0	1	25,0	2	50,0	2	50,0	3	75,0
Abitibi-Témiscamingue	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0
Côte-Nord	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Nord-du-Québec	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Chaudière-Appalaches	3	27,3	9	81,8	1	9,1	8	72,7	0	0,0	3	27,3
Laval	22	55,0	23	57,5	11	27,5	18	45,0	11	27,5	17	42,5
Lanaudière	14	53,8	17	65,4	8	30,8	10	38,5	7	26,9	10	38,5
Laurentides	9	52,9	9	52,9	3	17,6	6	35,3	1	5,9	4	23,5
Montérégie	40	48,2	45	54,2	18	21,7	37	44,6	16	19,3	30	36,1
Centre-du-Québec	4	80,0	3	60,0	0	0,0	2	40,0	0	0,0	3	60,0
TOTAL	218	46,8	234	50,2	81	17,4	164	35,2	68	14,6	135	29,0

Les questions 21 et 22 des rapports d'activités portent également sur le programme éducatif. En premier lieu, nous avons voulu connaître l'application du programme éducatif que privilégient, d'une part, les CPE pour leur(s) installation(s) et, d'autre part, les garderies. L'information recueillie à ce sujet est résumée dans le tableau 1.23.

TABLEAU 1.23

LISTE DES APPLICATIONS DU PROGRAMME ÉDUCATIF PRIVILÉGIÉES POUR LES INSTALLATIONS DE CPE ET LES GARDERIES

Application du programme éducatif privilégiée	Installations de CPE		Garderies		Total	
	N ^{bre} de mentions	%	N ^{bre} de mentions	%	N ^{bre} de mentions	%
Jouer, c'est magique	648	69,4	222	55,5	870	65,2
Programme d'activités du CPE / de la garderie	220	23,6	145	36,3	365	27,4
Activités projets	23	2,5	3	0,8	26	1,9
Montessori	4	0,4	21	5,3	25	1,9
Programme éducatif touchant plus particulièrement l'aspect socioaffectif	20	2,1	4	1,0	24	1,8
Reggio Emilia	9	1,0	2	0,5	11	0,8
Éco CPE	4	0,4	-	-	4	0,3
Programme d'activités favorisant le langage et la lecture	2	0,2	1	0,2	3	0,2
Waldorf	1	0,1	1	0,2	2	0,5
Pédagogie d'éveil	1	0,1	-	-	1	0,08
Umbra Luminaria	1	0,1	-	-	1	0,08
Au Couturier	1	0,1	-	-	1	0,08
La boîte à outils	-	-	1	0,2	1	0,08
TOTAL	934		400		1 334	

Nous avons aussi demandé aux CPE et aux garderies de nous préciser dans quelle proportion leur personnel éducateur a reçu une formation sur l'application éducative mentionnée. Nous apprenons que 43,1 % des CPE et 31,9 % des garderies ont offert cette formation à l'ensemble de leur personnel éducateur, alors que 2,9 % des CPE et 6,7 % des garderies l'ont offert à leur personnel éducateur dans une proportion variant entre 1 et 25 %. On note que 7,7 % des CPE et 19,7 % des garderies l'ont offert dans une proportion variant entre 26 et 50 %, 11,7 % des CPE et 16,3 % des garderies l'ont offert dans une proportion variant entre 51 et 75 % et 29,1 % des CPE et 18,4 % des garderies l'ont offert dans une proportion variant entre 76 et 99 %. Précisons enfin que dans 5,5 % des CPE et 7 % des garderies, le personnel éducateur n'a pas reçu de formation sur l'application du programme éducatif.

On trouvera aux tableaux 1.24 et 1.25 la liste des exemples significatifs mentionnés par les CPE et les garderies à propos de l'application du programme éducatif dans la structuration des lieux et dans la structuration des activités. Chaque service pouvait mentionner deux exemples.

TABLEAU 1.24**LISTE DES EXEMPLES D'APPLICATION DU PROGRAMME ÉDUCATIF DANS LA STRUCTURATION DES LIEUX CITÉS PAR LES CPE ET LES GARDERIES**

Exemple d'application dans la structuration des lieux	CPE		Garderies		Total	
	N ^{bre} de mentions	%	N ^{bre} de mentions	%	N ^{bre} de mentions	%
Lieux polyvalents	827	60,2	338	67,7	1 165	62,2
Lieux permettant le contact direct avec le matériel	424	30,9	96	19,2	520	27,8
Cour bien aménagée	61	4,4	24	4,8	85	4,5
Lieux répondant aux besoins des enfants	29	2,1	19	3,8	48	2,6
Lieux favorisant l'accueil des familles	18	1,3	3	0,6	21	1,1
Lieux sains (permettant aisément le lavage des mains, distribuant de saines collations, etc.)	10	0,7	10	2,0	20	1,1
Lieux répondant aux besoins éducatifs	4	0,3	3	0,6	7	0,4
Lieux accueillants	1	0,1	6	1,2	7	0,4
TOTAL	1 374		499		1 873	100

TABLEAU 1.25**LISTE DES EXEMPLES D'APPLICATION DU PROGRAMME ÉDUCATIF DANS LA STRUCTURATION DES ACTIVITÉS CITÉS PAR LES CPE ET LES GARDERIES**

Exemple d'application dans la structuration des activités	CPE		Garderies		Total	
	N ^{bre} de mentions	%	N ^{bre} de mentions	%	N ^{bre} de mentions	%
Choix d'activités à la portée des enfants	602	44,7	137	26,7	739	39,7
Horaire de la journée adéquat	234	17,4	123	24,0	357	19,2
Planification adéquate	202	15,0	144	28,1	346	18,6
Jeux libres valorisés	83	6,2	31	6,0	114	6,1
Planification des activités/retour sur les activités	71	5,3	6	1,2	77	4,1
Jumelage des groupes	46	3,4	23	4,5	69	3,7
Activités extérieures valorisées	36	2,7	8	1,6	44	2,4
Bonne observation des enfants	32	2,4	11	2,1	43	2,3
Activités favorisant la lecture, l'écriture et le langage	8	0,6	9	1,8	17	0,9
Activités favorisant les liens avec les parents	14	1,0	1	0,2	15	0,8
Scolarisation	3	0,2	10	1,9	13	0,7
Activités favorisant l'apprentissage actif	8	0,6	4	0,8	12	0,6
Activités permettant les liens socioaffectifs	5	0,4	3	0,6	8	0,4
Périodes de rangement planifiées	3	0,2	1	0,2	4	0,2
Activités favorisant l'apprentissage des soins personnels	-	-	2	0,4	2	0,1
TOTAL	1 347		513		1 860	

1.8 COLLABORATION AVEC LE RÉSEAU DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX OU D'AUTRES RÉSEAUX

Les questions 5 et 6 des rapports d'activités se rapportent aux services offerts par les organismes du réseau de la santé et des services sociaux ou d'autres réseaux aux CPE et aux garderies. À noter que ce n'est pas la totalité de ces organismes qui offrent des services.

1.8.1 CPE

Le tableau 1.26 présente le nombre de CPE auxquels des services sont offerts par divers intervenants du milieu de la santé et des services sociaux ou d'autres milieux. Les CLSC sont les organismes dont la collaboration est la plus importante. En effet, six CPE sur dix reçoivent des services de soutien pour le personnel (60,2 %) et des services professionnels pour les enfants (58,7 %) de la part des CLSC. Précisons aussi que plus de quatre CPE sur dix reçoivent des services sous forme de participation à des comités de travail (42,9 %) et des services de soutien et de développement des compétences parentales (41,3 %) en plus de profiter de visites de leurs services de garde (40,5 %). De façon générale, les services offerts par les autres organismes du réseau de la santé et des services sociaux ou d'autres réseaux sont le soutien pour le personnel et les services professionnels pour les enfants ainsi que des services sous forme de participation à des comités de travail.

Par ailleurs, les renseignements recueillis à la question 5 du rapport d'activités des CPE nous apprennent que 29,9 % des CPE ont signé un protocole d'entente avec un CLSC relativement à l'entente-cadre signée en 2002 entre le ministère de la Famille et de l'Enfance, le ministère de la Santé et des Services sociaux, l'Association des CLSC et des CHSLD du Québec, la Concertation interrégionale des CPE du Québec et la Fédération des CPE du Québec.

Parmi les CPE qui ont signé ce protocole d'entente (n = 292), 80,5 % affirment qu'il y a une intégration ou un suivi des enfants ayant des besoins particuliers et 71,9 % mentionnent qu'ils ont des places réservées à la clientèle du CLSC. Le nombre de places réservées varient entre 1 et 35 places, soit une moyenne de 3,5 places. Plus précisément, un peu plus du quart des CPE (26,5 %) réservent une place, 24 % réservent deux places et 19,5 % réservent trois places.

Enfin, toujours parmi les CPE qui ont signé le protocole d'entente, 77,4 % précisent que la signature de ce protocole s'est traduite par une amélioration de la collaboration entre le CLSC et le CPE.

TABLEAU 1.26**SERVICES OFFERTS PAR LES ORGANISMES DU RÉSEAU DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX AUX CPE**

	CLSC		Direction de la santé publique		Centre jeunesse ou Directeur de la protection de la jeunesse		Centre hospitalier		Centre de réadaptation		Organisme communautaire		Maison de la famille		Autres ⁶	
	N ^{bre}	%	N ^{bre}	%	N ^{bre}	%	N ^{bre}	%	N ^{bre}	%	N ^{bre}	%	N ^{bre}	%	N ^{bre}	%
Visite des services de garde	395	40,5	24	2,5	79	8,1	19	1,9	141	14,5	50	5,1	20	2,1	16	1,6
Soutien pour le personnel	587	60,2	124	12,7	179	18,4	63	6,5	271	27,8	73	7,5	30	3,1	26	2,7
Services professionnels pour les enfants	572	58,7	29	3,0	174	17,8	110	11,3	334	34,3	75	7,7	37	3,8	33	3,4
Programme de soutien et de développement des compétences parentales	403	41,3	11	1,1	44	4,5	16	1,6	45	4,6	117	12,0	161	16,5	23	2,4
Prêts de locaux ou d'équipements	173	17,7	5	0,5	4	0,4	33	3,4	25	2,6	107	11,0	16	1,6	68	7,0
Participation à des comités de travail	418	42,9	29	3,0	104	10,7	24	2,5	113	11,6	184	18,9	102	10,5	34	3,5
Autres	12	1,2	3	0,3	8	0,8	2	0,2	5	0,5	3	0,3	3	0,3	6	0,6

TABLEAU 1.27**FRÉQUENCE DES RELATIONS PROFESSIONNELLES ÉTABLIES ENTRE LES CPE ET LES ORGANISMES DU RÉSEAU DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX**

	Fréquentes		Occasionnelles		Rares	
	N ^{bre}	%	N ^{bre}	%	N ^{bre}	%
CLSC	351	43,1	395	48,5	69	8,4
Direction de la santé publique	10	5,2	89	46,6	92	48,2
Centre jeunesse ou Directeur de la protection de la jeunesse	37	11,0	180	53,6	119	35,4
Centre hospitalier	30	16,3	81	44,0	73	39,7
Centre de réadaptation	122	29,5	217	52,6	74	17,9
Organisme communautaire	90	25,7	181	51,7	79	22,6
Maison de la famille	42	17,8	107	45,3	87	36,9
Autres	44	34,6	68	53,6	15	11,8

6 La catégorie « autres » pour les CPE est composée des organismes suivants : municipalités (52), commissions scolaires ou maisons d'enseignement (26), spécialistes de la santé (31), services de références (7), policiers (4), entreprises (3), fondations (2), communautés autochtones (2), Office des personnes handicapées du Québec (2), pompiers (2), églises (2), organismes sans but lucratif (1), CLD (1), « Head Start » (1), joujouthèque/bibliothèque (1), dentiste (1).

1.8.2 GARDERIES

Pour les garderies (tableau 1.28), la situation est relativement semblable à celle des CPE. En effet, le CLSC est encore l'organisme dont la collaboration est la plus importante. En premier lieu, précisons que plus de quatre garderies sur dix reçoivent des services professionnels pour les enfants (44,2 %) et des visites (43,8 %). De plus, des services de soutien pour le personnel sont fournis dans quatre garderies sur dix (39,9 %), tandis que des services de soutien et de développement de compétences parentales sont fournis dans trois garderies sur dix (28,8 %).

De façon générale, et tout comme pour les CPE, les services offerts par les organismes du réseau de la santé et des services sociaux ou d'autres organismes sont le soutien pour le personnel et les services professionnels pour les enfants.

TABLEAU 1.28**SERVICES OFFERTS PAR LES ORGANISMES DU RÉSEAU DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX AUX GARDERIES**

	CLSC		Direction de la santé publique		Centre jeunesse ou Directeur de la protection de la jeunesse		Centre hospitalier		Centre de réadaptation		Organisme communautaire		Maison de la famille		Autres ⁷	
	N ^{bre}	%	N ^{bre}	%	N ^{bre}	%	N ^{bre}	%	N ^{bre}	%	N ^{bre}	%	N ^{bre}	%	N ^{bre}	%
Visites des services de garde	204	43,8	29	6,2	35	7,5	20	4,3	45	9,7	45	9,7	9	1,9	12	2,6
Soutien pour le personnel	186	39,9	50	10,7	56	12,0	37	7,9	59	12,7	48	10,3	13	2,8	11	2,4
Services professionnels pour les enfants	206	44,2	41	8,8	64	13,7	61	13,1	85	18,2	51	10,9	12	2,6	19	4,1
Programme de soutien et de développement des compétences parentales	134	28,8	9	1,9	22	4,7	13	2,8	23	4,9	39	8,4	35	7,5	7	1,5
Prêts de locaux ou d'équipements	32	6,9	4	0,9	1	0,2	2	0,4	8	1,7	38	8,2	4	0,9	4	0,9
Participation à des comités de travail	88	18,9	4	0,9	7	1,5	6	1,3	13	2,8	26	5,6	9	1,9	2	0,4
Autres	0	0,0	0	0,0	1	0,2	0	0,0	0	0,0	1	0,2	0	0,0	4	0,9

TABLEAU 1.29**FRÉQUENCE DES RELATIONS PROFESSIONNELLES ÉTABLIES ENTRE LES GARDERIES ET LES ORGANISMES DU RÉSEAU DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX**

	Fréquentes		Occasionnelles		Rares	
	N ^{bre}	%	N ^{bre}	%	N ^{bre}	%
CLSC	76	22,5	226	66,9	36	10,6
Direction de la santé publique	2	2,2	58	63,0	32	34,8
Centre jeunesse ou Directeur de la protection de la jeunesse	5	4,7	56	52,8	45	42,5
Centre hospitalier	8	11,0	37	50,7	28	38,3
Centre de réadaptation	30	31,3	46	47,9	20	20,8
Organisme communautaire	23	20,0	65	56,5	27	23,5
Maison de la famille	5	12,2	26	63,4	10	24,4
Autres	10	31,3	20	62,5	2	6,2

7 La catégorie « autres » pour les CPE est composée des organismes suivants : spécialistes de la santé (7), commissions scolaires ou maisons d'enseignement (7), pompiers (5), policiers (4), dentistes (4), municipalités (2), centres d'accueil (2), joujouthèque/bibliothèque (1).

CHAPITRE II

**FAMILLES
UTILISATRICES
ET USAGERS**

Dans ce chapitre, nous présentons les familles utilisatrices des services de garde et nous examinons la provenance des usagers, c'est-à-dire les enfants qui fréquentent les installations des CPE et les garderies, selon les divers territoires de CLSC ou de MRC. Par la suite, nous traitons de la répartition régionale des composantes en milieu familial de CPE et de la répartition des CPE et des garderies, selon les classes d'âge des enfants et le nombre de jours de garde par semaine. Les deux dernières sections portent sur les mouvements des usagers et les listes d'attente des CPE et des garderies.

2.1 FAMILLES UTILISATRICES

Le tableau 2.1 présente le nombre de familles qui utilisent les services d'une installation de CPE ou d'une garderie, selon la région administrative. Globalement, si nous extrapolons nos résultats pour l'ensemble du Québec, nous voyons que plus de 156 560 familles utilisent les services de garde. De ce nombre, 38,9 % profitent des services des installations de CPE et 43,7 %, des composantes en milieu familial. Quant aux garderies, elles fournissent leurs services à 17,3 % des familles.

TABLEAU 2.1

DISTRIBUTION DU NOMBRE DE FAMILLES QUI UTILISENT LES SERVICES D'UNE INSTALLATION, D'UNE COMPOSANTE EN MILIEU FAMILIAL DE CPE OU D'UNE GARDERIE, SELON LA RÉGION

RÉGION	CPE		GARDERIE		TOTAL
	INSTALLATION	MILIEU FAMILIAL	À BUT LUCRATIF	SANS BUT LUCRATIF	
Bas-Saint-Laurent	1 326	2 530	-	-	3 856
Saguenay-Lac-Saint-Jean	2 129	3 266	204	-	5 599
Capitale-Nationale	5 992	6 490	1 858	-	14 340
Mauricie	2 030	2 683	169	-	4 882
Estrie	2 836	3 448	195	-	6 479
Montréal	16 162	9 134	12 886	80	38 262
Outaouais	2 430	3 549	204	-	6 183
Abitibi-Témiscamingue	1 170	1 756	50	-	2 976
Côte-Nord	805	1 098	-	-	1 903
Nord-du-Québec	978	254	-	-	1 232
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	529	1 008	-	-	1 537
Chaudière-Appalaches	2 790	4 299	501	-	7 590
Laval	2 208	3 250	2 231	-	7 689
Lanaudière	2 933	4 378	1 305	-	8 616
Laurentides	3 288	4 962	1 013	-	9 263
Montérégie	10 268	12 847	4 626	-	27 741
Centre-du-Québec	1 737	2 440	260	-	4 437
TOTAL DES FAMILLES	59 611	67 392	25 502	80	152 585
Ensemble des familles du Québec⁸	60 968	68 459	26 948	185	156 560

8 Ces données sont extrapolées pour l'ensemble du Québec sur la base de la capacité totale de l'ensemble des services.

Pour les installations de CPE, le nombre moyen de familles utilisatrices est de 53 par service de 60 places; cette moyenne est de 51 familles pour les composantes en milieu familial de CPE et de 57 familles pour les garderies (tableau 2.2).

TABLEAU 2.2

DISTRIBUTION DU NOMBRE MOYEN DE FAMILLES, SELON LA CAPACITÉ D'ACCUEIL

CAPACITÉ D'ACCUEIL	CPE		GARDERIE	
	INSTALLATION	MILIEU FAMILIAL	À BUT LUCRATIF	SANS BUT LUCRATIF
Moins de 50 places	35	21	33	27
De 50 à 59 places	48	40	50	0
60 places	53	51	57	0
De 61 à 99 places	67	63	70	0
De 100 à 149 places	105	86	106	0
150 places et plus	152	178	0	0
MOYENNE TOTALE DE FAMILLES	51	83	55	27

Parmi les familles qui utilisent les services d'un CPE, 39,7 % ont des enfants qui fréquentent une autre installation ou un autre service de garde en milieu familial coordonné par le CPE.

2.2 USAGERS

2.2.1 USAGERS DES INSTALLATIONS DE CPE ET DES GARDERIES

2.2.1.1 PROVENANCE DES USAGERS DES SERVICES SITUÉS À MONTRÉAL ET À LAVAL

Le tableau 2.3 précise qu'au total 67,4 % des enfants habitent le même territoire de CLSC que le service; 26 % habitent un autre territoire de CLSC et 6,6 % habitent une autre région administrative. Notons que cette situation est semblable à celle de 2003.

Pour les installations de CPE et les garderies de Montréal, sur les 2079 enfants d'une autre région administrative, la majorité provient de la Montérégie (42,7 %); Laval suit avec 39,7 %, alors que 9,1 % proviennent des Laurentides et 8,5 % de la région de Lanaudière.

Pour les installations de CPE et les garderies de Laval, la majorité des enfants provenant d'une autre région administrative sont de la région des Laurentides (57,2 % des 378 enfants); 30 % proviennent de Montréal, 11,7 % de Lanaudière et 1,1 % de la Montérégie.

Tout comme par les années passées, on remarque que les garderies (77,6 %) reçoivent beaucoup plus souvent que les installations de CPE (59,6 %) des enfants qui habitent le même territoire de CLSC. Par conséquent, les garderies reçoivent moins d'enfants qui habitent un autre territoire de CLSC (18,8 %) ou une autre région administrative (3,6 %).

TABLEAU 2.3

DISTRIBUTION DU NOMBRE D'ENFANTS HABITANT LE MÊME TERRITOIRE DE CLSC QUE LE SERVICE DE GARDE, UN AUTRE TERRITOIRE DE CLSC OU UNE AUTRE RÉGION, POUR LES SERVICES SITUÉS À MONTRÉAL ET À LAVAL

	MÊME TERRITOIRE DE CLSC		AUTRE TERRITOIRE DE CLSC		AUTRE RÉGION		NOMBRE TOTAL D'ENFANTS	NOMBRE DE SERVICES
	N ^{BRE}	%	N ^{BRE}	%	N ^{BRE}	%	N ^{BRE}	N ^{BRE}
Installations de CPE	12 577	59,6	6 636	31,5	1 872	8,9	21 085	342
Garderies	12 548	77,6	3 042	18,8	585	3,6	16 175	267
Région								
Montréal	21 368	66,1	8 867	27,4	2 079	6,4	32 314	527
Laval	3 757	76,0	811	16,4	378	7,6	4 946	82

2.2.1.2 PROVENANCE DES USAGERS DES SERVICES SITUÉS DANS LES AUTRES RÉGIONS

Le tableau 2.4 porte sur les usagers des 15 autres régions du Québec, selon qu'ils habitent ou non la même localité que le service, et ce, pour les installations de CPE. Quant au tableau 2.5, il présente la même information pour les garderies.

Près de huit usagers sur dix (79,6 %) des installations de CPE habitent la localité où se trouve l'installation. La situation diffère, toutefois, selon les régions administratives. Ainsi, les régions de la Capitale-Nationale (74,3 %), de Lanaudière (73,4 %) et des Laurentides (74,2 %), pour ne nommer que celles-là, sont en deçà de la moyenne. La situation s'inverse dans les régions de la Côte-Nord et du Nord-du-Québec, où la presque totalité des enfants (95,9 % et 98,7 %) habitent la même localité que leur service de garde.

TABLEAU 2.4**DISTRIBUTION DU NOMBRE D'ENFANTS HABITANT OU NON LA MÊME LOCALITÉ QUE LES INSTALLATIONS DE CPE, SELON LA RÉGION (SAUF MONTRÉAL ET LAVAL)**

RÉGION	MÊME LOCALITÉ		AUTRE LOCALITÉ		AUTRE RÉGION		NOMBRE TOTAL D'ENFANTS	NOMBRE DE SERVICES
	NOMBRE	%	NOMBRE	%	NOMBRE	%	NOMBRE	NOMBRE
Bas-Saint-Laurent	1 243	80,0	305	19,6	6	0,4	1 554	30
Saguenay–Lac-Saint-Jean	2 962	94,1	185	5,9	0	0,0	3 147	38
Capitale-Nationale	5 061	74,3	1 594	23,4	160	2,3	6 815	113
Mauricie	1 962	80,1	473	19,3	14	0,6	2 449	42
Estrie	2 596	75,5	808	23,5	34	1,0	3 438	60
Outaouais	2 596	88,0	355	12,0	0	0,0	2 951	52
Abitibi-Témiscamingue	1 305	85,2	226	14,8	0	0,0	1 531	23
Côte-Nord	867	95,9	37	4,1	0	0,0	904	20
Nord-du-Québec	1 175	98,7	15	1,3	0	0,0	1 190	27
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	493	92,0	43	8,0	0	0,0	536	13
Chaudière-Appalaches	2 710	79,1	671	19,6	45	1,3	3 426	65
Lanaudière	2 518	73,4	767	22,3	147	4,3	3 432	53
Laurentides	2 901	74,2	928	23,7	82	2,1	3 911	62
Montréal	9 486	77,7	2 456	20,1	273	2,2	12 215	196
Centre-du-Québec	1 671	77,6	469	21,8	14	0,6	2 154	34

Le tableau 2.5 révèle que plus de huit enfants sur dix habitent la même localité que leur garderie (82,9 %). On note une plus forte concentration d'enfants dans ce cas dans les régions de l'Outaouais (95,6 %), du Saguenay—Lac-Saint-Jean (95,7 %), de la Mauricie (98,1 %) et de l'Abitibi-Témiscamingue (100 %). Les régions où l'on trouve une plus grande proportion d'usagers venant de l'extérieur de la localité de l'établissement sont la Capitale-Nationale (22,7 %) et l'Estrie (26,4 %).

TABLEAU 2.5

DISTRIBUTION DU NOMBRE D'ENFANTS HABITANT OU NON LA MÊME LOCALITÉ QUE LES GARDERIES, SELON LA RÉGION (SAUF MONTRÉAL ET LAVAL)

RÉGION	MÊME LOCALITÉ		AUTRE LOCALITÉ		AUTRE RÉGION		NOMBRE TOTAL D'ENFANTS	NOMBRE DE SERVICES
	NOMBRE	%	NOMBRE	%	NOMBRE	%	NOMBRE	NOMBRE
Saguenay—Lac-Saint-Jean	242	95,7	11	4,3	0	0,0	253	5
Capitale-Nationale	1 577	75,3	476	22,7	42	2,0	2 095	41
Mauricie	206	98,1	2	1,0	2	1,0	210	2
Estrie	167	73,6	60	26,4	0	0,0	227	4
Outaouais	216	95,6	10	4,4	0	0,0	226	4
Abitibi-Témiscamingue	65	100,0	0	0,0	0	0,0	65	1
Chaudière-Appalaches	503	82,3	101	16,5	7	1,1	611	11
Lanaudière	1 235	83,7	223	15,1	18	1,2	1 476	26
Laurentides	980	87,0	141	12,5	5	0,4	1 126	17
Montréal	4 298	83,1	831	16,1	42	0,8	5 171	83
Centre-du-Québec	280	86,4	40	12,3	4	1,2	324	5

2.2.2 USAGERS DES COMPOSANTES EN MILIEU FAMILIAL DE CPE

La question 36 porte aussi sur les localités où exercent les 13 164 RSG pour lesquelles nous possédons de l'information. Le tableau 2.6 expose les principaux résultats obtenus, selon les régions administratives.

TABLEAU 2.6

DISTRIBUTION DU NOMBRE DE RSG, DE MRC, DE CLSC ET DE MUNICIPALITÉS OÙ LES CPE OFFRENT DES SERVICES DE GARDE EN MILIEU FAMILIAL, SELON LA RÉGION

RÉGION	NOMBRE DE RSG	NOMBRE DE MRC OU CLSC	NOMBRE DE MRC OU CLSC DESSERVIS	% DE COUVERTURE DES MRC OU CLSC	NOMBRE DE MUNICIPALITÉS	NOMBRE DE MUNICIPALITÉS DESSERVIES	% DE COUVERTURE DES MUNICIPALITÉS
Bas-Saint-Laurent	464	8	8	100	142	89	62,7
Saguenay–Lac-Saint-Jean	662	4	4	100	67	50	74,6
Capitale-Nationale	1 178	7	7	100	81	57	70,4
Mauricie	515	6	6	100	44	33	75,0
Estrie	630	7	7	100	101	72	71,3
Montréal	1 523	35	34	97,1	---	---	---
Outaouais	750	5	5	100	82	42	51,2
Abitibi-Témiscamingue	338	5	5	100	101	52	51,5
Côte-Nord	248	6	6	100	56	27	48,2
Nord-du-Québec	50	3	2	66,7	31	7	22,6
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	170	6	5	83,3	63	38	60,3
Chaudière-Appalaches	963	11	11	100	156	126	80,8
Laval	661	4	4	100	---	---	---
Lanaudière	868	6	6	100	72	57	79,2
Laurentides	1 019	8	8	100	85	61	71,8
Montérégie	2 640	15	15	100	198	164	82,8
Centre-du-Québec	485	5	5	100	88	64	72,7
TOTAL	13 164	141	138	97,9	1 367	939	68,7

Comme on peut le constater au tableau 2.6, les régions de Montréal et de Laval recouvrent des territoires de CLSC. On y constate que 97,1 % (Montréal) et 100 % (Laval) de ces territoires ont accès à la garde en milieu familial. Pour les autres régions administratives, le tableau révèle que l'ensemble des MRC du Québec ont accès à des services de garde en milieu familial, sauf la région administrative du Nord-du-Québec (66,7 %) et la région administrative de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine (83,3 %).

En ce qui a trait aux municipalités où ces services sont accessibles, les pourcentages varient entre 22,6 % dans la région du Nord-du-Québec et 82,8 % dans la région de la Montérégie.

Ces données ne sont fournies qu'à titre indicatif; étant donné que certaines régions administratives se situent en région éloignée et sont peu peuplées, on remarque que certaines

municipalités n'ont pas de services (Côte-Nord, Nord-du-Québec, Abitibi-Témiscamingue, par exemple). Dans d'autres régions administratives, certaines MRC comptent des municipalités à forte concentration de villégiature.

Enfin, la population restreinte de certaines MRC limite le développement de services de garde en milieu familial. Ces situations diverses expliquent le fait que dans certaines MRC une seule localité dispose de tels services (Caniapiscau, par exemple). À noter que les données détaillées servent à planifier la création des places et à mieux connaître l'endroit où exercent les responsables de services de garde en milieu familial.

2.3 ÂGE DES ENFANTS ET FRÉQUENTATION DES SERVICES

Cette section répertorie le nombre d'enfants accueillis pendant la période du 22 au 26 mars 2004 selon le nombre de jours de garde par semaine (question 10) et selon leur âge au 30 septembre 2003⁹ (question 11).

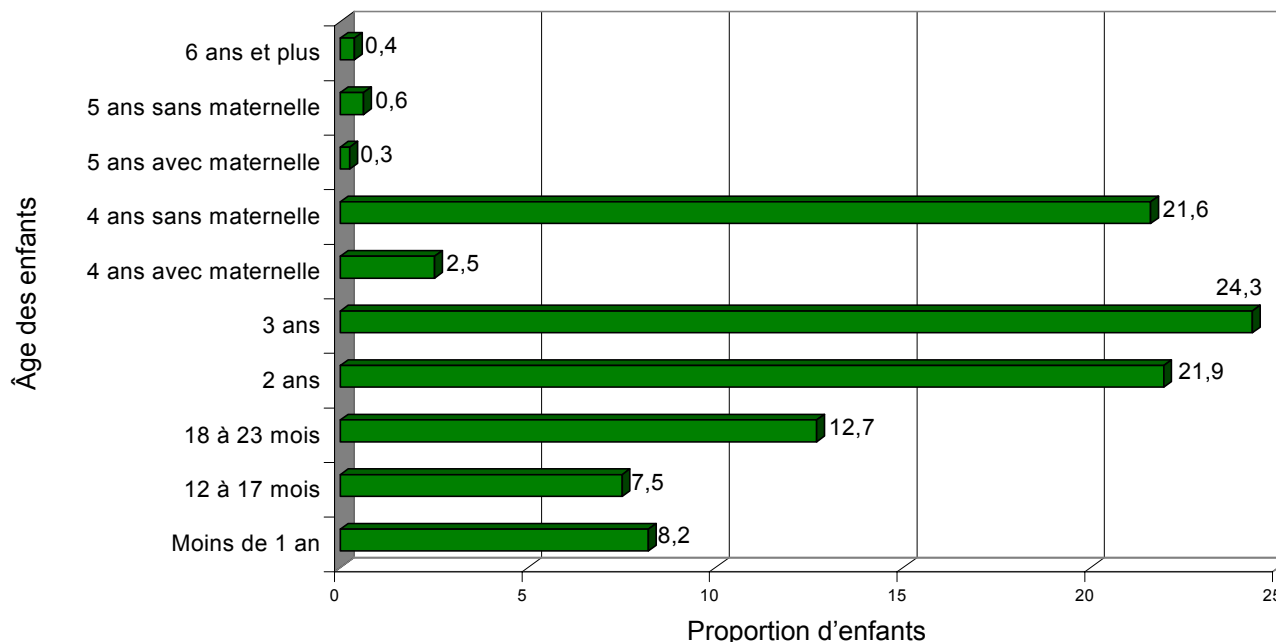
2.3.1 DISTRIBUTION DU NOMBRE D'ENFANTS, SELON L'ÂGE AU 30 SEPTEMBRE 2003

Le graphique 2.1 montre que près de la moitié des enfants qui fréquentent un service de garde ont entre 3 et 4 ans (48,4 %). Les enfants de 2 ans représentent 21,9 % des usagers pour l'ensemble des services alors que ceux de moins de 2 ans représentent 28,4 % du total; les enfants de 5 ans et plus représentent 1,3 %. Cette situation est relativement semblable à celle de l'an passé.

9 Les totaux des tableaux 2.7 et 2.9 diffèrent quelque peu car certains services ont été incapables de classer l'ensemble des enfants aux questions 10 ou 11.

GRAPHIQUE 2.1

PROPORTION D'ENFANTS, SELON LEUR ÂGE AU 30 SEPTEMBRE 2003



Les installations et les composantes en milieu familial de CPE accueillent plus de 80 % de l'ensemble des enfants en service de garde régis, soit 39,9 % et 44,2 % respectivement. Les composantes en milieu familial de CPE accueillent un plus grand nombre d'enfants de 6 ans et plus. On constate aussi que les composantes en milieu familial de CPE accueillent 57,7 % des enfants de moins de 2 ans. À titre de comparaison, notons que 10,8 % des enfants de moins de 2 ans sont en garderie alors que ce pourcentage est de 31,5 % dans les installations de CPE.

TABLEAU 2.7**DISTRIBUTION DU NOMBRE D'ENFANTS, SELON L'ÂGE AU 30 SEPTEMBRE 2003**

GROUPES D'ÂGE	INSTALLATIONS DE CPE		GARDERIES		COMPOSANTES EN MILIEU FAMILIAL DE CPE		TOTAL
	NOMBRE D'ENFANTS	%	NOMBRE D'ENFANTS	%	NOMBRE D'ENFANTS	%	NOMBRE D'ENFANTS
Moins de 1 an	4 199	29,0	972	6,7	9 294	64,3	14 465
12 à 17 mois	4 328	32,7	1 052	8,0	7 851	59,3	13 231
18 à 23 mois	7 223	32,3	3 383	15,1	11 756	52,6	22 362
2 ans	14 536	37,6	6 013	15,6	18 119	46,9	38 668
3 ans	18 390	42,9	7 895	18,4	16 553	38,6	42 838
4 ans avec maternelle	1 930	43,7	1 294	29,3	1 195	27,0	4 419
4 ans sans maternelle	18 904	49,7	7 153	18,8	11 991	31,5	38 048
5 ans avec maternelle	216	48,8	48	10,8	179	40,4	443
5 ans sans maternelle	550	50,9	153	14,2	378	35,0	1 081
6 ans et plus	59	9,0	3	0,5	593	90,5	655
TOTAL	70 335	39,9	27 966	15,9	77 909	44,2	176 210

Il faut extrapoler les données du tableau 2.7 si on veut obtenir des résultats pour l'ensemble des enfants qui fréquentent les services de garde en mars 2004 et non seulement le nombre d'enfants des services de garde répondants.

Le tableau 2.8 présente donc la distribution du nombre d'enfants qui fréquentent les services de garde, selon leur âge au 30 septembre 2003. Ainsi, un total de 182 235 enfants utilisent les 179 755 places disponibles au 31 mars 2004.

TABLEAU 2.8**DISTRIBUTION DU NOMBRE D'ENFANTS ACCUEILLIS EN MARS 2004, SELON LEUR ÂGE**

GROUPES D'ÂGE	INSTALLATIONS DE CPE		GARDERIES		COMPOSANTES EN MILIEU FAMILIAL DE CPE		TOTAL CPE ET GARDERIES	
	NOMBRE D'ENFANTS	%	NOMBRE D'ENFANTS	%	NOMBRE D'ENFANTS	%	NOMBRE D'ENFANTS	%
Moins de 1 an	4 315	6,0	1 030	3,5	9 575	11,9	14 920	8,2
1 an	11 865	16,4	4 710	15,9	20 205	25,2	36 780	20,2
2 ans	14 935	20,7	6 385	21,5	18 670	23,3	39 990	21,9
3 ans	18 895	26,1	8 380	28,2	17 055	21,2	44 330	24,3
4 ans	21 405	29,6	8 970	30,2	13 590	16,9	43 965	24,1
5 ans et plus	850	1,2	215	0,7	1 185	1,5	2 250	1,2
TOTAL	72 265	100,0	29 690	100,0	80 280	100,0	182 235	100,0

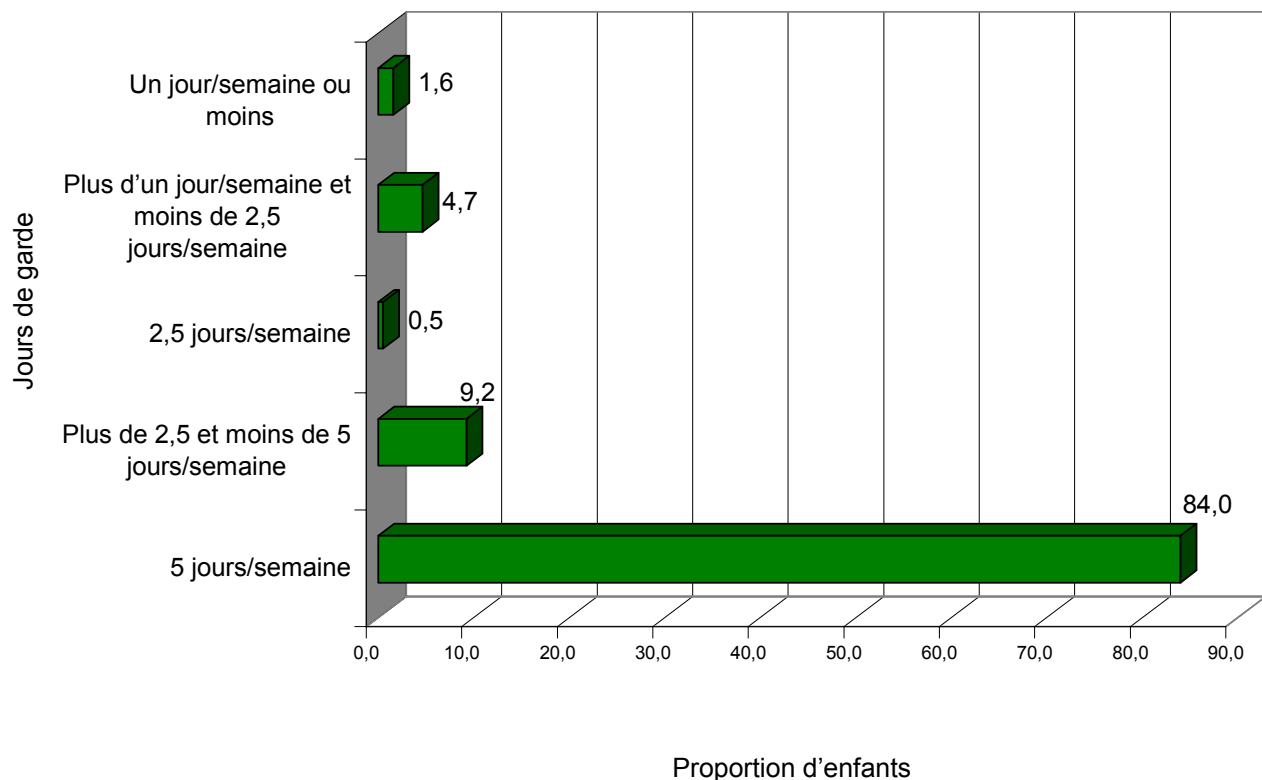
Les données ont été extrapolées sur la base de la population totale des enfants qui fréquentent les services de garde. Elles permettent d'avoir un juste portrait des usagers en mars 2004.

2.3.2 DISTRIBUTION DU NOMBRE D'ENFANTS, SELON LA FRÉQUENTATION

Au graphique 2.2, on constate que la très grande majorité des enfants qui fréquentent les services de garde régis sont inscrits à temps complet (5 jours par semaine). Au fil des années, ce pourcentage augmente : en 2000, il était de l'ordre de 70,3 % alors qu'en 2001 ce pourcentage était de 76,8 %, en 2002, de 79,8 % et en 2003, de 82,9 %; il atteint, en 2004, 84 %. Seulement 6,3 % des enfants sont accueillis moins de 2,5 jours par semaine alors que 9,7 % le sont 2,5 jours ou plus, mais moins de 5 jours par semaine.

GRAPHIQUE 2.2

PROPORTION D'ENFANTS, SELON LE NOMBRE DE JOURS DE GARDE PAR SEMAINE



En tenant compte du mode de garde, le tableau 2.9 montre sensiblement la même tendance. Dans les garderies, 93,2 % des enfants fréquentent les services de garde 5 jours par semaine, comparativement à 81,3 % pour ceux qui fréquentent les installations de CPE et à 83,2 % pour ceux qui fréquentent les composantes en milieu familial de CPE.

Le profil de garde des composantes en milieu familial de CPE continue de se rapprocher de celui des installations de CPE.

TABLEAU 2.9**DISTRIBUTION DU NOMBRE D'ENFANTS, SELON LE NOMBRE DE JOURS DE GARDE PAR SEMAINE ET LE MODE DE GARDE**

NOMBRE DE JOURS DE GARDE	INSTALLATIONS DE CPE		GARDERIES		COMPOSANTES EN MILIEU FAMILIAL DE CPE		TOTAL	
	NOMBRE D'ENFANTS	%	NOMBRE D'ENFANTS	%	NOMBRE D'ENFANTS	%	NOMBRE D'ENFANTS	%
5 jours/semaine	57 194	81,3	26 069	93,2	64 848	83,2	148 111	84,0
Plus de 2,5 jours et moins de 5 jours/semaine	7 537	10,7	1 167	4,2	7 592	9,7	16 296	9,2
2,5 jours/semaine	313	0,4	99	0,4	459	0,6	871	0,5
Plus d'un jour/semaine et moins de 2,5 jours/semaine	4 142	5,9	541	1,9	3 537	4,5	8 220	4,7
Un jour/semaine ou moins	1 167	1,7	90	0,3	1 508	1,9	2 765	1,6
TOTAL	70 353	100,0	27 966	100,0	77 944	100,0	176 263	100,0

2.4 MOUVEMENT DES USAGERS DES CPE ET DES GARDERIES

En analysant les réponses obtenues aux questions 11 et 12 des rapports d'activités des CPE et des garderies, nous pouvons mesurer les mouvements des usagers des services de garde. Cependant, les calculs de cette section ne portent que sur les CPE et les garderies qui n'ont déclaré aucune augmentation de leur capacité d'accueil ni aucune ouverture d'une nouvelle composante entre le 1^{er} avril 2003 et le 31 mars 2004, ainsi que ceux qui sont restés en activité toute l'année; cela a permis de bien cerner le mouvement des usagers qui n'est pas lié aux changements de la capacité inscrite sur les permis. En conséquence, il reste donc :

- 1110 installations de CPE sur les 1183 initialement recensées;
- 607 composantes en milieu familial de CPE sur 838;
- 339 garderies sur 463.

Les quatre premières colonnes des tableaux 2.10 à 2.12 présentent, selon les modes de garde, le nombre d'enfants inscrits au 1^{er} avril 2003, ceux inscrits au 31 mars 2004 ainsi que le nombre d'enfants ayant quitté le service et ceux qui y ont été inscrits en cours d'année. Les colonnes suivantes indiquent les pourcentages de départs et d'arrivées de même que la différence obtenue entre ces deux derniers renseignements.

TABLEAU 2.10**MOUVEMENT DES USAGERS DANS LES INSTALLATIONS DES CPE**

RÉGION	NOMBRE D'ENFANTS INSCRITS AU 1 ^{ER} AVRIL 2003	NOMBRE D'ENFANTS INSCRITS AU 31 MARS 2004	NOMBRE D'ENFANTS PARTIS EN COURS D'ANNÉE	NOMBRE D'ENFANTS INSCRITS EN COURS D'ANNÉE	% DE DÉPARTS EN COURS D'ANNÉE	% D'ARRIVÉES EN COURS D'ANNÉE	DIFFÉRENCE ENTRE LES DÉPARTS ET LES ARRIVÉES %
Bas-Saint-Laurent	1 386	1 538	568	692	41,0	49,9	8,9
Saguenay–Lac-Saint-Jean	2 202	2 163	662	683	30,1	31,0	0,9
Capitale-Nationale	6 603	6 711	2 575	2 977	39,0	45,1	6,1
Mauricie	2 389	2 380	886	887	37,1	37,1	0,0
Estrie	3 402	3 389	1 423	1 404	41,8	41,3	-0,5
Montréal	16 990	17 729	5 727	6 809	33,7	40,1	6,4
Outaouais	2 753	2 875	873	958	31,7	34,8	3,1
Abitibi-Témiscamingue	1 327	1 280	535	483	40,3	36,4	-3,9
Côte-Nord	810	813	316	319	39,0	39,4	0,4
Nord-du-Québec	1 214	1 185	473	444	39,0	36,6	-2,4
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	475	478	230	233	48,4	49,1	0,7
Chaudière-Appalaches	2 989	3 229	1 058	1 217	35,4	40,7	5,3
Laval	2 345	2 465	802	922	34,2	39,3	5,1
Lanaudière	2 873	2 983	1 156	1 280	40,2	44,6	4,4
Laurentides	3 071	3 467	938	1 270	30,5	41,4	10,9
Montérégie	10 681	11 313	3 771	4 500	35,3	42,1	6,8
Centre-du-Québec	1 940	1 907	726	685	37,4	35,3	-2,1
TOTAL	63 450	65 905	22 719	25 763	35,8	40,6	4,8

On remarque que les départs sont toujours comblés par de nouvelles inscriptions, comme en témoignent les pourcentages suivants :

	<u>% de départs</u>	<u>% d'arrivées</u>
Composantes en milieu familial de CPE	48,5 %	52,7 %
Installations de CPE	35,8 %	40,6 %
Garderies	31,7 %	35,3 %

C'est dans les installations des CPE que l'on constate le plus de mouvements et le plus de fluctuations entre les départs et les arrivées (4,8 %). Sur le plan régional, toujours pour les installations de CPE (tableau 2.10), on note une plus grande proportion d'arrivées que de départs dans la région des Laurentides (10,9 %) et du Bas-Saint-Laurent (8,9 %). À l'inverse, on remarque un pourcentage de départs élevé par rapport à celui des arrivées dans la région de l'Abitibi-Témiscamingue (-3,9 %). Dans les composantes en milieu familial de CPE (tableau 2.11), le plus grand écart noté là où les arrivées dominent se situe dans la région de Montréal (11,5 %), alors que celui où les départs dominent se retrouve dans les régions de la

Côte-Nord (-6,3 %) et de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (-6,4 %). Pour les garderies (tableau 2.12), c'est dans la région de la Chaudière-Appalaches que l'on constate la plus grande proportion d'arrivées que de départs (12,5 %).

TABLEAU 2.11

MOUVEMENT DES USAGERS DANS LES COMPOSANTES EN MILIEU FAMILIAL DES CPE

RÉGION	NOMBRE D'ENFANTS INSCRITS AU 1 ^{ER} AVRIL 2003	NOMBRE D'ENFANTS INSCRITS AU 31 MARS 2004	NOMBRE D'ENFANTS PARTIS EN COURS D'ANNÉE	NOMBRE D'ENFANTS INSCRITS EN COURS D'ANNÉE	% DE DÉPARTS EN COURS D'ANNÉE	% D'ARRIVÉES EN COURS D'ANNÉE	DIFFÉRENCE ENTRE LES DÉPARTS ET LES ARRIVÉES %
Bas-Saint-Laurent	3 138	3 022	1 260	1 110	40,2	35,4	-4,8
Saguenay-Lac-Saint-Jean	2 874	2 930	826	874	28,7	30,4	1,7
Capitale-Nationale	5 371	5 660	2 669	2 950	49,7	54,9	5,2
Mauricie	2 120	2 223	771	899	36,4	42,4	6,0
Estrie	3 645	3 788	1 559	1 812	42,8	49,7	6,9
Montréal	7 234	8 258	4 764	5 600	65,9	77,4	11,5
Outaouais	3 430	3 601	1 734	1 905	50,6	55,5	4,9
Abitibi-Témiscamingue	1 605	1 649	828	842	51,6	52,5	0,9
Côte-Nord	900	843	317	260	35,2	28,9	-6,3
Nord-du-Québec	101	105	61	65	60,4	64,4	4,0
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	883	827	339	283	38,4	32,0	-6,4
Chaudière-Appalaches	4 141	4 473	1 686	1 914	40,7	46,2	5,5
Laval	3 283	3 426	1 856	1 994	56,5	60,7	4,2
Lanaudière	3 613	3 756	1 960	2 103	54,2	58,2	4,0
Laurentides	3 247	3 304	1 323	1 380	40,7	42,5	1,8
Montérégie	10 013	10 223	5 020	5 289	50,1	52,8	2,7
Centre-du-Québec	1 630	1 684	803	857	49,3	52,6	3,3
TOTAL	57 228	59 772	27 776	30 137	48,5	52,7	4,2

TABLEAU 2.12**MOUVEMENT DES USAGERS DANS LES GARDERIES**

RÉGION	NOMBRE D'ENFANTS INSCRITS AU 1 ^{ER} AVRIL 2003	NOMBRE D'ENFANTS INSCRITS AU 31 MARS 2004	NOMBRE D'ENFANTS PARTIS EN COURS D'ANNÉE	NOMBRE D'ENFANTS INSCRITS EN COURS D'ANNÉE	% DE DÉPARTS EN COURS D'ANNÉE	% D'ARRIVÉES EN COURS D'ANNÉE	DIFFÉRENCE ENTRE LES DÉPARTS ET LES ARRIVÉES %
Bas-Saint-Laurent	0	0	0	0	0,0	0,0	0,0
Saguenay-Lac-Saint-Jean	71	71	23	23	32,4	32,4	0,0
Capitale-Nationale	1 493	1 582	538	633	36,0	42,4	6,4
Mauricie	85	89	25	29	29,4	34,1	4,7
Estrie	98	98	31	31	31,6	31,6	0,0
Montréal	8 038	8 502	2 469	2 931	30,7	36,5	5,8
Outaouais	226	226	78	78	34,5	34,5	0,0
Abitibi-Témiscamingue	65	65	4	4	6,2	6,2	0,0
Côte-Nord	0	0	0	0	0,0	0,0	0,0
Nord-du-Québec	0	0	0	0	0,0	0,0	0,0
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	0	0	0	0	0,0	0,0	0,0
Chaudière-Appalaches	438	433	88	143	20,1	32,6	12,5
Laval	1 827	1 871	507	551	27,8	30,2	2,4
Lanaudière	1 182	1 170	628	326	53,1	27,6	-25,5
Laurentides	743	806	224	287	30,1	38,6	8,5
Montérégie	3 892	4 125	1 149	1 382	29,5	35,5	6,0
Centre-du-Québec	230	243	57	70	24,8	30,4	5,6
TOTAL	18 388	19 281	5 821	6 488	31,7	35,3	3,6

2.5 LISTES D'ATTENTE

Les questions 8 et 9 des rapports d'activités portent sur les listes d'attente dans les CPE et dans les garderies. Pour les CPE, 97,5 % d'entre eux ont une liste d'attente pour les places en installation. Le tableau 2.13 révèle que pour plus des deux tiers de ces derniers (67 %), cette liste compte 400 inscriptions d'enfants ou moins, soit une moyenne de 375 enfants inscrits.

Toujours parmi les CPE qui ont une liste d'attente, 52,4 % affirment avoir une procédure formelle de mise à jour de cette liste. La fréquence de la mise à jour varie entre 1 et 4 semaines pour 16,4 % des CPE, entre 5 et 25 semaines pour 20,5 % d'entre eux, entre 26 et 51 semaines pour 24,2 %. Pour 35 % des CPE, elle est d'un an, tandis qu'elle est de deux ans pour 0,9 % d'entre eux. La fréquence moyenne de cette mise à jour est de 31 semaines.

TABLEAU 2.13**DISTRIBUTION DES CPE ET DES GARDERIES, SELON LE NOMBRE D'ENFANTS INSCRITS SUR LEUR LISTE D'ATTENTE**

NOMBRE D'ENFANTS	CPE		GARDERIES	
	NOMBRE	%	NOMBRE	%
100 et moins	213	24,2	167	41,1
Entre 101 et 200	153	17,4	82	20,2
Entre 201 et 400	224	25,5	92	22,7
Entre 401 et 600	117	13,3	41	10,1
Entre 601 et 800	67	7,6	10	2,5
Plus de 800	105	11,9	14	3,4
TOTAL	879	100,0	406	100,0

Du côté des garderies, 91,4 % ont une liste d'attente. Parmi celles-ci, plus de huit garderies sur dix (84 %) ont 400 inscriptions ou moins sur leur liste. La moyenne d'enfants inscrits sur cette liste est de 226.

Près de six garderies sur dix (58,5 %) précisent avoir une procédure formelle de mise à jour de leur liste d'attente. La fréquence de mise à jour de cette liste varie entre 1 et 4 semaines pour 23 % des garderies, entre 5 et 25 semaines pour 31,3 % d'entre elles, entre 26 et 40 semaines pour 22,2 %. Pour 22,6 % des garderies, elle est d'un an, tandis qu'elle est d'un an et demi ou de deux ans pour 0,9 % des garderies. La fréquence moyenne est de 24 semaines.

CHAPITRE III

PERSONNEL DES CPE ET DES GARDERIES

Nous examinons dans ce chapitre diverses questions concernant le personnel des services de garde. La première section explore les conditions de travail du personnel de garde : elle fournit une analyse des congés, des vacances et des autres avantages sociaux; l'analyse s'étend aussi à l'établissement des conditions de travail et à la procédure d'évaluation du personnel. Dans les deux sections suivantes, nous traitons de la qualification, de la formation et du perfectionnement du personnel éducateur des services de garde, alors que la dernière section porte sur les stagiaires en techniques d'éducation à l'enfance reçues dans les services de garde.

3.1 CONDITIONS DE TRAVAIL

3.1.1 CONGÉS, VACANCES ET AUTRES AVANTAGES SOCIAUX

Au tableau 3.1, on observe que les **responsables de la gestion** ont en moyenne 11,5 congés fériés, 8,4 congés pour événements familiaux (mariage, décès, déménagement, etc.), 6,9 congés de maladie et 1,3 congé pour obligations familiales (enfant malade, soins à donner à un adulte, etc.), soit un total de 28,1 congés. Ce nombre était de 25,8 l'an passé, de 25,7 en 2002 et, en 1998, de 25,5.

TABLEAU 3.1**DISTRIBUTION DES NOMBRES MOYENS DE JOURS DE CONGÉ PRÉVUS PAR LA POLITIQUE DE GESTION DES SERVICES DE GARDE POUR LES RESPONSABLES DE LA GESTION, SELON LA CATÉGORIE DE CONGÉS ET LA RÉGION**

	CONGÉS FÉRIÉS	CONGÉS POUR OBLIGATIONS FAMILIALES	CONGÉS POUR ÉVÉNEMENTS FAMILIAUX	CONGÉS DE MALADIE	TOTAL
CPE	12,1	1,6	10,2	9,0	32,9
Garderies	10,2	0,6	4,2	2,1	17,1
RÉGION					
Bas-Saint-Laurent	12,3	1,2	13,2	10,0	36,7
Saguenay-Lac-Saint-Jean	11,7	1,6	8,8	7,4	29,5
Capitale-Nationale	12,1	1,4	9,6	6,9	30,0
Mauricie	12,5	1,4	11,5	8,7	34,1
Estrie	12,5	0,6	10,9	9,0	33,0
Montréal	11,1	1,2	6,4	6,0	24,7
Outaouais	12,1	2,2	9,4	10,2	33,9
Abitibi-Témiscamingue	11,9	1,8	10,8	13,8	38,3
Côte-Nord	12,2	2,3	11,2	8,8	34,5
Nord-du-Québec	12,0	2,0	7,9	8,9	30,8
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	11,0	1,0	11,3	10,6	33,9
Chaudière-Appalaches	12,1	0,9	11,4	6,5	30,9
Laval	11,1	0,8	7,3	5,4	24,6
Lanaudière	11,4	0,9	8,9	6,6	27,8
Laurentides	11,8	1,3	9,2	6,8	29,1
Montérégie	11,2	1,4	8,2	6,2	27,0
Centre-du-Québec	11,5	1,2	9,6	7,9	30,2
TOTAL	11,5	1,3	8,4	6,9	28,1

On observe les différences les plus marquées dans la distribution selon le mode de garde. En effet, les CPE, avec 32,9 congés au total, accordent près de deux fois plus de congés que les garderies (17,1 congés); cela est surtout attribuable aux congés pour événements familiaux et aux congés de maladie. Il existe aussi des différences régionales variant, dans les régions de Laval et de Montréal, entre 24,6 et 24,7 congés au total jusqu'à 38,3 congés dans la région de l'Abitibi-Témiscamingue.

Dans le cas des congés de maladie, on remarque qu'ils sont :

- payables dans 48,5 % des cas (n = 521);
- ni cumulatifs ni payables dans 24,7 % des cas (n = 265);
- cumulatifs ou payables dans 15,2 % des cas (n = 163);
- cumulatifs dans 6 % des cas (n = 64);
- cumulatifs ou payables en partie dans 5,6 % des cas (n = 61).

Au tableau 3.2, on peut voir que le **personnel éducateur** travaillant à temps plein bénéficie en moyenne de 11,4 congés fériés, 8,6 congés pour événements familiaux (mariage, décès,

déménagement, etc.), 7,0 congés de maladie et 1,3 congé pour obligations familiales (enfant malade, soins à donner à un adulte, etc.), soit un total de 28,3 congés. L'an passé, ce total était de 26,3, en 2002, de 26,1 et, en 1998, de 24,6.

Les différences les plus marquées ont trait au mode de garde puisque les CPE, avec 33,7 congés au total, accordent près de deux fois plus de congés que les garderies (17,4 congés); encore ici, cela est surtout attribuable aux congés pour événements familiaux et aux congés de maladie. Il existe aussi des différences régionales : le nombre de congé est de 24,5 à Laval et de 25 à Montréal comparativement à 38,1 au Bas-Saint-Laurent et à 39,2 en Abitibi-Témiscamingue.

Dans le cas des congés de maladie, on indique qu'ils sont :

- payables dans 55,2 % des cas (n = 614);
- ni cumulatifs ni payables dans 17,1 % des cas (n = 190);
- cumulatifs ou payables dans 16,1 % des cas (n = 179);
- cumulatifs ou payables en partie dans 6,7 % des cas (n = 76).
- cumulatifs dans 4,9 % des cas (n = 54);

TABLEAU 3.2**DISTRIBUTION DES NOMBRES MOYENS DE JOURS DE CONGÉ PRÉVUS PAR LA POLITIQUE DE GESTION DES SERVICES DE GARDE POUR LE PERSONNEL ÉDUCATEUR, SELON LA CATÉGORIE DE CONGÉS ET LA RÉGION**

	CONGÉS FÉRIÉS	CONGÉS POUR OBLIGATIONS FAMILIALES	CONGÉS POUR ÉVÉNEMENTS FAMILIAUX	CONGÉS DE MALADIE	TOTAL
CPE	12,0	1,7	10,8	9,2	33,7
Garderies	10,2	0,7	4,2	2,3	17,4

RÉGION

Bas-Saint-Laurent	12,0	1,3	14,4	10,4	38,1
Saguenay–Lac-Saint-Jean	11,5	1,7	9,0	7,6	29,8
Capitale-Nationale	12,0	1,3	10,4	6,9	30,6
Mauricie	12,4	1,5	11,9	8,4	34,2
Estrie	12,5	0,7	10,7	9,3	33,2
Montréal	10,9	1,3	6,8	6,0	25,0
Outaouais	12,1	2,4	10,4	10,3	35,2
Abitibi-Témiscamingue	12,0	2,0	11,3	13,9	39,2
Côte-Nord	12,1	1,3	10,2	10,0	33,6
Nord-du-Québec	12,1	2,1	8,1	9,3	31,6
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	11,0	0,8	11,2	10,6	33,6
Chaudière-Appalaches	12,0	0,9	11,7	7,0	31,6
Laval	11,0	0,9	7,4	5,2	24,5
Lanaudière	11,2	1,3	8,8	6,7	28,0
Laurentides	11,8	1,3	9,5	6,7	29,3
Montérégie	11,1	1,4	8,3	6,3	27,1
Centre-du-Québec	11,3	1,2	9,6	8,0	30,1
TOTAL	11,4	1,3	8,6	7,0	28,3

Au tableau 3.3, on observe que les **autres membres du personnel permanent** travaillant à temps plein ont en moyenne 11,5 congés fériés, 8,8 congés pour événements familiaux (mariage, décès, déménagement, etc.), 7,1 congés de maladie et 1,3 congé pour obligations familiales (enfant malade, soins à donner à un adulte, etc.), soit un total de 28,7 congés. Notons que le nombre de ces congés se compare à celui des responsables de la gestion (28,1) et du personnel éducateur (28,3). En 2003, ce total était de 26,8, de 26,4 en 2002, alors qu'en 1998, il était de 24,4 congés.

Ici encore, on constate les différences les plus marquées selon le mode de garde puisque les CPE, avec 33,6 congés, accordent deux fois plus de congés que les garderies (16,6 congés); cela, encore une fois, est surtout attribuable aux congés pour événements familiaux et aux congés de maladie. Dans l'ensemble, on remarque aussi les mêmes disparités régionales que dans le cas du personnel éducateur, puisque le total des congés s'échelonne entre 24,3, dans la région de Laval et 39,4 pour l'Abitibi-Témiscamingue.

Dans le cas des congés de maladie, on indique qu'ils sont :

- payables dans 54,3 % des cas (n = 552);
- ni cumulatifs ni payables dans 18,9 % des cas (n = 192);
- cumulatifs ou payables dans 15 % des cas (n = 153);
- cumulatifs ou payables en partie dans 6,7 % des cas (n = 68);
- cumulatifs dans 5,1 % des cas (n = 52).

TABLEAU 3.3

DISTRIBUTION DES NOMBRES MOYENS DE JOURS DE CONGÉ PRÉVUS PAR LA POLITIQUE DE GESTION DES SERVICES DE GARDE POUR LES AUTRES MEMBRES DU PERSONNEL, SELON LA CATÉGORIE DE CONGÉS ET LA RÉGION

	CONGÉS FÉRIÉS	CONGÉS POUR OBLIGATIONS FAMILIALES	CONGÉS POUR ÉVÉNEMENTS FAMILIAUX	CONGÉS DE MALADIE	TOTAL
CPE	12,0	1,6	10,8	9,2	33,6
Garderies	10,1	0,5	4,1	1,9	16,6

RÉGION

Bas-Saint-Laurent	12,3	1,3	14,5	10,9	39,0
Saguenay–Lac-Saint-Jean	11,7	1,6	8,8	7,7	29,8
Capitale-Nationale	12,1	1,4	10,2	7,1	30,8
Mauricie	12,5	1,4	12,4	8,5	34,8
Estrie	12,5	0,7	11,0	9,0	33,2
Montréal	11,0	1,3	6,9	6,0	25,2
Outaouais	12,1	2,4	10,8	10,6	35,9
Abitibi-Témiscamingue	12,0	2,0	11,3	14,1	39,4
Côte-Nord	11,8	1,3	9,6	9,5	32,2
Nord-du-Québec	12,1	1,8	7,8	9,9	31,6
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	11,0	0,4	11,2	10,8	33,4
Chaudière-Appalaches	12,0	1,0	11,5	7,3	31,8
Laval	11,1	0,8	7,3	5,1	24,3
Lanaudière	11,2	1,1	9,1	7,1	28,5
Laurentides	11,9	1,3	9,8	6,5	29,5
Montérégie	11,2	1,4	8,7	6,5	27,8
Centre-du-Québec	11,6	1,3	10,0	8,1	31,0
TOTAL	11,5	1,3	8,8	7,1	28,7

Le tableau 3.4 porte sur le nombre de jours de vacances payés à la personne responsable de la gestion, au personnel éducateur et à tout autre personnel permanent qui travaillent à plein temps dans les CPE et les garderies depuis plus d'un an. Les calculs portent sur 2490 responsables de la gestion, 14 812 éducatrices et éducateurs et 3211 autres membres du personnel¹⁰.

TABEAU 3.4

DISTRIBUTION DES NOMBRES MOYENS DE JOURS DE VACANCES PAYÉS À LA PERSONNE RESPONSABLE DE LA GESTION, AU PERSONNEL ÉDUCATEUR DE MÊME QU'À TOUT AUTRE PERSONNEL PERMANENT, SELON LA RÉGION ET LA CAPACITÉ D'ACCUEIL

	RESPONSABLE DE LA GESTION		N ^{BRE} DE JOURS MOYENS	PERSONNEL ÉDUCATEUR		N ^{BRE} DE JOURS MOYENS	AUTRE PERSONNEL		N ^{BRE} DE JOURS MOYENS
	N ^{BRE}	%	N ^{BRE}	N ^{BRE}	%	N ^{BRE}	N ^{BRE}	%	N ^{BRE}
CPE	1 965	78,9	19,5	11 225	75,8	15,2	2 738	85,3	15,3
Garderies	525	21,1	15,4	3 587	24,2	12,2	473	14,7	11,5
RÉGION									
Bas-Saint-Laurent	44	1,8	21,0	221	1,5	15,8	91	2,8	18,6
Saguenay-Lac-Saint-Jean	82	3,3	18,6	540	3,6	13,7	118	3,7	14,0
Capitale-Nationale	235	9,4	18,8	1 299	8,8	13,9	328	10,2	14,2
Mauricie	69	2,8	19,5	443	3,0	15,0	116	3,6	15,6
Estrie	103	4,1	18,9	600	4,1	16,4	148	4,6	16,2
Montréal	691	27,8	18,4	4 615	31,2	14,7	790	24,6	14,2
Outaouais	94	3,8	20,8	514	3,5	16,9	154	4,8	16,7
Abitibi-Témiscamingue	43	1,7	19,0	283	1,9	13,9	83	2,6	12,8
Côte-Nord	31	1,2	18,9	156	1,1	15,7	51	1,6	14,5
Nord-du-Québec	36	1,4	15,5	186	1,3	13,8	71	2,2	14,8
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	21	0,8	20,6	65	0,4	16,3	34	1,1	16,1
Chaudière-Appalaches	124	5,0	18,4	623	4,2	13,7	166	5,2	14,1
Laval	132	5,3	18,4	739	5,0	13,5	133	4,1	13,9
Lanaudière	134	5,4	18,5	767	5,2	12,6	162	5,0	13,9
Laurentides	159	6,4	17,8	747	5,0	13,0	164	5,1	13,1
Montérégie	428	17,2	17,0	2 610	17,6	13,2	498	15,5	13,2
Centre-du-Québec	64	2,6	18,1	404	2,7	14,6	104	3,2	14,5
CAPACITÉ D'ACCUEIL									
Moins de 50 places	573	23,0	18,1	2 808	19,0	14,2	681	21,2	14,5
50 à 59 places	376	15,1	18,5	2 165	14,6	14,7	446	13,9	14,2
60 places	417	16,7	18,3	2 668	18,0	14,9	533	16,6	14,7
61 à 99 places	905	36,3	18,0	6 281	42,4	14,1	1 151	35,8	13,9
100 à 149 places	18	0,7	19,2	136	0,9	12,7	26	0,8	13,8
150 places et plus	201	8,1	20,9	754	5,1	12,4	374	11,6	14,9
TOTAL	2 490	100,0	18,4	14 812	100,0	14,3	3 211	100,0	14,3

¹⁰ Ces données proviennent de 1299 services pour les responsables de la gestion, de 1318 services pour le personnel éducateur et de 1175 services pour les autres membres du personnel.

On constate qu'au total les responsables de la gestion bénéficient d'un plus grand nombre de jours de vacances payés (18,4 jours) comparativement au personnel éducateur et tout autre personnel (14,3 jours). Ces nombres se comparent à ceux de l'an passé (18,9, 14,1 et 14,6 jours), à ceux de 2002 (18, 15,9 et 14,5 jours) et à ceux de 1998 (18, 15,2 et 14,9 jours). De plus, les garderies accordent le moins de journées de vacances payées, et ce, pour toutes les catégories d'emploi.

Alors qu'on offre un plus grand nombre de jours de vacances aux responsables de la gestion qui travaillent dans un service ayant une plus grande capacité d'accueil, la situation s'inverse pour le personnel éducateur à qui on offre un plus grand nombre de jours de vacances dans un service ayant une plus petite capacité d'accueil.

Les tableaux 3.5 à 3.7 présentent la répartition des installations des CPE et des garderies selon la catégorie des autres avantages sociaux accordés aux responsables de la gestion, au personnel éducateur et aux autres membres du personnel. Les avantages sociaux offerts le plus souvent dans les installations de CPE sont principalement une place à contribution réduite, un stationnement gratuit ainsi que des repas payés, et ce, pour toutes les catégories de personnels concernés, dans des proportions variant entre 49,8 % et 66,6 %.

Cependant, dans les garderies, les avantages sociaux offerts le plus souvent varient selon la catégorie de personnel. Ainsi, les responsables de la gestion se voient offrir en priorité un stationnement gratuit (55,8 %) et des repas payés (43,8 %), le personnel éducateur profite surtout d'un stationnement gratuit (62,9 %) et du paiement des frais de scolarité (55,4 %), alors que les autres membres du personnel bénéficient surtout de la gratuité du stationnement (44,8 %). Ajoutons que, plus souvent que les autres personnels, cette dernière catégorie de personnel n'a aucun avantage social (42,5 %).

TABLEAU 3.5**RÉPARTITION DES INSTALLATIONS DE CPE ET DES GARDERIES, SELON LA CATÉGORIE DES AUTRES AVANTAGES SOCIAUX ACCORDÉS AUX RESPONSABLES DE LA GESTION ET SELON LA RÉGION**

RÉGION	CPE						GARDERIE					
	AUCUN	FRAIS DE SCOLARITÉ PAYÉS	TEMPS LIBÉRÉ POUR ÉTUDES	REPAS PAYÉS	STATION-NEMENT GRATUIT	PRIORITÉ POUR UNE PCR	AUCUN	FRAIS DE SCOLARITÉ PAYÉS	TEMPS LIBÉRÉ POUR ÉTUDES	REPAS PAYÉS	STATION-NEMENT GRATUIT	PRIORITÉ POUR UNE PCR
Bas-Saint-Laurent	4,3	47,8	30,4	17,4	52,2	43,5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Saguenay–Lac-Saint-Jean	6,1	24,2	3,0	42,4	57,6	69,7	0,0	60,0	20,0	80,0	80,0	40,0
Capitale-Nationale	12,6	40,8	32,0	62,1	52,4	63,1	29,3	29,3	17,1	29,3	53,7	34,1
Mauricie	14,7	32,4	17,6	35,3	58,8	64,7	0,0	0,0	0,0	100,0	100,0	100,0
Estrie	9,6	32,7	30,8	67,3	55,8	55,8	25,0	0,0	0,0	50,0	75,0	25,0
Montréal	15,3	41,2	18,3	58,8	40,1	51,1	35,2	33,5	15,4	33,9	40,5	24,2
Outaouais	20,0	44,0	22,0	46,0	68,0	44,0	25,0	0,0	0,0	75,0	50,0	0,0
Abitibi-Témiscamingue	0,0	60,0	55,0	25,0	65,0	45,0	0,0	100,0	0,0	0,0	100,0	100,0
Côte-Nord	0,0	55,0	30,0	60,0	65,0	65,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Nord-du-Québec	34,6	42,3	19,2	23,1	19,2	11,5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	30,0	40,0	30,0	30,0	50,0	30,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Chaudière-Appalaches	8,5	27,7	19,1	63,8	78,7	70,2	0,0	63,6	36,4	72,7	100,0	36,4
Laval	10,5	50,0	15,8	71,1	68,4	65,8	10,0	45,0	5,0	47,5	80,0	67,5
Lanaudière	2,6	59,0	12,8	51,3	76,9	87,2	26,9	26,9	11,5	61,5	57,7	38,5
Laurentides	10,0	52,0	20,0	54,0	70,0	74,0	5,9	52,9	5,9	82,4	88,2	64,7
Montérégie	2,8	61,8	16,7	49,3	72,9	73,6	20,5	41,0	12,0	51,8	68,7	42,2
Centre-du-Québec	0,0	29,2	29,2	50,0	66,7	75,0	20,0	60,0	40,0	80,0	80,0	40,0
TOTAL	10,9	44,5	21,3	53,2	57,2	60,1	26,6	36,5	13,9	43,8	55,8	35,2

TABLEAU 3.6**RÉPARTITION DES INSTALLATIONS DE CPE ET DES GARDERIES, SELON LA CATÉGORIE DES AUTRES AVANTAGES SOCIAUX ACCORDÉS AU PERSONNEL ÉDUCATEUR ET SELON LA RÉGION**

RÉGION	CPE						GARDERIE					
	AUCUN	FRAIS DE SCOLARITÉ PAYÉS	TEMPS LIBÉRÉ POUR ÉTUDES	REPAS PAYÉS	STATION-NEMENT GRATUIT	PRIORITÉ POUR UNE PCR	AUCUN	FRAIS DE SCOLARITÉ PAYÉS	TEMPS LIBÉRÉ POUR ÉTUDES	REPAS PAYÉS	STATION-NEMENT GRATUIT	PRIORITÉ POUR UNE PCR
Bas-Saint-Laurent	4,3	52,2	26,1	34,8	52,2	47,8	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Saguenay–Lac-Saint-Jean	3,0	24,2	9,1	36,4	57,6	75,8	0,0	80,0	0,0	80,0	80,0	60,0
Capitale-Nationale	9,7	41,7	29,1	64,1	50,5	68,9	14,6	39,0	19,5	39,0	70,7	51,2
Mauricie	8,8	32,4	20,6	50,0	58,8	76,5	0,0	0,0	50,0	50,0	100,0	100,0
Estrie	9,6	40,4	38,5	73,1	55,8	57,7	0,0	25,0	0,0	75,0	100,0	25,0
Montréal	12,6	46,9	22,5	62,2	32,8	58,4	16,3	57,7	26,0	42,7	43,6	39,2
Outaouais	16,0	48,0	28,0	66,0	66,0	50,0	25,0	50,0	0,0	75,0	50,0	25,0
Abitibi-Témiscamingue	0,0	65,0	55,0	55,0	65,0	60,0	0,0	0,0	0,0	0,0	100,0	100,0
Côte-Nord	0,0	60,0	25,0	85,0	65,0	65,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Nord-du-Québec	34,6	38,5	23,1	26,9	23,1	19,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	30,0	30,0	20,0	40,0	50,0	40,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Chaudière-Appalaches	6,4	21,3	19,1	74,5	78,7	74,5	0,0	54,5	54,5	81,8	100,0	81,8
Laval	10,5	52,6	21,1	71,1	68,4	73,7	7,5	60,0	22,5	50,0	85,0	72,5
Lanaudière	2,6	51,3	28,2	66,7	76,9	92,3	0,0	57,7	30,8	76,9	69,2	57,7
Laurentides	6,0	52,0	16,0	78,0	70,0	82,0	0,0	52,9	5,9	76,5	94,1	64,7
Montérégie	2,1	56,3	17,4	56,3	72,2	79,9	9,6	56,6	28,9	62,7	83,1	57,8
Centre-du-Québec	4,2	20,8	33,3	58,3	70,8	79,2	20,0	60,0	20,0	80,0	80,0	60,0
TOTAL	9,0	45,3	23,8	61,3	55,1	66,6	12,0	55,4	25,1	51,9	62,9	50,0

TABLEAU 3.7**RÉPARTITION DES INSTALLATIONS DE CPE ET DES GARDERIES, SELON LA CATÉGORIE DES AUTRES AVANTAGES SOCIAUX ACCORDÉS AUX AUTRES MEMBRES DU PERSONNEL ET SELON LA RÉGION**

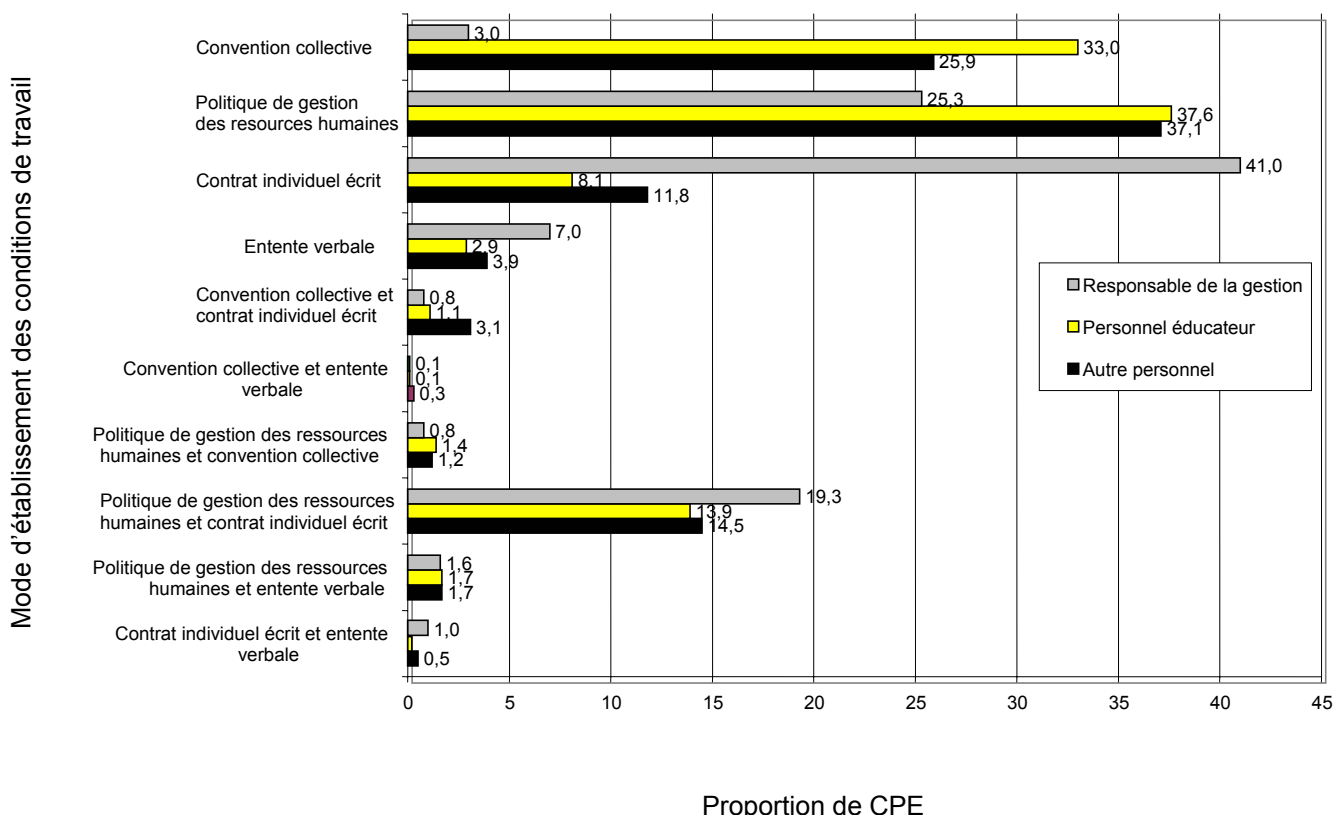
RÉGION	CPE						GARDERIE					
	AUCUN	FRAIS DE SCOLARITÉ PAYÉS	TEMPS LIBÉRÉ POUR ÉTUDES	REPAS PAYÉS	STATION-NEMENT GRATUIT	PRIORITÉ POUR UNE PCR	AUCUN	FRAIS DE SCOLARITÉ PAYÉS	TEMPS LIBÉRÉ POUR ÉTUDES	REPAS PAYÉS	STATION-NEMENT GRATUIT	PRIORITÉ POUR UNE PCR
Bas-Saint-Laurent	13,0	43,5	26,1	17,4	52,2	43,5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Saguenay–Lac-Saint-Jean	9,1	24,2	3,0	39,4	57,6	63,6	40,0	20,0	0,0	40,0	60,0	40,0
Capitale-Nationale	16,5	30,1	28,2	56,3	50,5	62,1	36,6	9,8	9,8	29,3	53,7	46,3
Mauricie	17,6	26,5	17,6	32,4	58,8	67,6	0,0	0,0	50,0	100,0	100,0	100,0
Estrie	11,5	28,8	34,6	61,5	53,8	55,8	0,0	0,0	0,0	75,0	100,0	25,0
Montréal	22,5	35,5	16,0	53,8	29,0	51,5	52,9	14,5	7,9	26,4	28,2	18,1
Outaouais	26,0	36,0	20,0	52,0	60,0	44,0	25,0	0,0	0,0	75,0	50,0	0,0
Abitibi-Témiscamingue	15,0	40,0	45,0	10,0	60,0	50,0	0,0	0,0	0,0	0,0	100,0	100,0
Côte-Nord	5,0	50,0	25,0	55,0	60,0	60,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Nord-du-Québec	50,0	23,1	11,5	15,4	15,4	11,5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	30,0	30,0	20,0	30,0	50,0	30,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Chaudière-Appalaches	8,5	21,3	17,0	66,0	78,7	72,3	18,2	36,4	27,3	72,7	81,8	54,5
Laval	15,8	42,1	21,1	65,8	65,8	65,8	35,0	25,0	0,0	30,0	62,5	45,0
Lanaudière	5,1	43,6	15,4	51,3	74,4	89,7	26,9	19,2	7,7	50,0	53,8	50,0
Laurentides	16,0	42,0	18,0	54,0	66,0	70,0	17,6	29,4	0,0	58,8	76,5	47,1
Montérégie	11,8	48,6	11,8	45,8	65,3	72,2	34,9	20,5	2,4	37,3	60,2	37,3
Centre-du-Québec	8,3	20,8	29,2	50,0	66,7	75,0	100,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
TOTAL	17,0	35,9	19,1	49,8	51,7	59,8	42,5	17,0	6,4	33,5	44,8	30,5

3.1.2 ÉTABLISSEMENT DES CONDITIONS DE TRAVAIL ET PROCÉDURE D'ÉVALUATION

Le graphique 3.1 nous indique que dans les CPE les conditions de travail d'une majorité de responsables de la gestion sont établies par un contrat individuel écrit (41 %) ou une politique de gestion des ressources humaines (25,3 %), alors que dans le cas du personnel éducateur, les conditions de travail sont plus souvent établies par une politique de gestion de ressources humaines (37,6 %) ou une convention collective (33 %), tout comme pour les autres membres du personnel (politique de gestion de ressources humaines : 37,1 %; convention collective : 25,9 %).

GRAPHIQUE 3.1

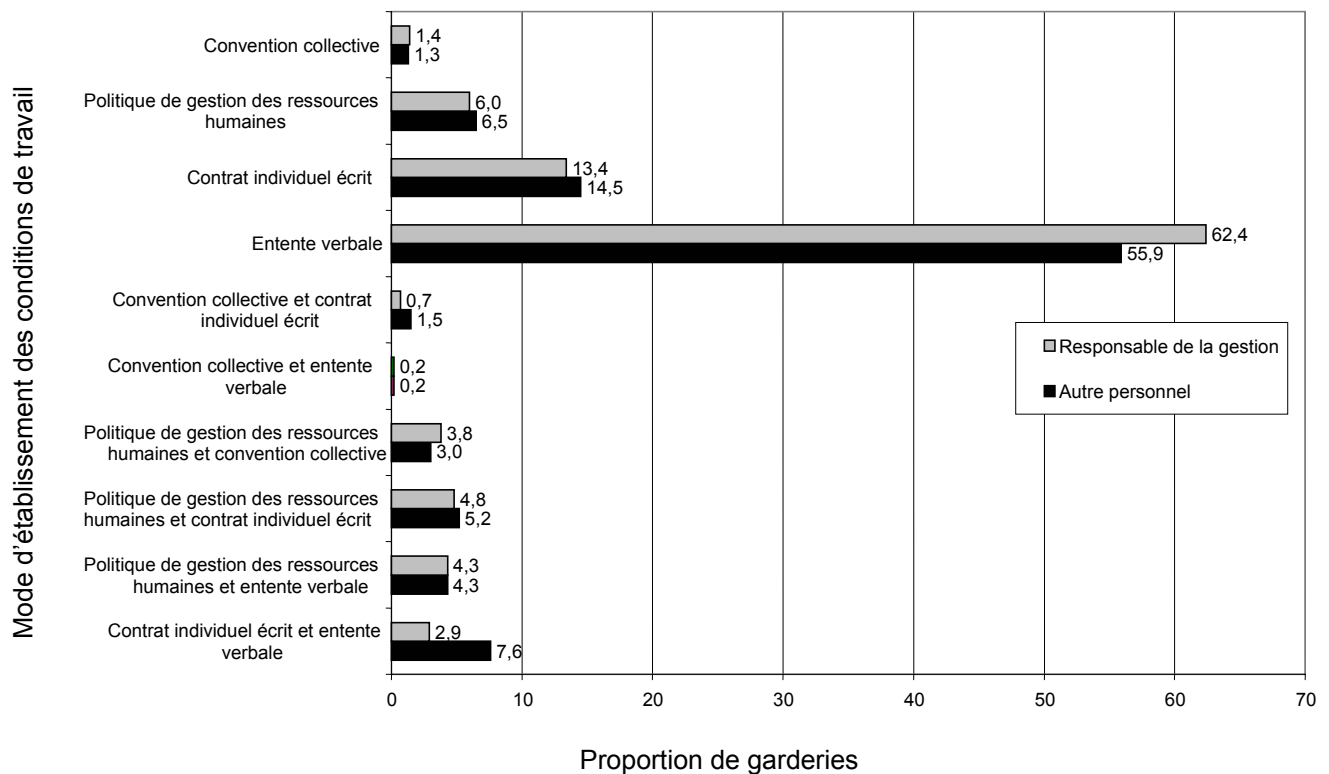
RÉPARTITION DES CPE SELON LE MODE D'ÉTABLISSEMENT DES CONDITIONS DE TRAVAIL DES RESPONSABLES DE LA GESTION, DU PERSONNEL ÉDUCATEUR ET DES AUTRES MEMBRES DU PERSONNEL



Le graphique 3.2 dresse le portrait des conditions de travail des responsables de la gestion et des autres membres du personnel dans les garderies. Il indique que les conditions de travail de la majorité du personnel des garderies sont établies par une simple entente verbale (62,4 % pour les responsables de la gestion et 55,9 % pour les autres membres du personnel). À noter que pour le questionnaire des garderies, l'information pour le personnel éducateur est incluse dans la catégorie « autre personnel ».

GRAPHIQUE 3.2

RÉPARTITION DES GARDERIES SELON LE MODE D'ÉTABLISSEMENT DES CONDITIONS DE TRAVAIL DES RESPONSABLES DE LA GESTION ET DES AUTRES MEMBRES DU PERSONNEL



Le tableau 3.8 indique que 84 % des CPE utilisent une procédure d'évaluation aussi bien pour les responsables de la gestion (84,4 %) que pour le personnel éducateur (84 %). Parallèlement, une procédure d'évaluation est utilisée par 52,1 % de l'ensemble des garderies pour les responsables de la gestion, alors que ce pourcentage est de 75,4 % pour le personnel éducateur.

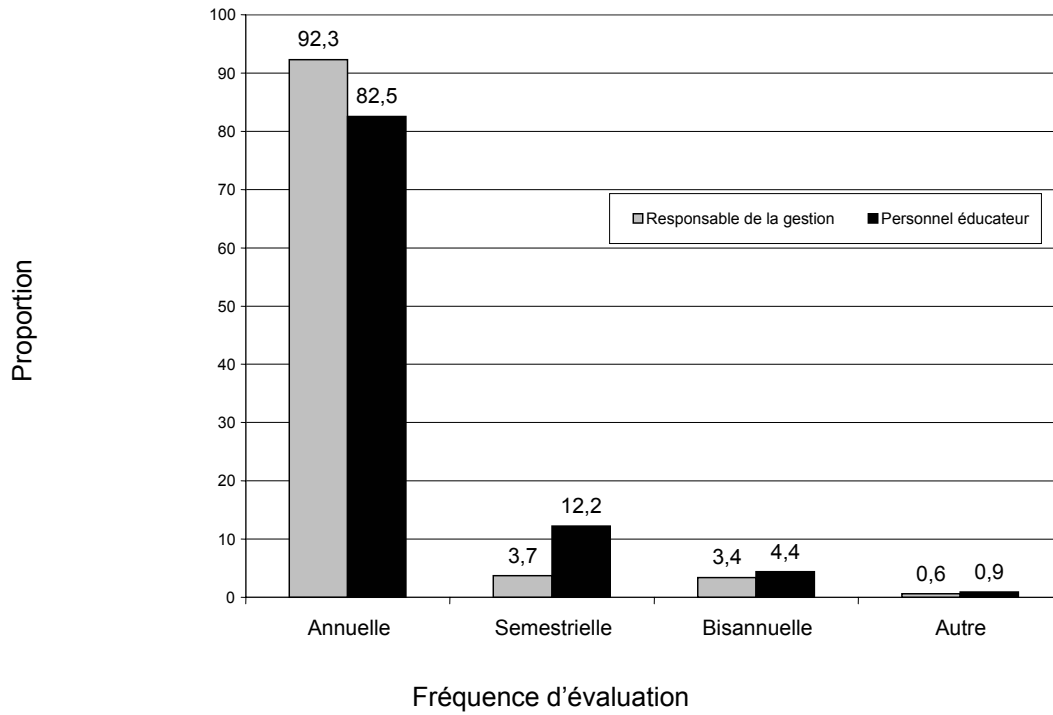
TABLEAU 3.8**PROPORTION DE CPE ET DE GARDERIES AYANT UNE PROCÉDURE D'ÉVALUATION DES RESPONSABLES DE LA GESTION ET DES AUTRES MEMBRES DU PERSONNEL, SELON LA RÉGION**

RÉGION	CPE				GARDERIES			
	RESPONSABLE DE LA GESTION		PERSONNEL ÉDUCATEUR		RESPONSABLE DE LA GESTION		PERSONNEL ÉDUCATEUR	
	N ^{BRE}	%	N ^{BRE}	%	N ^{BRE}	%	N ^{BRE}	%
Bas-Saint-Laurent	22	95,7	21	95,5	0	0,0	0	0,0
Saguenay–Lac-Saint-Jean	29	87,9	26	78,8	3	60,0	5	100,0
Capitale-Nationale	85	83,3	81	82,7	15	37,5	27	65,9
Mauricie	30	88,2	25	73,5	1	100,0	2	100,0
Estrie	46	88,5	47	92,2	3	75,0	3	75,0
Montréal	212	80,9	207	81,5	128	56,9	174	77,0
Outaouais	44	88,0	41	95,3	2	50,0	3	75,0
Abitibi-Témiscamingue	16	80,0	18	90,0	0	0,0	0	0,0
Côte-Nord	17	85,0	15	75,0	0	0,0	0	0,0
Nord-du-Québec	13	50,0	12	48,0	0	0,0	0	0,0
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	8	80,0	8	80,0	0	0,0	0	0,0
Chaudière-Appalaches	42	89,4	42	91,3	5	45,5	8	72,7
Laval	32	84,2	30	83,3	24	60,0	29	72,5
Lanaudière	35	89,7	32	84,2	9	34,6	20	76,9
Laurentides	44	88,0	43	91,5	8	47,1	13	76,5
Montérégie	125	87,4	120	85,7	40	48,8	62	75,6
Centre-du-Québec	21	87,5	22	91,7	2	40,0	4	80,0
TOTAL	821	84,4	790	84,0	240	52,1	350	75,4

Les graphiques 3.3 et 3.4 illustrent que cette évaluation se fait principalement une fois par année, autant dans les CPE (92,3 % pour les responsables de la gestion et 82,5 % pour les autres membres du personnel) que dans les garderies (72,1 % pour les responsables de la gestion et 67,4 % pour les autres membres du personnel).

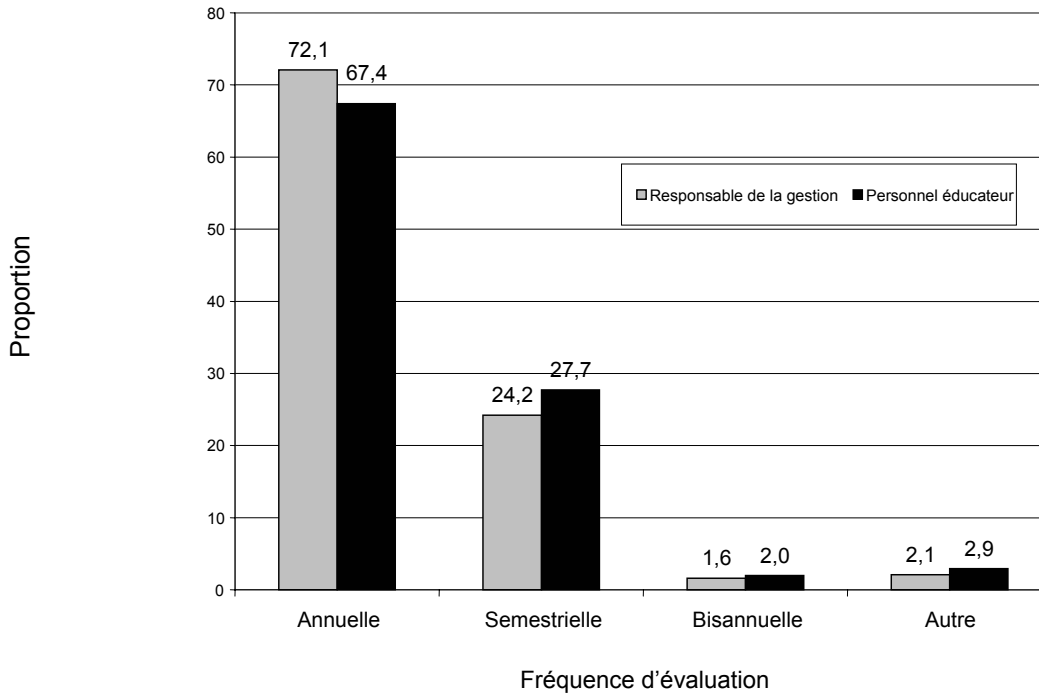
GRAPHIQUE 3.3

FRÉQUENCE DE L'ÉVALUATION DES RESPONSABLES DE LA GESTION ET DU PERSONNEL ÉDUCATEUR DES CPE



GRAPHIQUE 3.4

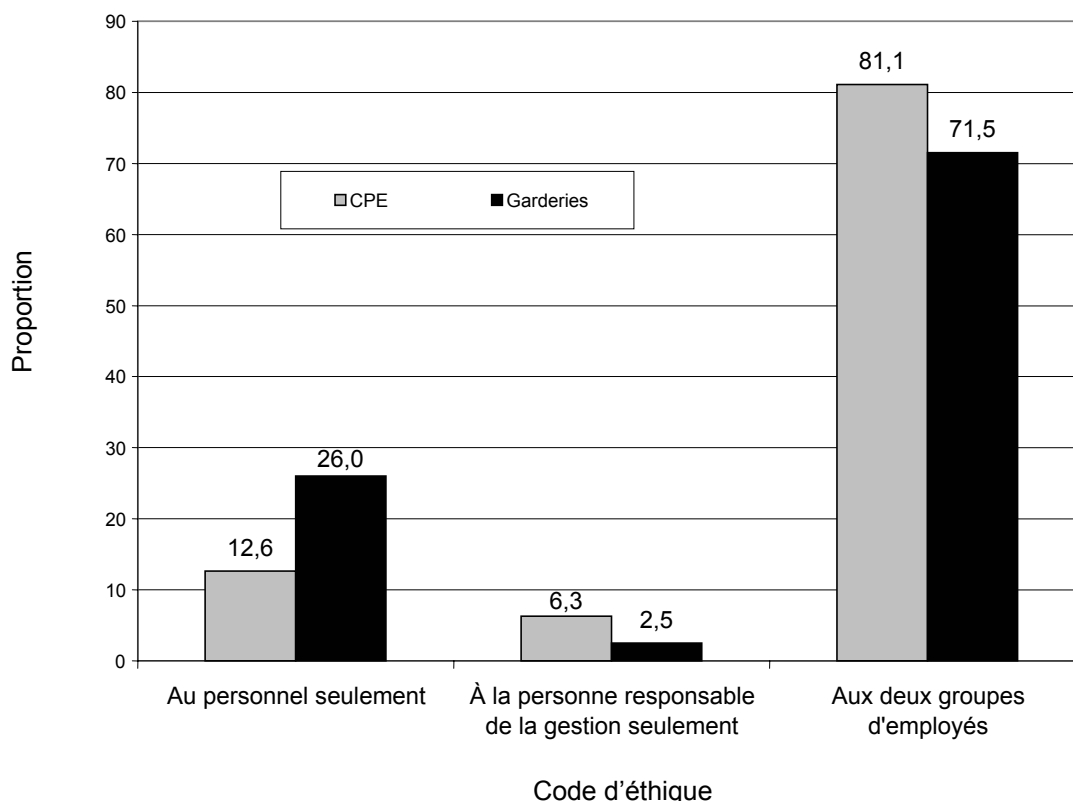
FRÉQUENCE DE L'ÉVALUATION DES RESPONSABLES DE LA GESTION ET DU PERSONNEL ÉDUCATEUR DES GARDERIES



Par ailleurs, 55,5 % des CPE et 68,5 % des garderies affirment avoir un code d'éthique auquel doivent se conformer leur personnel et la personne responsable de la gestion relativement à leur rôle, leurs responsabilités, leurs tâches et leurs relations professionnelles. De plus, comme l'indique le graphique 3.5, pour la majorité des CPE et des garderies concernés, ce code s'applique aux deux catégories d'employées et employés (personnel éducateur et personne responsable de la gestion) (CPE : 81,1 % et garderies : 71,5 %).

GRAPHIQUE 3.5

RÉPARTITION DES CPE ET DES GARDERIES, SELON QUE LEUR CODE D'ÉTHIQUE EST DESTINÉ À LEUR PERSONNEL OU À LA PERSONNE RESPONSABLE DE LA GESTION, OU ENCORE AUX DEUX



3.2 COMPÉTENCE ET FORMATION DU PERSONNEL ÉDUCATEUR

Le tableau 3.9 porte sur la proportion du personnel qualifié. On remarque certaines disparités régionales. En effet, alors que la proportion du personnel qualifié des installations de CPE est de 51 % dans le Nord-du-Québec, il est de 85 % dans la Capitale-Nationale, soit une moyenne globale de 71 %. Dans les garderies, cette proportion varie de 41 % à Montréal, en Outaouais et à Laval jusqu'à 65 % dans le Centre-du-Québec, pour une moyenne globale de 45 %.

Le tableau 3.10 renseigne sur le nombre d'installations de CPE et de garderies qui respectent la proportion de conformité établie à 2/3 ou 1/3, selon le mode de garde. En effet, selon l'article 17 du Règlement sur les centres de la petite enfance, le titulaire d'un permis de centre doit s'assurer que dans les installations, au moins deux membres du personnel de garde sur trois possèdent l'une des compétences exigées. Pour les garderies, cette proportion doit être d'un membre du personnel sur trois, selon l'article 9 du Règlement sur les garderies.

On constate que 66 % des installations de CPE respectent l'exigence selon laquelle deux tiers du personnel éducateur doivent posséder l'une des compétences exigées; ce pourcentage fluctue de 23 % dans le Nord-du-Québec à 93 % en Mauricie. Pour les garderies, la moyenne globale est de 84 %. Certaines fluctuations sont à signaler : la proportion de conformité est de 75 % en Montérégie et en Outaouais, alors que dans l'ensemble des garderies des régions du Saguenay-Lac-Saint-Jean, de la Mauricie, de l'Estrie, de l'Abitibi-Témiscamingue, de la Chaudière-Appalaches, de Lanaudière et du Centre-du-Québec, le tiers du personnel éducateur des garderies respecte les exigences réglementaires en matière de qualification. Par ailleurs, il faut tenir compte du peu de garderies établies dans certaines régions. L'an passé, la moyenne des proportions de conformité était de 61 % pour les installations de CPE et de 80 % pour les garderies.

TABLEAU 3.9**DISTRIBUTION DU PERSONNEL ÉDUCATEUR QUALIFIÉ ET DU PERSONNEL ÉDUCATEUR NON QUALIFIÉ DANS LES INSTALLATIONS DE CPE ET DANS LES GARDERIES, SELON LA RÉGION**

RÉGION	INSTALLATIONS DE CPE				GARDERIES			
	PERSONNEL QUALIFIÉ	PERSONNEL NON QUALIFIÉ	N ^{BRE} TOTAL DU PERSONNEL ÉDUCATEUR	PROPORTION DU PERSONNEL QUALIFIÉ	PERSONNEL QUALIFIÉ	PERSONNEL NON QUALIFIÉ	N ^{BRE} TOTAL DU PERSONNEL ÉDUCATEUR	PROPORTION DU PERSONNEL QUALIFIÉ
Bas-Saint-Laurent	198	55	253	78 %	-	-	-	-
Saguenay-Lac-Saint-Jean	346	111	457	76 %	30	19	49	61 %
Capitale-Nationale	1 062	185	1 247	85 %	209	124	333	63 %
Mauricie	347	66	413	84 %	18	14	32	56 %
Estrie	494	116	610	81 %	20	22	42	48 %
Montréal	2 314	1 148	3 462	67 %	857	1 244	2 101	41 %
Outaouais	360	203	563	64 %	18	26	44	41 %
Abitibi-Témiscamingue	173	103	276	63 %	7	7	14	50 %
Côte-Nord	107	66	173	62 %	-	-	-	-
Nord-du-Québec	123	117	240	51 %	-	-	-	-
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	57	25	82	70 %	-	-	-	-
Chaudière-Appalaches	497	110	607	82 %	58	49	107	54 %
Laval	345	143	488	71 %	141	204	345	41 %
Lanaudière	474	131	605	78 %	122	107	229	53 %
Laurentides	447	297	744	60 %	78	87	165	47 %
Montérégie	1 501	820	2 321	65 %	338	468	806	42 %
Centre-du-Québec	291	75	366	80 %	39	21	60	65 %
TOTAL	9 136	3 771	12 907	71 %	1 935	2 392	4 327	45 %

TABLEAU 3.10**DISTRIBUTION DES INSTALLATIONS DE CPE ET DES GARDERIES EN FONCTION DE L'ATTEINTE DE L'EXIGENCE RÉGLEMENTAIRE CONCERNANT LA QUALIFICATION DU PERSONNEL ÉDUCATEUR, SELON LA RÉGION**

RÉGION	INSTALLATIONS DE CPE			GARDERIES		
	N ^{BRE} D'INSTALLATIONS DONT LES 2/3 DU PERSONNEL ÉDUCATEUR SONT QUALIFIÉS	N ^{BRE} TOTAL D'INSTALLATIONS DE CPE	PROPORTION D'INSTALLATIONS DE CPE CONFORMES (%)	N ^{BRE} DE GARDERIES DONT 1/3 DU PERSONNEL ÉDUCATEUR EST QUALIFIÉ	N ^{BRE} TOTAL DE GARDERIES	PROPORTION DE GARDERIES CONFORMES (%)
Bas-Saint-Laurent	23	30	77 %	0	0	-
Saguenay-Lac-Saint-Jean	28	38	74 %	5	5	100 %
Capitale-Nationale	105	114	92 %	40	41	98 %
Mauricie	39	42	93 %	2	2	100 %
Estrie	53	60	88 %	4	4	100 %
Montréal	179	301	59 %	187	226	83 %
Outaouais	28	53	53 %	3	4	75 %
Abitibi-Témiscamingue	10	23	43 %	1	1	100 %
Côte-Nord	9	19	47 %	0	0	-
Nord-du-Québec	5	22	23 %	0	0	-
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	8	13	62 %	0	0	-
Chaudière-Appalaches	58	65	89 %	11	11	100 %
Laval	29	42	69 %	31	40	78 %
Lanaudière	46	53	87 %	26	26	100 %
Laurentides	30	62	48 %	15	17	88 %
Montérégie	101	198	51 %	62	83	75 %
Centre-du-Québec	26	34	76 %	5	5	100 %
TOTAL	777	1 169¹¹	66 %	392	465¹²	84 %

¹¹ Cette donnée diffère du nombre de services ayant remis leur rapport d'activités (tableau 1.2), puisque 14 CPE n'ont pu fournir l'information ou n'avaient aucun éducateur en poste au 31 mars 2004.

¹² Cette donnée diffère du nombre de services ayant remis leur rapport d'activités (tableau 1.2), puisqu'une garderie n'avait aucun éducateur en poste au 31 mars 2004.

En ce qui concerne la date limite de conformité des 777 installations de CPE, 316 n'avaient pas à être conformes au 31 mars 2004. Ainsi, des 461 installations qui devaient l'être, 339 installations de CPE se conformaient aux exigences, soit 73,5 % (tableau 3.11).

La répartition régionale révèle des écarts significatifs. En effet, alors que 94,7 % des installations de CPE de la région de la Chaudière-Appalaches respectent la date de conformité, soit 18 installations sur 19, ce pourcentage est de 49 % en Montérégie. Dans cette région, 25 installations sur 51 respectent la date de conformité. La moyenne globale pour l'ensemble des installations est, rappelons-le, de 73,5 %.

TABLEAU 3.11

DISTRIBUTION DES INSTALLATIONS DE CPE EN FONCTION DE LA QUALIFICATION DU PERSONNEL ÉDUCATEUR À LA DATE LIMITE DE CONFORMITÉ AU 1^{ER} AVRIL 2004, SELON LA RÉGION

RÉGION	INSTALLATIONS DE CPE		
	NOMBRE D'INSTALLATIONS DONT LES 2/3 DU PERSONNEL ÉDUCATEUR SONT QUALIFIÉS AU 1 ^{ER} AVRIL 2004	NOMBRE TOTAL D'INSTALLATIONS QUI DEVRAIENT ÊTRE CONFORMES AU 1 ^{ER} AVRIL 2004	PROPORTION D'INSTALLATIONS DE CPE CONFORMES (%)
Bas-Saint-Laurent	14	15	93,3
Saguenay-Lac-Saint-Jean	6	7	85,7
Capitale-Nationale	64	69	92,8
Mauricie	7	8	87,5
Estrie	27	29	93,1
Montréal	121	170	71,2
Outaouais	22	38	57,9
Abitibi-Témiscamingue	3	3	100,0
Côte-Nord	5	8	62,5
Nord-du-Québec	1	8	12,5
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	2	5	40,0
Chaudière-Appalaches	18	19	94,7
Laval	14	19	73,7
Lanaudière	6	7	85,7
Laurentides	3	3	100,0
Montérégie	25	51	49,0
Centre-du-Québec	1	2	50,0
TOTAL	339	461	73,5

En ce qui concerne la formation du personnel qualifié, le tableau 3.12 montre que la majorité des membres du personnel éducateur qualifié des installations de CPE ont un diplôme d'études collégiales, soit 46,2 %, alors que 7,5 % possèdent un baccalauréat.

Dans les garderies (tableau 3.13), 35 % du personnel éducateur qualifié possèdent un diplôme d'études collégiales, alors 13,7 % du personnel éducateur ont un baccalauréat.

TABLEAU 3.12**DISTRIBUTION RÉGIONALE DU TYPE DE QUALIFICATION DU PERSONNEL ÉDUCATEUR DANS LES INSTALLATIONS DE CPE**

RÉGION	Type de formation										
	AEC	%	DEC	%	CERTIFICAT	%	BACCALAU- REAT	%	AUTRES	%	TOTAL
Bas-Saint-Laurent	66	33,3	97	49,0	9	4,5	25	12,6	1	0,5	198
Saguenay–Lac-Saint-Jean	126	36,4	190	54,9	0	0,0	29	8,4	1	0,3	346
Capitale-Nationale	352	33,1	567	53,4	24	2,3	109	10,3	10	0,9	1 062
Mauricie	100	28,8	200	57,6	2	0,6	42	12,1	3	0,9	347
Estrie	225	45,5	216	43,7	7	1,4	40	8,1	6	1,2	494
Montréal	1 003	43,3	919	39,7	162	7,0	186	8,0	44	1,9	2 314
Outaouais	174	48,3	156	43,3	7	1,9	22	6,1	1	0,3	360
Abitibi-Témiscamingue	127	73,4	24	13,9	3	1,7	19	11,0	0	0,0	173
Côte-Nord	67	62,6	38	35,5	0	0,0	2	1,9	0	0,0	107
Nord-du-Québec	86	69,9	37	30,1	0	0,0	0	0,0	0	0,0	123
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	36	63,2	14	24,6	1	1,8	6	10,5	0	0,0	57
Chaudière-Appalaches	124	24,9	324	65,2	3	0,6	45	9,1	1	0,2	497
Laval	104	30,1	190	55,1	27	7,8	24	7,0	0	0,0	345
Lanaudière	231	48,7	225	47,5	4	0,8	11	2,3	3	0,6	474
Laurentides	171	38,3	255	57,0	6	1,3	13	2,9	2	0,4	447
Montérégie	744	49,6	624	41,6	30	2,0	95	6,3	8	0,5	1 501
Centre-du-Québec	120	41,2	148	50,9	0	0,0	16	5,5	7	2,4	291
TOTAL	3 856	42,2	4 224	46,2	285	3,1	684	7,5	87	1,0	9 136

TABLEAU 3.13**DISTRIBUTION RÉGIONALE DU TYPE DE QUALIFICATION DU PERSONNEL ÉDUCATEUR DANS LES GARDERIES**

RÉGION	Type de formation										
	AEC	%	DEC	%	CERTIFICAT	%	BACCALAU- REAT	%	AUTRES	%	TOTAL
Bas-Saint-Laurent	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0
Saguenay–Lac-Saint-Jean	18	60,0	11	36,7	0	0,0	1	3,3	0	0,0	30
Capitale-Nationale	80	38,3	94	45,0	1	0,5	33	15,8	1	0,5	209
Mauricie	4	22,2	13	72,2	0	0,0	1	5,6	0	0,0	18
Estrie	8	40,0	6	30,0	0	0,0	6	30,0	0	0,0	20
Montréal	368	42,9	257	30,0	79	9,2	149	17,4	4	0,5	857
Outaouais	5	27,8	12	66,7	0	0,0	1	5,6	0	0,0	18
Abitibi-Témiscamingue	6	85,7	1	14,3	0	0,0	0	0,0	0	0,0	7
Côte-Nord	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0
Nord-du-Québec	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0
Chaudière-Appalaches	27	46,6	31	53,4	0	0,0	0	0,0	0	0,0	58
Laval	64	45,4	51	36,2	9	6,4	17	12,1	0	0,0	141
Lanaudière	61	50,0	47	38,5	2	1,6	11	9,0	1	0,8	122
Laurentides	34	43,6	39	50,0	2	2,6	3	3,8	0	0,0	78
Montréal	194	57,4	98	29,0	7	2,1	38	11,2	1	0,3	338
Centre-du-Québec	15	38,5	18	46,2	0	0,0	6	15,4	0	0,0	39
TOTAL	884	45,7	678	35,0	100	5,2	266	13,7	7	0,4	1 935

3.3 PERFECTIONNEMENT DU PERSONNEL ÉDUCATEUR

Le tableau 3.14 rend compte des réponses à la question 21 du rapport d'activités des CPE et à la question 20 du rapport d'activités des garderies traitant du perfectionnement reçu par les membres du personnel éducateur. Ce tableau révèle que le perfectionnement du personnel éducateur des CPE a surtout porté sur le programme éducatif (26,5 %), le développement de l'enfant (16,7 %), la santé et la sécurité en milieu de garde (16,2 %) et le travail d'équipe (14,5 %). Du côté des garderies, la situation est presque similaire, comme l'indiquent les pourcentages suivants : programme éducatif (24,6 %), santé et sécurité en milieu de garde (20,7 %), travail d'équipe (14,1 %) et développement de l'enfant (13,1 %).

TABEAU 3.14

DISTRIBUTION DES CPE ET DES GARDERIES EN FONCTION DU NOMBRE DE MEMBRES DU PERSONNEL ÉDUCATEUR AYANT REÇU DU PERFECTIONNEMENT ET LE NOMBRE D'HEURES DE PERFECTIONNEMENT POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} AVRIL 2003 AU 31 MARS 2004

SUJETS	INSTALLATIONS DE CPE				GARDERIES			
	N ^{BRE} DE MEMBRES DU PERSONNEL ÉDUCATEUR AYANT REÇU DU PERFECTIONNEMENT		TOTAL DU N ^{BRE} MOYEN D'HEURES DE PERFECTIONNEMENT PAR MEMBRE DU PERSONNEL ÉDUCATEUR		N ^{BRE} DE MEMBRES DU PERSONNEL ÉDUCATEUR AYANT REÇU DU PERFECTIONNEMENT		TOTAL DU N ^{BRE} MOYEN D'HEURES DE PERFECTIONNEMENT PAR MEMBRE DU PERSONNEL ÉDUCATEUR	
	N ^{BRE}	%	N ^{BRE}	%	N ^{BRE}	%	N ^{BRE}	%
Programme éducatif	5 926	26,5	7 308	23,2	1 228	24,6	1 923	23,5
Éveil à la lecture et à l'écriture	706	3,2	1 591	5,1	182	3,6	424	5,2
Intervention auprès des enfants ayant des besoins particuliers	2 405	10,8	4 819	15,3	502	10,1	993	12,1
Intervention et dépistage précoce de difficultés d'apprentissage	1 238	5,5	2 201	7,0	324	6,5	640	7,8
Prévention des sévices sexuels	689	3,1	714	2,3	162	3,2	289	3,5
Développement de l'enfant	3 727	16,7	5 877	18,7	654	13,1	1 158	14,2
Travail d'équipe	3 238	14,5	3 428	10,9	703	14,1	867	10,6
Santé et sécurité en milieu de garde	3 624	16,2	4 598	14,6	1 035	20,7	1 700	20,8
Autre	776	3,5	939	3,0	201	4,0	176	2,2
TOTAL	22 329	100,0	31 475	100,0	4 991	100,0	8 169	100,0

Dans les CPE, le perfectionnement est la plupart du temps donné au regroupement de CPE (61,2 %) ou au CPE (32 %). Dans une moindre mesure, il est aussi donné dans le milieu collégial (3,2 %), à l'extérieur (1,9 %), dans le milieu universitaire (0,9 %) ou dans le cadre d'un colloque (0,8 %). Ce perfectionnement est le plus souvent donné par un membre d'un regroupement de CPE (57,6 %), par un professeur du milieu collégial (15 %), par une personne de l'extérieur (14 %), par le personnel du CPE (7,7 %) ou par un professeur du milieu universitaire (5,7 %).

Pour les garderies, le perfectionnement est surtout donné à la garderie (65,1 %), au regroupement (16,9 %), dans le milieu collégial (8,6 %), à l'extérieur (3,7 %), dans le cadre d'un colloque (3,7 %) ou dans le milieu universitaire (2 %). Il est le plus souvent donné par un

membre du personnel de la garderie (41,2 %), par un professeur du milieu collégial (19,6 %), par l'association (16,3 %), par une personne de l'extérieur (14,3 %), par un professeur du milieu universitaire (8,3 %) ou par un invité d'un colloque (0,3 %).

3.4 STAGIAIRES

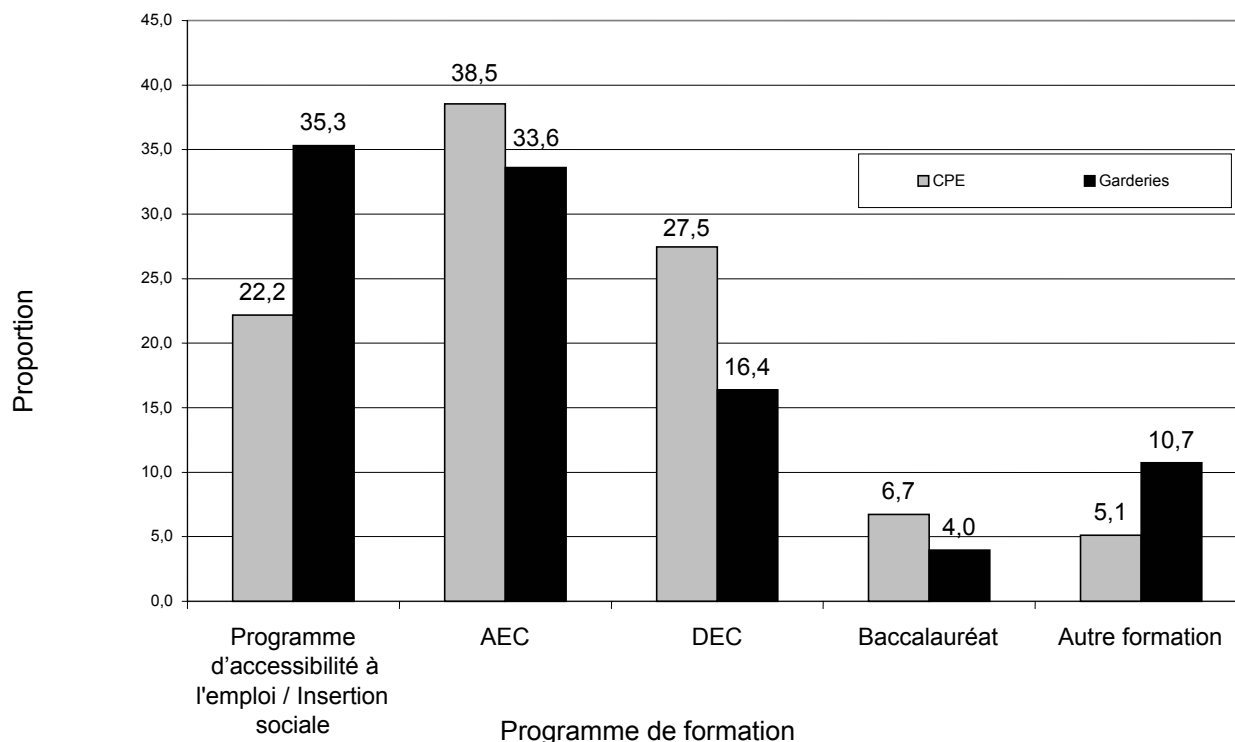
Plus des trois quarts des CPE (78,3 %) (n = 731) ont reçu une ou des stagiaires en techniques d'éducation à l'enfance depuis septembre 2003 dans l'une ou l'autre de leurs installations. Le nombre de stagiaires reçues varie de 1 à 22 par CPE et atteint un total de 2504. Précisons que 62,8 % des CPE affirment avoir reçu trois stagiaires ou moins.

Du côté des garderies, près de la moitié (48,5 %) (n = 226) ont aussi reçu une ou des stagiaires en techniques d'éducation à l'enfance depuis septembre 2003. Le nombre de stagiaires reçues dans les garderies varie de 1 à 18 et atteint le total de 482. Cette fois, 88,1 % des garderies mentionnent avoir reçu trois stagiaires ou moins.

Depuis septembre 2003, 45,6 % des CPE (n = 425) ont reçu 1194 stagiaires provenant d'autres programmes que celui de techniques d'éducation à l'enfance, dans l'une ou l'autre de leurs installations, alors que 33,9 % des garderies (n = 158) ont reçu 359 stagiaires provenant d'autres programmes. Le graphique 3.6 présente le pourcentage de stagiaires provenant des divers autres programmes qui ont été reçues dans les CPE et dans les garderies.

GRAPHIQUE 3.6

RÉPARTITION DES STAGIAIRES (À L'EXCEPTION DE CELLES QUI ÉTUDIENT EN TECHNIQUES D'ÉDUCATION À L'ENFANCE) REÇUES DANS LES CPE ET LES GARDERIES, SELON LEUR PROGRAMME DE FORMATION



Les autres formations mentionnées par les CPE sont celles-ci : cours secondaire (22 mentions), aide-éducatrice (3 mentions), cuisine (3 mentions), secrétariat et service professionnel (une mention chacun). Pour les garderies, on relève les formations suivantes : aide-éducatrice (4 mentions), certificat universitaire (3 mentions), cours secondaire (3 mentions), hygiène dentaire (2 mentions), secrétariat, *nursing* et échange d'étudiant (avec une mention chacun).

CHAPITRE IV

RESPONSABLES DE SERVICES DE GARDE EN MILIEU FAMILIAL ET MANDATS DES CPE COORDONNANT LA GARDE EN MILIEU FAMILIAL

Il est question, dans ce chapitre, des principales caractéristiques des responsables de services de garde en milieu familial (RSG) et du nombre d'enfants qu'elles accueillent. Nous présentons ensuite des statistiques relatives à certains mandats confiés aux CPE coordonnant la garde en milieu familial.

4.1 PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DES RSG

Les tableaux 4.1 à 4.3 tracent un portrait des RSG selon diverses caractéristiques. Au tableau 4.1, on note que plus de la moitié des RSG (52,3 %) ont une expérience variant de plus d'un an à cinq ans à titre de RSG reconnues, alors que près de deux RSG sur dix (18,5 %) ont un an ou moins d'expérience. L'analyse régionale des résultats révèle par ailleurs que les RSG qui ont cinq ans ou moins d'expérience sont plus présentes dans les régions de la Montérégie et de Montréal, alors que dans les régions de la Chaudière-Appalaches, de l'Outaouais et du Bas-Saint-Laurent, on obtient les plus hauts pourcentages de RSG ayant plus de 20 ans d'expérience.

On peut voir au tableau 4.2 que plus de la moitié des RSG (54,6 %) ont terminé leurs études secondaires. En second lieu, notons que 17,6 % des RSG ont un diplôme d'études collégiales (DEC). Globalement, 28,7 % des RSG ont une attestation, un certificat ou un diplôme d'études collégiales. On note que 8,8 % des RSG possèdent un certificat d'études universitaires ou ont atteint un autre niveau universitaire.

À la question 30 du rapport d'activités des CPE, nous demandions de classer les propres enfants des RSG selon leur âge au 31 mars 2004, qu'ils soient présents ou non durant les heures d'ouverture du service de garde. Le tableau 4.3 rend compte de cette information; on y constate que plus du tiers des enfants des RSG (38,4 %) avaient entre 2 et 5 ans au 31 mars 2004, plus du quart (26,8 %) avaient 10 ans et plus, 14,8 % avaient entre 6 et 9 ans et 19,9 % avaient moins de 2 ans, soit un total de 28 710 enfants.

TABEAU 4.1**DISTRIBUTION DES RSG, SELON LEURS ANNÉES D'EXPÉRIENCE À TITRE DE RSG RECONNUES ET SELON LA RÉGION**

RÉGION	1 AN ET MOINS		PLUS D'UN AN À 3 ANS		PLUS DE 3 À 5 ANS		PLUS DE 5 À 7 ANS		PLUS DE 7 À 9 ANS		PLUS DE 9 À 11 ANS		PLUS DE 11 À 13 ANS		PLUS DE 13 À 15 ANS		PLUS DE 15 À 20 ANS		PLUS DE 20 ANS		TOTAL		
	N ^{BRE}	%	N ^{BRE}	%	N ^{BRE}	%	N ^{BRE}	%	N ^{BRE}	%	N ^{BRE}	%	N ^{BRE}	%	N ^{BRE}	%	N ^{BRE}	%	N ^{BRE}	%	N ^{BRE}	%	N ^{BRE}
Bas-Saint-Laurent	38	8,2	60	12,9	82	17,6	108	23,2	48	10,3	36	7,7	27	5,8	23	4,9	36	7,7	7	1,5	465	100,0	
Saguenay–Lac-Saint-Jean	77	13,1	100	17,1	173	29,5	63	10,8	77	13,1	25	4,3	12	2,0	20	3,4	36	6,1	3	0,5	586	100,0	
Capitale-Nationale	208	16,3	242	18,9	308	24,1	197	15,4	112	8,8	82	6,4	53	4,1	32	2,5	45	3,5	1	0,1	1 280	100,0	
Mauricie	83	15,7	105	19,9	121	23,0	65	12,3	49	9,3	37	7,0	21	4,0	13	2,5	33	6,3	0	0,0	527	100,0	
Estrie	106	15,8	154	23,0	198	29,6	105	15,7	46	6,9	25	3,7	14	2,1	13	1,9	9	1,3	0	0,0	670	100,0	
Montréal	383	25,0	494	32,2	332	21,7	97	6,3	116	7,6	40	2,6	37	2,4	13	0,8	18	1,2	2	0,1	1 532	100,0	
Outaouais	121	17,9	145	21,4	155	22,9	122	18,0	45	6,7	25	3,7	18	2,7	16	2,4	19	2,8	10	1,5	676	100,0	
Abitibi-Témiscamingue	68	19,4	101	28,8	96	27,4	47	13,4	24	6,8	8	2,3	2	0,6	0	0,0	5	1,4	0	0,0	351	100,0	
Côte-Nord	39	15,7	62	25,0	38	15,3	44	17,7	19	7,7	21	8,5	8	3,2	14	5,6	3	1,2	0	0,0	248	100,0	
Nord-du-Québec	16	30,2	14	26,4	23	43,4	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	53	100,0	
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	5	2,9	22	12,9	57	33,3	36	21,1	17	9,9	16	9,4	8	4,7	7	4,1	3	1,8	0	0,0	171	100,0	
Chaudière-Appalaches	145	16,1	158	17,5	259	28,7	158	17,5	53	5,9	49	5,4	33	3,7	13	1,4	24	2,7	9	1,0	901	100,0	
Laval	130	21,1	193	31,4	144	23,4	49	8,0	22	3,6	26	4,2	18	2,9	2	0,3	28	4,6	3	0,5	615	100,0	
Lanaudière	184	21,4	278	32,4	228	26,6	71	8,3	29	3,4	38	4,4	17	2,0	8	0,9	5	0,6	0	0,0	858	100,0	
Laurentides	190	19,3	390	39,5	223	22,6	92	9,3	27	2,7	40	4,1	11	1,1	8	0,8	5	0,5	1	0,1	987	100,0	
Montréal	531	20,0	944	35,5	664	25,0	237	8,9	109	4,1	89	3,3	31	1,1	31	1,1	22	0,8	0	0,0	2 658	100,0	
Centre-du-Québec	90	18,8	122	25,5	138	28,9	32	6,7	29	6,1	25	5,2	10	2,1	22	4,6	10	2,1	0	0,0	478	100,0	
TOTAL	2 414	18,5	3 584	27,5	3 239	24,8	1 523	11,7	822	6,3	582	4,5	320	2,5	235	1,8	301	2,3	36	0,3	13 056	100,0	

TABLEAU 4.2**DISTRIBUTION DES RSG, SELON LE DERNIER NIVEAU D'ÉTUDES TERMINÉ ET SELON LA RÉGION**

RÉGION	PRIMAIRE		SECONDAIRE		COLLÉGIAL						UNIVERSITAIRE						TOTAL	
					AEC		CEC		DEC		CERTIFICAT		BACCALAURÉAT		AUTRES ¹³			
	N ^{BRE}	%	N ^{BRE}	%	N ^{BRE}	%	N ^{BRE}	%	N ^{BRE}	%	N ^{BRE}	%	N ^{BRE}	%	N ^{BRE}	%	N ^{BRE}	%
Bas-Saint-Laurent	38	8,2	277	59,6	42	9,0	1	0,2	86	18,5	6	1,3	14	3,0	1	0,2	465	100,0
Saguenay–Lac-Saint-Jean	75	12,8	331	56,5	54	9,2	2	0,3	104	17,7	4	0,7	16	2,7	0	0,0	586	100,0
Capitale-Nationale	78	6,1	716	55,9	93	7,3	15	1,2	257	20,1	30	2,3	88	6,9	3	0,2	1 280	100,0
Mauricie	57	11,1	269	52,2	31	6,0	10	1,9	100	19,4	4	0,8	41	8,0	3	0,6	515	100,0
Estrie	55	8,2	398	59,4	45	6,7	2	0,3	109	16,3	9	1,3	49	7,9	3	0,4	670	100,0
Montréal	37	2,4	708	46,2	189	12,3	69	4,5	213	13,9	111	7,2	184	12,0	21	1,3	1 532	100,0
Outaouais	74	10,9	370	54,7	35	5,2	17	2,5	123	18,2	11	1,6	46	6,8	0	0,0	676	100,0
Abitibi-Témiscamingue	44	12,5	204	58,1	40	11,4	6	1,7	31	8,8	13	3,7	13	3,7	0	0,0	351	100,0
Côte-Nord	31	13,0	120	50,4	21	8,8	1	0,4	54	22,7	4	1,7	7	2,9	0	0,0	238	100,0
Nord-du-Québec	15	28,3	25	47,2	6	11,3	2	3,8	3	5,7	0	0,0	2	3,8	0	0,0	53	100,0
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	53	31,0	89	52,0	10	5,8	1	0,6	15	8,8	2	1,2	1	0,6	0	0,0	171	100,0
Chaudière-Appalaches	58	6,4	500	55,5	46	5,1	38	4,2	202	22,4	13	1,4	44	4,9	0	0,0	901	100,0
Laval	44	7,2	319	51,9	41	6,7	9	1,5	126	20,5	35	5,7	40	6,5	1	0,2	615	100,0
Lanaudière	64	7,5	518	60,4	64	7,5	5	0,6	163	19,0	15	1,7	29	3,4	0	0,0	858	100,0
Laurentides	62	6,2	593	59,4	106	10,6	18	1,8	158	15,8	17	1,7	44	4,4	1	0,1	999	100,0
Montréal	184	6,9	1 457	54,8	321	12,1	45	1,7	448	16,9	58	2,2	138	5,2	7	0,3	2 658	100,0
Centre-du-Québec	49	10,3	231	48,3	59	12,3	9	1,9	105	22,0	7	1,5	18	3,8	0	0,0	478	100,0
TOTAL	1 018	7,8	7 125	54,6	1 203	9,2	250	1,9	2 297	17,6	339	2,6	774	5,9	40	0,3	13 046	100,0

¹³ Cette catégorie regroupe 34 RSG ayant une maîtrise et six RSG ayant un doctorat.

TABLEAU 4.3**DISTRIBUTION DES ENFANTS DES RSG, SELON LEUR ÂGE AU 31 MARS 2004 ET SELON LA RÉGION**

RÉGION	ÂGE DES ENFANTS											
	MOINS DE 18 MOIS		18 À 23 MOIS		2 À 5 ANS		6 À 9 ANS		10 ANS ET PLUS		TOTAL	
	N ^{BRE}	%	N ^{BRE}	%	N ^{BRE}	%	N ^{BRE}	%	N ^{BRE}	%	N ^{BRE}	%
Bas-Saint-Laurent	15	2,5	14	2,4	96	16,2	135	22,8	331	56,0	591	100,0
Saguenay–Lac-Saint-Jean	32	4,9	16	2,5	120	18,4	139	21,3	345	52,9	652	100,0
Capitale-Nationale	83	4,6	62	3,4	428	23,5	398	21,9	847	46,6	1 818	100,0
Mauricie	19	2,7	16	2,3	132	18,9	176	25,1	357	51,0	700	100,0
Estrie	46	4,8	36	3,8	219	23,0	249	26,2	401	42,2	951	100,0
Montréal	253	12,2	144	6,9	657	31,6	324	15,6	701	33,7	2 079	100,0
Outaouais	48	5,3	24	2,6	218	24,0	220	24,3	397	43,8	907	100,0
Abitibi-Témiscamingue	14	3,3	16	3,8	72	17,1	118	28,0	202	47,9	422	100,0
Côte-Nord	5	2,5	6	3,0	38	19,1	54	27,1	96	48,2	199	100,0
Nord-du-Québec	1	1,4	3	4,1	18	24,7	27	37,0	24	32,9	73	100,0
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	7	3,6	3	1,6	18	9,4	46	24,0	118	61,5	192	100,0
Chaudière-Appalaches	62	4,7	58	4,4	302	23,1	301	23,0	586	44,8	1 309	100,0
Laval	48	5,5	28	3,2	216	24,9	197	22,7	379	43,7	868	100,0
Lanaudière	35	2,9	32	2,6	273	22,3	280	22,8	606	49,4	1 226	100,0
Laurentides	67	4,5	72	4,8	355	23,7	440	29,4	565	37,7	1 499	100,0
Montérégie	193	5,2	144	3,9	984	26,7	915	24,8	1447	39,3	3 684	100,0
Centre-du-Québec	24	4,1	18	3,1	146	24,9	135	23,0	263	44,9	586	100,0
TOTAL	952	5,4	692	3,9	4 292	24,2	4 154	23,4	7 666	43,2	17 756	100,0

4.2 RSG ET NOMBRE D'ENFANTS ACCUEILLIS

Au cours de la semaine du 22 au 28 mars 2004, 12 910 RSG, soit une moyenne de 16 RSG par composante en milieu familial de CPE ayant répondu au questionnaire (n = 807), ont accueilli quotidiennement 74 414 enfants. Le tableau 4.4 fournit plus de précisions sur la répartition de ces enfants. On constate que plus de sept RSG sur dix (73,9 %) accueillent entre quatre et six enfants, soit 67,8 % des enfants accueillis; 20,2 % accueillent entre sept et neuf enfants, soit 29,6 % de l'ensemble des enfants, tandis que 5,9 % accueillent entre un et trois enfants, ce qui représente 2,7 % de l'ensemble des enfants. Le tableau présente également le nombre de RSG qui sont assistées, en fonction du nombre d'enfants accueillis. Comme on peut le constater, quelques RSG sont assistées même si elles accueillent six enfants ou moins.

TABLEAU 4.4

DISTRIBUTION DES RSG, SELON LE NOMBRE D'ENFANTS ACCUEILLIS AU COURS DE LA SEMAINE DU 22 AU 28 MARS 2004

NOMBRE D'ENFANTS ACCUEILLIS	NOMBRE DE RSG		NOMBRE TOTAL D'ENFANTS		NOMBRE D'ASSISTANTES	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
1 enfant	66	0,5	66	0,1	0	0,0
2 enfants	160	1,2	320	0,4	2	0,1
3 enfants	538	4,2	1 614	2,2	1	0,0
4 enfants	2 020	15,6	8 080	10,9	5	0,2
5 enfants	2 801	21,7	14 005	18,8	18	0,7
6 enfants	4 722	36,6	28 332	38,1	83	3,1
7 enfants	422	3,3	2 954	4,0	422	14,5
8 enfants	586	4,5	4 688	6,3	586	21,3
9 enfants	1 595	12,4	14 355	19,3	1 595	60,1
TOTAL	12 910	100,0	74 414	100,0	2 712	100,0

Au total, les RSG accueillent en moyenne 5,8 enfants chacune (tableau 4.5), ce qui est presque similaire à l'an dernier (5,7 enfants). En mars 2003, on comptait 11 235 RSG alors qu'en mars 2004 on en compte 12 910, soit une augmentation de 14,9 %. En extrapolant les données à partir de la capacité totale, on estime à plus de 13 275 le nombre de RSG au Québec au 31 mars 2004.

TABLEAU 4.5

NOMBRE DE RSG, NOMBRE TOTAL D'ENFANTS ACCUEILLIS PAR LA RSG ET MOYENNE D'ENFANTS ACCUEILLIS PAR LA RSG, SELON LA RÉGION, LA CAPACITÉ D'ACCUEIL ET L'ANNÉE D'OUVERTURE DES CPE AUXQUELS ELLES SONT RATTACHÉES

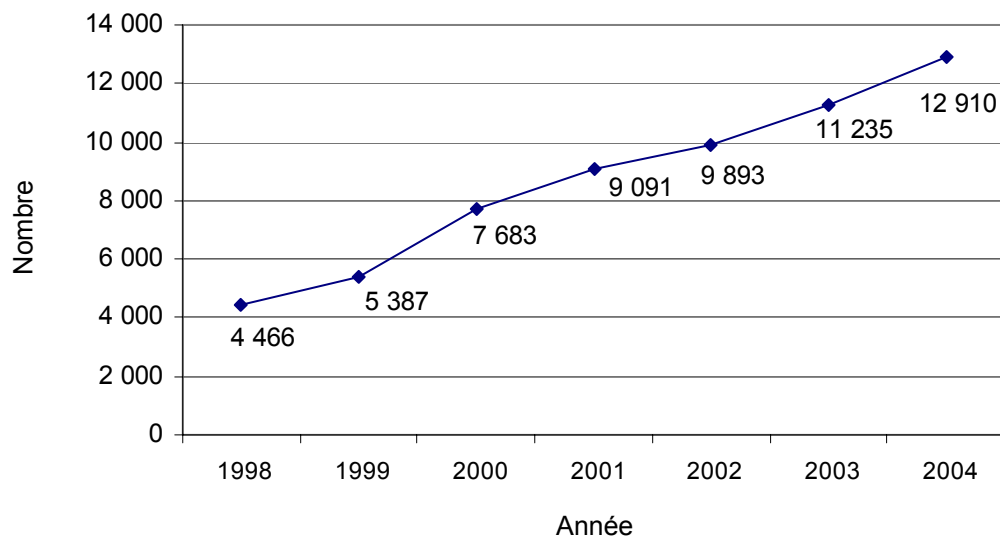
RÉGION	NOMBRE DE RSG		NOMBRE TOTAL D'ENFANTS	NOMBRE MOYEN D'ENFANTS ACCUEILLIS PAR LA RSG	PROPORTION D'ENFANTS ACCUEILLIS PAR RÉGION
	NOMBRE	%	NOMBRE	NOMBRE	%
Bas-Saint-Laurent	461	3,6	2 675	5,8	3,6
Saguenay–Lac-Saint-Jean	574	4,4	3 303	5,8	4,4
Capitale-Nationale	1 255	9,7	7 118	5,7	9,6
Mauricie	517	4,0	2 854	5,5	3,8
Estrie	650	5,0	3 787	5,8	5,1
Montréal	1 550	12,0	10 144	6,5	13,6
Outaouais	666	5,2	3 941	5,9	5,3
Abitibi-Témiscamingue	345	2,7	1 911	5,5	2,6
Côte-Nord	243	1,9	1 258	5,2	1,7
Nord-du-Québec	53	0,4	267	5,0	0,4
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	170	1,3	1 019	6,0	1,4
Chaudière-Appalaches	891	6,9	4 743	5,3	6,4
Laval	611	4,7	3 653	6,0	4,9
Lanaudière	865	6,7	4 935	5,7	6,6
Laurentides	994	7,7	5 725	5,8	7,7
Montérégie	2 589	20,1	14 448	5,6	19,4
Centre-du-Québec	476	3,7	2 633	5,5	3,5
Capacité d'accueil					
Moins de 50 places	392	3,0	2 066	5,3	2,8
De 50 à 59 places	1 777	13,8	10 293	5,8	13,8
60 places	279	2,2	1 589	5,7	2,1
De 61 à 99 places	1 415	11,0	8 231	5,8	11,1
De 100 à 149 places	2 669	20,7	15 315	5,7	20,6
150 places et plus	6 378	49,4	36 920	5,8	49,6
Année d'ouverture					
Avant 1984	678	5,3	3 928	5,8	5,3
1984-1986	946	7,3	5 442	5,8	7,3
1986-1988	684	5,3	3 930	5,7	5,3
1988-1990	461	3,6	2 642	5,7	3,6
1990-1992	779	6,0	4 671	6,0	6,3
1992-1994	825	6,4	4 671	5,7	6,3
1994-1996	492	3,8	2 898	5,9	3,9
1996-1998	303	2,3	1 667	5,5	2,2
1998-2000	3 783	29,3	21 845	5,8	29,4
2000-2002	2 769	21,4	16 164	5,8	21,7
2003-2004	1 190	9,2	6 556	5,5	8,8
TOTAL	12 910	100,0	74 414	5,8	100,0

Lorsqu'on examine ces chiffres selon les caractéristiques des CPE (n = 807) auxquels les RSG sont rattachées (tableau 4.5), on constate que les régions de la Montérégie, de Montréal et de la Capitale-Nationale sont celles qui ont le nombre le plus élevé de RSG, soit respectivement 20,1 %, 12 % et 9,7 %. On constate aussi que le nombre d'enfants accueillis en moyenne par RSG est plus élevé à Montréal (6,5), en Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (6) et à Laval (6). Si l'on considère les CPE qui coordonnent la garde en milieu familial selon la capacité d'accueil, on note une stabilité dans le nombre de RSG dans tous les CPE, sauf dans ceux dont la capacité d'accueil se situe entre 100 et 149 places où le nombre de RSG continue d'augmenter : il est passé de 12,2 % en 2002 à 17,2 % en 2003 et à 20,7 % cette année. Précisons que les CPE qui ont ouvert leurs portes entre avril 1998 et mars 2000 mobilisent près de trois RSG sur dix (29,3 %) et ceux ouverts entre avril 2000 et mars 2002 en comptent 21,4 %. On constate, enfin, que le tiers des enfants accueillis en milieu familial (33 %) habitent la région de Montréal ou de la Montérégie.

Le graphique 4.1 montre l'évolution du nombre de RSG reconnues par les CPE coordonnant la garde en milieu familial au cours des sept dernières années. On remarque que ce nombre est en constante progression depuis mars 1998, reflétant ainsi le développement remarquable de ce mode de garde au Québec.

GRAPHIQUE 4.1

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE RSG AU COURS DES SEPT DERNIÈRES ANNÉES



Les données suivantes (jusqu'à la section 4.3) proviennent du questionnaire *Renseignements complémentaires au rapport d'activités 2003-2004*, auquel ont répondu 85 % des RSG reconnues par des CPE ayant une composante en milieu familial, c'est-à-dire 10 453 RSG.

Le tableau 4.6 présente la distribution des enfants qui fréquentent les services de garde en milieu familial selon leur sexe et leur région. Ce tableau révèle qu'au total il y a presque autant de garçons (49,8 %) que de filles (50,2 %) dans les services de garde en milieu familial. Sur le plan régional, c'est dans la région de la Côte-Nord que l'écart entre les filles (53,3 %) et les garçons (46,7 %) est le plus grand, une différence de 6,6 %.

TABLEAU 4.6

DISTRIBUTION DES ENFANTS QUI FRÉQUENTENT LES SERVICES DE GARDE EN MILIEU FAMILIAL, SELON LEUR SEXE ET LA RÉGION

Région	FILLES		GARÇONS		TOTAL
	N ^{BRE}	%	N ^{BRE}	%	N ^{BRE}
Bas-Saint-Laurent	1 132	48,2	1 216	51,8	2 348
Saguenay-Lac-Saint-Jean	1 540	51,8	1 434	48,2	2 974
Capitale-Nationale	3 026	49,6	3 077	50,4	6 103
Mauricie	1 322	49,7	1 340	50,3	2 662
Estrie	1 682	48,2	1 811	51,8	3 493
Montréal	4 020	50,6	3 918	49,4	7 938
Outaouais	1 625	50,5	1 594	49,5	3 219
Abitibi-Témiscamingue	856	50,2	849	49,8	1 705
Côte-Nord	528	53,3	462	46,7	990
Nord-du-Québec	128	49,0	133	51,0	261
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	488	51,9	452	48,1	940
Chaudière-Appalaches	2 048	50,3	2 027	49,7	4 075
Laval	1 670	49,3	1 719	50,7	3 389
Lanaudière	2 024	50,1	2 012	49,9	4 036
Laurentides	2 097	50,9	2 023	49,1	4 120
Montérégie	6 051	50,5	5 943	49,5	11 994
Centre-du-Québec	1 385	50,6	1 354	49,4	2 739
TOTAL	31 622	50,2	31 364	49,8	62 986 ¹⁴

Le graphique 4.2 montre la proportion des enfants qui fréquentent les services de garde en milieu familial, selon leur âge au 30 septembre 2003. On y voit que près de la moitié des enfants ont moins de 18 mois (24,4 %) ou deux ans (23,9 %). De plus, la distribution de ces enfants selon la région est présentée au tableau 4.7. On remarque que certaines régions se distinguent de l'ensemble du Québec par des pourcentages plus élevés d'enfants dans certaines catégories d'âge. C'est le cas notamment de la région du Bas-Saint-Laurent, où on trouve 10,3 % d'enfants de 5 ans et plus comparativement à 1,9 % dans l'ensemble du Québec, de la région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine dans le cas des enfants de 4 ans (22,6 %, comparativement à 16,9 % dans l'ensemble du Québec) et de la région de Montréal avec

¹⁴ Le nombre d'enfants dans les tableaux 4.6 et 4.7 varie à cause du fait qu'il manque des données sur les variables utilisées respectivement dans chacun de ces tableaux.

27,3 % d'enfants de moins de 18 mois, comparativement à 24,4 % dans l'ensemble du Québec. Inversement, toujours comparativement à l'ensemble du Québec, on trouve moins d'enfants âgés de moins de 18 mois dans la région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (17,5 %, comparativement à 24,4 % dans l'ensemble du Québec) et à Montréal, pour les enfants de 4 ans (12,3 % comparativement à 16,9 % dans l'ensemble du Québec).

GRAPHIQUE 4.2

PROPORTION DES ENFANTS QUI FRÉQUENTENT LES SERVICES DE GARDE EN MILIEU FAMILIAL, SELON LEUR ÂGE AU 30 SEPTEMBRE 2003

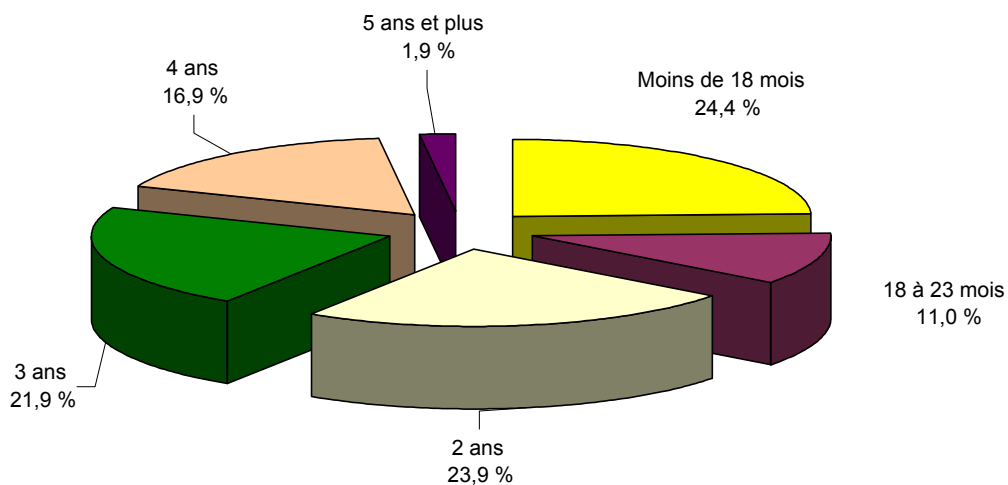


TABLEAU 4.7

DISTRIBUTION DES ENFANTS QUI FRÉQUENTENT LES SERVICES DE GARDE EN MILIEU FAMILIAL, SELON LEUR ÂGE AU 30 SEPTEMBRE 2003 ET SELON LA RÉGION

Région	MOINS DE 18 MOIS		18 À 23 MOIS		2 ANS		3 ANS		4 ANS		5 ANS ET PLUS		TOTAL	
	N ^{BRE}	%	N ^{BRE}	%	N ^{BRE}	%	N ^{BRE}	%	N ^{BRE}	%	N ^{BRE}	%	N ^{BRE}	%
Bas-Saint-Laurent	548	23,2	238	10,1	510	21,5	473	20,0	355	15,0	243	10,3	2 367	100,0
Saguenay-Lac-Saint-Jean	715	23,9	307	10,2	734	24,5	661	22,1	543	18,1	37	1,2	2 997	100,0
Capitale-Nationale	1 532	24,8	704	11,4	1 554	25,2	1 338	21,7	932	15,1	105	1,7	6 165	100,0
Mauricie	657	24,6	303	11,4	631	23,7	603	22,6	442	16,6	31	1,2	2 667	100,0
Estrie	809	23,1	394	11,3	806	23,0	785	22,4	641	18,3	65	1,9	3 500	100,0
Montréal	2 174	27,3	968	12,1	2 116	26,5	1 662	20,8	978	12,3	76	1,0	7 974	100,0
Outaouais	660	20,3	290	8,9	777	23,8	798	24,5	679	20,8	55	1,7	3 259	100,0
Abitibi-Témiscamingue	405	23,6	170	9,9	426	24,9	372	21,7	305	17,8	35	2,0	1 713	100,0
Côte-Nord	202	20,3	105	10,6	205	20,6	224	22,5	182	18,3	77	7,7	995	100,0
Nord-du-Québec	62	23,8	29	11,1	64	24,5	63	24,1	41	15,7	2	0,8	261	100,0
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	165	17,5	87	9,2	217	23,0	198	21,0	213	22,6	62	6,6	942	100,0
Chaudière-Appalaches	1 060	25,9	440	10,8	880	21,5	887	21,7	736	18,0	87	2,1	4 090	100,0
Laval	909	26,7	382	11,2	840	24,7	700	20,6	551	16,2	17	0,5	3 399	100,0
Lanaudière	987	24,4	438	10,8	911	22,5	898	22,2	763	18,8	53	1,3	4 050	100,0
Laurentides	914	22,1	487	11,8	994	24,1	905	21,9	752	18,2	79	1,9	4 131	100,0
Montérégie	2 981	24,8	1 332	11,1	2 826	23,5	2 700	22,4	2 064	17,1	140	1,2	12 043	100,0
Centre-du-Québec	666	24,2	289	10,5	651	23,6	603	21,9	509	18,5	36	1,3	2 754	100,0
TOTAL	15 446	24,4	6 963	11,0	15 142	23,9	13 870	21,9	10 686	16,9	1 200	1,9	63 307	100,0

Lorsque les groupes d'âge sont croisés avec le sexe des enfants fréquentant les services de garde en milieu familial, on relève peu de différence entre ces divers sous-groupes (tableau 4.8).

TABLEAU 4.8

DISTRIBUTION DES ENFANTS QUI FRÉQUENTENT LES SERVICES DE GARDE EN MILIEU FAMILIAL, SELON LEUR SEXE ET LEUR ÂGE AU 30 SEPTEMBRE 2003

ÂGE	FILLES		GARÇONS		TOTAL	
	N ^{BRE}	%	N ^{BRE}	%	N ^{BRE}	%
Moins de 18 mois	7 561	49,0	7 858	51,0	15 419	100,0
18 à 23 mois	3 434	49,4	3 511	50,6	6 945	100,0
2 ans	7 630	50,6	7 463	49,4	15 093	100,0
3 ans	6 949	50,2	6 892	49,8	13 841	100,0
4 ans	5 515	51,7	5 143	48,3	10 658	100,0
5 ans et plus	607	50,8	588	49,2	1 195	100,0
TOTAL	31 696	50,2	31 455	49,8	63 151	100,0

Le tableau 4.9 indique que la moyenne d'âge des enfants qui fréquentent les services de garde en milieu familial est de 2 ans et 7 mois. On note peu de différences entre les régions. Cependant, la moyenne de l'écart d'âge présente des différences : elle est de 3 ans et 2 mois pour l'ensemble du Québec, mais elle passe de 2 ans et 9 mois dans la région de Montréal et à 4 ans et 4 mois dans la région du Bas-Saint-Laurent.

TABLEAU 4.9**DISTRIBUTION DE LA MOYENNE DE L'ÉCART D'ÂGE ET DE L'ÂGE MOYEN DES ENFANTS DANS LES SERVICES DE GARDE EN MILIEU FAMILIAL, SELON LA RÉGION**

RÉGION	N ^{BRE}	MOYENNE DE L'ÉCART D'ÂGE	MOYENNE D'ÂGE
Bas-Saint-Laurent	361	4 ans et 4 mois	2 ans et 11 mois
Saguenay–Lac-Saint-Jean	460	3 ans et 4 mois	2 ans et 7 mois
Capitale-Nationale	1 037	3 ans et 1 mois	2 ans et 7 mois
Mauricie	449	3 ans et 2 mois	2 ans et 7 mois
Estrie	541	3 ans et 2 mois	2 ans et 7 mois
Montréal	1 213	2 ans et 9 mois	2 ans et 5 mois
Outaouais	532	2 ans et 11 mois	2 ans et 9 mois
Abitibi-Témiscamingue	290	3 ans et 4 mois	2 ans et 8 mois
Côte-Nord	172	3 ans et 10 mois	2 ans et 11 mois
Nord-du-Québec	47	2 ans et 8 mois	2 ans et 5 mois
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	147	3 ans et 5 mois	2 ans et 11 mois
Chaudière-Appalaches	702	3 ans et 4 mois	2 ans et 7 mois
Laval	556	3 ans	2 ans et 6 mois
Lanaudière	668	3 ans et 1 mois	2 ans et 7 mois
Laurentides	684	3 ans	2 ans et 8 mois
Montérégie	2 072	3 ans	2 ans et 7 mois
Centre-du-Québec	454	3 ans et 3 mois	2 ans et 7 mois
TOTAL	10 385	3 ans et 2 mois	2 ans et 7 mois

L'examen du tableau 4.10 révèle que, dans l'ensemble, il y a un peu plus de services de garde en milieu familial qui ouvrent leurs portes à 7 h ou avant (55,8 %) qu'après 7 h (44,2 %). Cependant, la majorité de ceux-ci ferment leurs portes avant 18 h (94,9 %). Si on examine ces données par région, on observe un plus grand pourcentage de services de garde en milieu familial qui ouvrent leurs portes avant 7 h dans la région de l'Outaouais (86,3 %), alors que la région de Montréal se démarque par un plus grand pourcentage de services fermant leurs portes après 18 h (11,4 %, comparativement à 5,1 % dans l'ensemble du Québec).

TABLEAU 4.10**SOMMAIRE DES HEURES D'OUVERTURE ET DE FERMETURE DES SERVICES DE GARDE EN MILIEU FAMILIAL, SELON LA RÉGION**

RÉGION	HEURES D'OUVERTURE				HEURES DE FERMETURE			
	7 H OU AVANT		APRÈS 7 H		AVANT 18 H		18 H OU APRÈS	
	N ^{BRE}	%	N ^{BRE}	%	N ^{BRE}	%	N ^{BRE}	%
Bas-Saint-Laurent	132	37,0	225	63,0	328	91,9	29	8,1
Saguenay–Lac-Saint-Jean	314	68,1	147	31,9	459	99,6	2	0,4
Capitale-Nationale	448	43,0	593	57,0	1 020	98,0	21	2,0
Mauricie	237	52,3	216	47,7	439	96,9	14	3,1
Estrie	304	56,4	235	43,6	524	97,2	15	2,8
Montréal	505	41,6	710	58,4	1 077	88,6	138	11,4
Outaouais	459	86,3	73	13,7	524	98,5	8	1,5
Abitibi-Témiscamingue	79	27,2	211	72,8	262	90,3	28	9,7
Côte-Nord	103	60,2	68	39,8	168	98,2	3	1,8
Nord-du-Québec	15	33,3	30	66,7	45	100,0	0	0,0
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	65	44,2	82	55,8	145	98,6	2	1,4
Chaudière-Appalaches	401	57,0	302	43,0	692	98,4	11	1,6
Laval	317	57,0	239	43,0	503	90,5	53	9,5
Lanaudière	447	66,9	221	33,1	601	90,1	66	9,9
Laurentides	424	62,0	260	38,0	648	94,7	36	5,3
Montréal	1 335	64,3	741	35,7	1 975	95,1	101	4,9
Centre-du-Québec	214	46,8	243	53,2	450	98,5	7	1,5
TOTAL	5 799	55,8	4 596	44,2	9 860	94,9	534	5,1

Au tableau 4.11, on constate que les services de garde en milieu familial sont ouverts en moyenne durant 10 heures 7 minutes par jour.

TABLEAU 4.11**SOMMAIRE DES HEURES D'OUVERTURE QUOTIDIENNE DES SERVICES DE GARDE EN MILIEU FAMILIAL, SELON LA RÉGION**

RÉGION	OUVERTURE QUOTIDIENNE												MOYENNE
	MOINS DE 9 HEURES		9 HEURES		10 HEURES		11 HEURES		PLUS DE 11 HEURES ET MOINS DE 24 HEURES		24 HEURES		
	N ^{BRE}	%	N ^{BRE}	%	N ^{BRE}	%	N ^{BRE}	%	N ^{BRE}	%	N ^{BRE}	%	
Bas-Saint-Laurent	1	0,3	18	5,0	291	80,6	39	10,8	8	2,2	4	1,1	10 h 22
Saguenay–Lac-Saint-Jean	0	0,0	7	1,5	431	93,3	22	4,8	1	0,2	1	0,2	10 h 05
Capitale-Nationale	3	0,3	26	2,5	930	89,3	74	7,1	8	0,8	0	0,0	10 h 03
Mauricie	2	0,4	5	1,1	409	90,1	29	6,4	8	1,8	1	0,2	10 h 09
Estrie	14	2,6	77	14,2	374	69,0	63	11,6	11	2,0	3	0,6	10 h 08
Montréal	60	4,9	49	4,0	968	79,7	119	9,8	19	1,6	0	0,0	9 h 54
Outaouais	7	1,3	23	4,3	460	86,3	39	7,3	3	0,6	1	0,2	10 h 01
Abitibi-Témiscamingue	6	2,1	61	21,0	192	66,2	24	8,3	7	2,4	0	0,0	9 h 58
Côte-Nord	4	2,3	10	5,8	148	86,0	8	4,7	1	0,6	1	0,6	10 h 03
Nord-du-Québec	0	0,0	1	2,1	44	93,6	0	0,0	0	0,0	2	4,3	10 h 35
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	7	4,8	18	12,2	117	79,6	5	3,4	0	0,0	0	0,0	9 h 51
Chaudière-Appalaches	0	0,0	2	0,3	614	87,3	81	11,5	6	0,9	0	0,0	10 h 04
Laval	0	0,0	12	2,2	404	72,7	120	21,6	20	3,6	0	0,0	10 h 17
Lanaudière	4	0,6	6	0,9	457	68,3	155	23,2	46	6,9	1	0,1	10 h 19
Laurentides	2	0,3	4	0,6	532	77,8	137	20,0	9	1,3	0	0,0	10 h 11
Montérégie	8	0,4	43	2,1	1 615	77,8	365	17,6	45	2,2	0	0,0	10 h 09
Centre-du-Québec	0	0,0	7	1,5	395	86,4	51	11,2	4	0,9	0	0,0	10 h 04
TOTAL	118	1,1	369	3,5	8 381	80,5	1 331	12,8	196	1,9	14	0,1	10 h 07

À partir des données précédentes, nous pouvons brosser un portrait type d'une RSG qui se résume ainsi :

- Plus des deux tiers des RSG (70,8 %) ont cinq ans ou moins d'expérience à titre de RSG reconnues;
- Plus de la moitié d'entre elles (54,6 %) ont terminé leurs études secondaires et 28,7 % ont terminé leurs études collégiales (AEC, CEC, DEC);
- Elles accueillent en moyenne 5,8 enfants chacune;
- Elles accueillent presque autant de garçons (49,8 %) que de filles (50,2 %);
- L'âge moyen des enfants est de 2 ans et 7 mois;
- L'écart d'âge moyen entre ces enfants est de 3 ans et 2 mois;
- Si on examine les heures auxquelles les services de garde en milieu familial ouvrent leurs portes, un peu plus de la moitié d'entre eux le font avant 7 h (55,8 %). Par contre, la majorité des services ferment leurs portes avant 18 h (94,9 %), soit une moyenne d'heures d'ouverture de 10 heures et 7 minutes.

4.3 SUSPENSION OU RÉVOCATION DES RSG

Le rapport d'activités des CPE aborde la question des 867 RSG dont la reconnaissance a été suspendue ou révoquée durant l'année. Pour 394 RSG (45,4 %), il s'agit d'une suspension demandée par la RSG en vertu de l'article 38 du règlement (313 mentions) ou d'une suspension de la part du CPE en vertu de l'article 34 (47 mentions) ou de l'article 35 (34 mentions), alors que pour 473 RSG (54,6 %), il s'agit plutôt d'une révocation demandée par la RSG en vertu de l'article 37 (427 mentions) ou d'une révocation de la part du CPE en vertu de l'article 34 (36 mentions) ou de l'article 35 (10 mentions).

4.4 VISITES DE CONTRÔLE, DE SOUTIEN PROFESSIONNEL ET APPELS TÉLÉPHONIQUES DE SOUTIEN

Le tableau 4.12 présente le nombre de visites de contrôle et de soutien professionnel effectuées, ainsi que le nombre d'appels téléphoniques de soutien aux RSG. Au total, et en excluant la visite de réévaluation annuelle, il y a eu 38 929 visites de contrôle auprès de 12 910 RSG (moyenne de 3 visites par RSG), tandis que 45 861 visites de soutien professionnel ont été réalisées (moyenne de 3,6 visites par RSG). En 2003, le nombre moyen de visites de contrôle était de 2,9 et le nombre moyen de visites de soutien était de 3,9.

En ce qui concerne le nombre d'appels téléphoniques de soutien effectués auprès des RSG tout au long de l'année, on peut voir, toujours au tableau 4.12, que 249 991 appels ont été faits, soit une moyenne de 20,8 appels par RSG. L'an passé, cette moyenne était de 21,4 appels.

Ce sont les RSG de CPE de la Côte-Nord (3,6), du Nord-du-Québec (3,5) et de Laval (3,4) qui reçoivent le plus grand nombre moyen de visites de contrôle. De plus, les CPE de Laval (4,3), de la Capitale-Nationale (4,3) et de Montréal (4,2) visitent le plus souvent les RSG pour leur offrir un soutien professionnel. À l'inverse, on effectue le moins de visites de contrôle en Abitibi-Témiscamingue (2,4) ainsi que dans le Bas-Saint-Laurent (2,5) et le moins de visites de soutien en Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (1,9) et dans la région de la Chaudière-Appalaches (2,4).

Quant aux appels téléphoniques de soutien, c'est dans les régions de la Côte-Nord (35,4), du Saguenay-Lac-Saint-Jean (25,9) et de Montréal (25,3) qu'il s'en fait le plus, tandis que c'est dans les régions de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et du Nord-du-Québec qu'il s'en fait le moins (6,4 et 8,4 appels en moyenne).

Les CPE de moins de 100 places se démarquent en offrant plus de visites de soutien par RSG (entre 3,9 et 5,5) que le nombre moyen total de visites de soutien (3,6) et répondent à plus d'appels téléphoniques de soutien que la moyenne.

Si on examine le nombre moyen de visites de contrôle selon l'année d'ouverture des CPE, on remarque que les RSG d'un CPE ouvert entre 1984 et 1986 font plus souvent l'objet de visites de contrôle (3,5). À l'inverse, les visites ont été moins fréquentes dans le cas des RSG des CPE ouverts entre 1986 et 1988 (2,7), entre 1996 et 1998 (2,7) et en 2003-2004 (2,1). Quant aux visites de soutien, ce sont les RSG des CPE ouverts entre 2000 et 2002 ainsi que des CPE ouverts entre 1992 et 1994 qui reçoivent le plus de visites de soutien (4,5 et 3,7 visites), alors que les RSG des CPE ouverts entre 1990 et 1992 et de ceux ouverts entre 1994 et 1996 ont reçu le moins de visites de soutien (2,2 et 2,6 visites). Soulignons, enfin, que les CPE ouverts entre 1994 et 1996, en 2003-2004 et entre 2000 et 2002 sont ceux où il y a le plus d'appels téléphoniques de soutien auprès des RSG (respectivement 24,3, 24,5 et 25,7 appels), alors que c'est dans les CPE ouverts entre 1990 et 1992 et ceux ouverts entre 1992 et 1994 que le nombre d'appels téléphoniques est le moins élevé (entre 13,4 et 13,7).

TABLEAU 4.12**NOMBRE DE VISITES DE CONTRÔLE OU DE SOUTIEN PROFESSIONNEL EFFECTUÉES CHEZ LES RSG ET D'APPELS TÉLÉPHONIQUES DE SOUTIEN, SELON LA RÉGION, LA CAPACITÉ D'ACCUEIL ET L'ANNÉE D'OUVERTURE DES CPE**

RÉGION	NOMBRE DE RSG	VISITES DE CONTRÔLE		VISITES DE SOUTIEN PROFESSIONNEL		APPELS TÉLÉPHONIQUES DE SOUTIEN	
		NOMBRE TOTAL	NOMBRE MOYEN PAR RSG	NOMBRE TOTAL	NOMBRE MOYEN PAR RSG	NOMBRE TOTAL	NOMBRE MOYEN PAR RSG ¹⁵
Bas-Saint-Laurent	461	1 139	2,5	1 748	3,8	7 728	17,8
Saguenay–Lac-Saint-Jean	574	1 640	2,9	1 746	3,0	13 626	25,9
Capitale-Nationale	1 255	4 146	3,3	5 454	4,3	18 847	16,3
Mauricie	517	1 691	3,3	2 065	4,0	9 520	20,1
Estrie	650	1 684	2,6	1 794	2,8	11 817	19,8
Montréal	1 550	4 560	2,9	6 501	4,2	36 695	25,3
Outaouais	666	2 161	3,2	2 059	3,1	13 552	20,9
Abitibi-Témiscamingue	345	820	2,4	1 113	3,2	5 335	17,2
Côte-Nord	243	870	3,6	941	3,9	7 755	35,4
Nord-du-Québec	53	187	3,5	138	2,6	445	8,4
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	170	480	2,8	331	1,9	901	6,4
Chaudière-Appalaches	891	2 612	2,9	2 117	2,4	20 102	24,6
Laval	611	2 066	3,4	2 624	4,3	13 330	24,2
Lanaudière	865	2 527	2,9	2 976	3,4	10 992	13,4
Laurentides	994	3 259	3,3	3 587	3,6	15 783	16,7
Montérégie	2 589	7 755	3,0	8 812	3,4	57 716	23,7
Centre-du-Québec	476	1 332	2,8	1 855	3,9	5 847	12,9
Capacité d'accueil							
Moins de 50 places	392	1 219	3,1	2 159	5,5	8 196	22,5
De 50 à 59 places	1 777	4 893	2,8	8 205	4,6	36 234	21,5
60 places	279	760	2,7	1 052	3,8	9 191	35,2
De 61 à 99 places	1 415	4 198	3,0	5 482	3,9	36 952	28,4
De 100 à 149 places	2 669	7 862	2,9	9 129	3,4	45 285	18,7
150 places et plus	6 378	19 997	3,1	19 834	3,1	114 133	19,0
Année d'ouverture							
Avant 1984	678	2 131	3,1	2 432	3,6	11 069	18,8
1984-1986	946	3 351	3,5	3 015	3,2	14 632	17,5
1986-1988	684	1 867	2,7	1 945	2,8	11 015	16,8
1988-1990	461	1 415	3,1	1 610	3,5	8 031	17,4
1990-1992	779	2 552	3,3	1 727	2,2	9 817	13,4
1992-1994	825	2 714	3,3	3 065	3,7	10 974	13,7
1994-1996	492	1 560	3,2	1 287	2,6	11 945	24,3
1996-1998	303	827	2,7	1 016	3,4	6 091	20,1
1998-2000	3 783	11 664	3,1	13 355	3,5	74 435	21,1
2000-2002	2 769	8 304	3,0	12 344	4,5	65 512	25,7
2003-2004	1 190	2 544	2,1	4 065	3,4	26 470	24,5
TOTAL	12 910	38 929	3,0	45 861	3,6	249 991	20,8

¹⁵ Le nombre moyen d'appels téléphoniques est calculé sur une base différente de celle du nombre des visites étant donné que 53 CPE ont été incapables de préciser le nombre d'appels effectués au cours de l'année.

Pour clore ce chapitre, nous présentons, au tableau 4.13, la liste des activités offertes par les CPE au titre du soutien technique et professionnel aux RSG. Au total, 1236 activités ont été mentionnées. Les rencontres sont la principale activité mentionnée (592 mentions), suivies de loin par la formation (279 mentions).

TABLEAU 4.13

LISTE DES AUTRES ACTIVITÉS OFFERTES AU TITRE DU SOUTIEN TECHNIQUE ET PROFESSIONNEL AUX RSG

Activités	Première mention	Deuxième mention	TOTAL
	N^{bre}	N^{bre}	N^{bre}
Rencontres	534	58	592
Formation	73	206	279
Ressources pédagogiques	52	66	118
Activités spéciales	38	64	102
Bibliothèque	22	37	59
Ludothèque (joujouthèque)	22	26	48
Conférences	16	10	26
Reconnaissance des enfants ayant des besoins particuliers	1	4	5
Autres services	1	6	7
Recherches sur RSG	-	-	-
TOTAL	759	477	1 236

CHAPITRE V

PÉRIODES DE GARDE

Nous examinons ici les périodes pendant lesquelles sont offerts divers services de garde, qu'il s'agisse de services offerts en dehors des heures et des jours habituels d'ouverture ou de garde (à l'exclusion de la garde à plein temps). En premier lieu, l'étude concerne les installations de CPE et les garderies et, en second lieu, les composantes en milieu familial de CPE. Nous présentons ensuite l'évolution de ces services entre 1997 et 2004. La dernière section rend compte de l'intégration des enfants de 18 mois à 4 ans dans les groupes multi-âge, les groupes d'âge définis ou les groupes fusionnés dans lesquels deux éducatrices peuvent avoir jusqu'à 16 enfants de 3 ans sous leur responsabilité, par exemple, dans les CPE et les garderies.

5.1 MODES DE GARDE PARTICULIERS OFFERTS DANS LES INSTALLATIONS DE CPE ET LES GARDERIES

Le tableau 5.1 indique que 38,8 % des 1649 installations de CPE et des garderies qui ont répondu à cette question offrent des services de garde à temps partiel. Le deuxième service en importance est la garde « sur appel » (10,3 %). Viennent ensuite les programmes particuliers en demi-journée (1,1 %).

TABLEAU 5.1

DISTRIBUTION DES INSTALLATIONS DE CPE ET DES GARDERIES, SELON LES MODES DE GARDE PARTICULIERS

MODES DE GARDE PARTICULIERS	INSTALLATIONS DE CPE		GARDERIES		TOTAL	
	NOMBRE	%	NOMBRE	%	NOMBRE	%
Soir	11	0,5	8	1,7	19	0,8
Nuit	1	0,0	0	0,0	1	0,0
Fin de semaine	19	0,9	3	0,6	22	0,9
« Sur appel »	219	10,8	36	7,7	255	10,3
Temps partiel	803	39,7	162	34,8	965	38,8
Programme particulier à la demi-journée	16	0,8	11	2,4	27	1,1

Le tableau 5.2 présente la répartition des enfants selon les modes de garde particuliers, la région et la capacité d'accueil des installations de CPE et des garderies.

Au total, 255 CPE ou garderies offrent la garde « sur appel » au Québec à 823 enfants. L'offre de ce mode de garde particulier est constante depuis mars 2000 où environ 7 % des CPE et 3 % des garderies maintenaient ce service. Cette année, 10,8 % des CPE et 7,7 % des garderies offrent la garde « sur appel ». Celle-ci est généralement offerte dans l'ensemble des régions du Québec, plus particulièrement par des installations de CPE ou des garderies de moins de 50 places et celles de 61 à 99 places.

L'information recueillie, à la question 25 du rapport d'activités des CPE et à la question 24 du rapport d'activités des garderies, permet de constater que, parmi les installations de CPE et les garderies offrant la garde « sur appel », 10 % des installations des CPE et 13,9 % des garderies

réservent des places de la capacité inscrite sur le permis à la garde « sur appel », soit un total de 85 places¹⁶ dans les installations de CPE et 69 places¹⁷ dans les garderies. De plus, dans les autres cas, 97 % des installations de CPE et 64,5 % des garderies précisent que la garde « sur appel » est utilisée pour remplacer les enfants absents.

¹⁶ Ce nombre varie entre 1 et 25 places : 65 % des installations de CPE ayant répondu à cette question (n = 20) offrent 1 ou 2 places.

¹⁷ Seulement trois garderies ont répondu à la question sur le nombre de places réservées, dont une offrant 2 places, une autre 4 places et une troisième, 63 places.

TABLEAU 5.2**DISTRIBUTION DU NOMBRE D'INSTALLATIONS DE CPE ET DE GARDERIES ET DU NOMBRE D'ENFANTS BÉNÉFICIAIRE DE MODES DE GARDE PARTICULIERS, SELON LA RÉGION ET LA CAPACITÉ D'ACCUEIL**

	SOIR		NUIT		FIN DE SEMAINE		« SUR APPEL »		TEMPS PARTIEL		PROGRAMME PARTICULIER EN DEMI-JOURNÉE	
	NOMBRE	ENFANTS	NOMBRE	ENFANTS	NOMBRE	ENFANTS	NOMBRE	ENFANTS	NOMBRE	ENFANTS	NOMBRE	ENFANTS
Installations de CPE	11	198	1	0	19	427	219	685	803	12 123	16	383
Garderie	8	94	0	0	3	62	36	138	162	1 834	11	91
Région												
Bas-Saint-Laurent	1	9	0	0	1	14	10	22	28	569	0	0
Saguenay-Lac-Saint-Jean	0	0	0	0	0	0	20	42	40	849	0	0
Capitale-Nationale	3	54	1	0	3	107	21	32	122	1 876	2	63
Mauricie	0	0	0	0	2	27	12	132	42	907	0	0
Estrie	0	0	0	0	1	5	6	7	59	1 013	0	0
Montréal	8	104	0	0	6	215	36	79	179	1 607	11	50
Outaouais	1	50	0	0	0	0	5	8	15	210	1	12
Abitibi-Témiscamingue	0	0	0	0	1	12	7	22	21	478	1	6
Côte-Nord	0	0	0	0	0	0	10	33	14	195	0	0
Nord-du-Québec	0	0	0	0	0	0	5	17	6	100	0	0
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	0	0	0	0	0	0	5	16	11	137	0	0
Chaudière-Appalaches	1	13	0	0	2	56	23	72	66	1 043	1	0
Laval	0	0	0	0	1	4	5	10	37	277	1	19
Lanaudière	1	16	0	0	1	15	20	51	64	1 200	4	141
Laurentides	0	0	0	0	1	4	20	103	53	736	1	31
Montérégie	4	46	0	0	1	3	40	142	178	2 076	3	72
Centre-du-Québec	0	0	0	0	2	27	10	35	30	684	2	80
Capacité d'accueil												
Moins de 50 places	4	33	0	0	5	86	96	266	328	4 387	13	194
De 50 à 59 places	1	9	0	0	3	18	41	144	147	2 093	1	1
60 places	2	19	0	0	1	4	42	99	157	2 199	4	35
De 61 à 99 places	12	231	1	0	12	381	75	258	329	5 234	9	244
De 100 à 149 places	0	0	0	0	1	0	1	56	3	34	0	0
150 places et plus	0	0	0	0	0	0	0	0	1	10	0	0
TOTAL	19	292	1	0	22	489	255	823	965	13 957	27	474

TABLEAU 5.3**DISTRIBUTION DU NOMBRE DE CPE COORDONNANT LA GARDE EN MILIEU FAMILIAL ET DU NOMBRE D'ENFANTS BÉNÉFICIAIRE DE MODES DE GARDE PARTICULIERS, SELON LA RÉGION AU 31 MARS 2004**

RÉGION	SOIR		NUIT		FIN DE SEMAINE		« SUR APPEL »		TEMPS PARTIEL		PROGRAMME PARTICULIER EN DEMI-JOURNÉE	
	NOMBRE	ENFANTS	NOMBRE	ENFANTS	NOMBRE	ENFANTS	NOMBRE	ENFANTS	NOMBRE	ENFANTS	NOMBRE	ENFANTS
Bas-Saint-Laurent	8	55	3	14	11	49	7	91	14	399	0	0
Saguenay–Lac-Saint-Jean	3	16	1	8	3	30	14	66	19	621	2	3
Capitale-Nationale	12	23	4	9	7	37	15	50	62	951	1	2
Mauricie	4	50	3	50	3	134	7	24	22	613	1	0
Estrie	16	73	10	19	9	20	12	40	39	579	3	40
Montréal	19	81	4	16	4	7	5	18	43	191	1	20
Outaouais	6	26	4	13	4	21	4	28	18	146	0	0
Abitibi-Témiscamingue	2	5	1	3	2	6	2	9	13	369	2	37
Côte-Nord	4	13	3	7	3	16	4	17	9	232	0	0
Nord-du-Québec	1	1	1	1	0	0	1	7	2	66	0	0
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	1	2	1	1	2	7	4	42	4	61	0	0
Chaudière-Appalaches	8	58	4	31	7	39	16	101	36	1034	0	0
Laval	8	27	1	5	5	15	7	11	23	149	0	0
Lanaudière	8	33	5	16	8	33	16	58	31	666	1	20
Laurentides	13	51	2	14	4	15	16	81	32	372	0	0
Montréal	19	85	6	13	13	24	21	77	91	1133	0	0
Centre-du-Québec	7	23	4	7	3	10	7	50	15	339	1	0
TOTAL	139	622	57	227	88	463	158	779	473	7921	12	122

5.2 MODES DE GARDE PARTICULIERS OFFERTS DANS LES COMPOSANTES EN MILIEU FAMILIAL DE CPE

Les composantes en milieu familial de CPE offrent régulièrement des services à temps partiel (58,5 %), « sur appel » (19,5 %) ou de soir (17,2 %). Les services de garde la fin de semaine et de nuit ainsi que les programmes particuliers en demi-journée sont moins fréquents (10,9 %, 7 % et 1,5 %). Le nombre total d'enfants ayant bénéficié de ces services est de 10 134 comparativement à 8939 l'an passé.

TABLEAU 5.4

DISTRIBUTION DES COMPOSANTES EN MILIEU FAMILIAL DE CPE ET NOMBRE D'ENFANTS ACCUEILLIS, SELON LES MODES DE GARDE PARTICULIERS

MODES DE GARDE PARTICULIERS	COMPOSANTES EN MILIEU FAMILIAL DE CPE		NOMBRE D'ENFANTS
	NOMBRE	%	NOMBRE
Soir	139	17,2	622
Nuit	57	7,0	227
Fin de semaine	88	10,9	463
« Sur appel »	158	19,5	779
Temps partiel	473	58,5	7 921
Programme particulier à la demi-journée	12	1,5	122

Au tableau 5.4, on observe qu'au total 198 RSG gardent 622 enfants le soir, ce qui représente en moyenne 3,1 enfants par RSG, que 126 RSG gardent 463 enfants la fin de semaine, soit en moyenne 3,7 enfants par RSG et que 71 RSG gardent 227 enfants la nuit, soit en moyenne 3,2 enfants chacune. La garde à temps partiel est assurée par 2725 RSG pour 7921 enfants, soit une moyenne de 2,9 enfants chacune. Enfin, 37 RSG offrent un programme particulier à la demi-journée à 122 enfants.

TABLEAU 5.5

DISTRIBUTION DU NOMBRE DE RSG, DU NOMBRE D'ENFANTS ACCUEILLIS ET DU NOMBRE MOYEN D'ENFANTS ACCUEILLIS PAR LES RSG, SELON LES MODES DE GARDE PARTICULIERS

MODES DE GARDE PARTICULIERS	NOMBRE DE RSG	NOMBRE TOTAL D'ENFANTS	NOMBRE MOYEN D'ENFANTS GARDÉS PAR RSG
Soir	198	622	3,1
Nuit	71	227	3,2
Fin de semaine	126	463	3,7
« Sur appel »	458	779	1,7
Temps partiel	2 725	7 921	2,9
Programme particulier à la demi-journée	37	122	3,3

5.3 ÉVOLUTION DES MODES DE GARDE PARTICULIERS DANS LES SERVICES DE GARDE

Les données du tableau 5.5 présentent la proportion des installations de CPE, des composantes en milieu familial de CPE et des garderies qui offrent des services particuliers; cette proportion est établie en fonction du nombre total de services de garde existants. Le tableau en présente l'évolution au cours des sept dernières années. On remarque que le nombre de services de garde offrant ces divers modes de garde tend à diminuer au fil des années. En 2004, la diminution des divers modes de garde se poursuit, sauf en ce qui a trait à la garde « sur appel » pour laquelle on note une augmentation partout, tout comme pour la garde à temps partiel dans les composantes en milieu familial de CPE et pour les programmes particuliers à la demi-journée dans les garderies.

TABLEAU 5.6

ÉVOLUTION DE LA PROPORTION DES SERVICES DE GARDE AYANT OFFERT DES MODES DE GARDE PARTICULIERS DE 1998 À 2004

	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Installations de CPE							
Soir	3,9	2,7	2,2	2,3	0,9	0,8	0,5
Nuit	0,2	0,5	0,2	0,4	0,3	0,0	0,0
Fin de semaine	2,0	1,6	1,2	1,2	1,6	1,2	0,9
« Sur appel »	16,0	13,3	7,5	8,8	7,3	7,0	10,8
Temps partiel	67,0	63,2	45,8	46,9	46,0	45,8	39,7
Programme particulier à la demi-journée	8,3	5,0	1,8	2,0	1,8	1,8	0,8
Garderies							
Soir	6,0	8,3	4,3	5,3	3,3	1,8	1,7
Nuit	0,3	0,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Fin de semaine	0,8	1,1	0,4	0,7	0,2	0,9	0,6
« Sur appel »	9,8	5,6	3,5	3,0	3,3	2,7	7,7
Temps partiel	53,9	47,2	21,5	19,6	14,9	36,1	34,8
Programme particulier à la demi-journée	13,8	9,0	2,6	1,6	0,4	1,6	2,4
Composantes en milieu familial de CPE							
Soir	75,3	61,1	41,3	28,9	21,2	18,4	17,2
Nuit	57,3	49,5	26,6	17,1	11,0	8,1	7,0
Fin de semaine	64,0	48,9	30,8	21,3	16,2	11,4	10,9
« Sur appel »	--	--	18,7	16,2	14,2	13,0	19,5
Temps partiel	--	--	56,8	50,6	51,2	52,6	58,5
Programme particulier à la demi-journée	--	--	9,2	4,8	3,7	3,0	1,5

5.4 GROUPES MULTI-ÂGE ET GROUPES D'ÂGES DÉFINIS

Il ressort du tableau 5.6¹⁸ que la majorité des enfants sont intégrés dans des groupes d'âge définis, tant dans les installations de CPE (78,7 %) que dans les garderies (85 %) [question 24 pour les CPE et question 23 pour les garderies]. On note, toutefois, que 15,6 % des installations de CPE et 25,3 % des garderies accueillent les enfants dans un groupe rassemblant deux groupes d'enfants du même âge. Enfin, 8,9 % des installations de CPE reçoivent les enfants dans des groupes multi-âge, tandis que ce pourcentage est de 8,2 % dans les garderies.

TABLEAU 5.7

DISTRIBUTION DES INSTALLATIONS DE CPE ET DES GARDERIES, SELON L'ORGANISATION DES GROUPES D'ENFANTS DE 18 MOIS À 4 ANS DANS LES GROUPES MULTI-ÂGE, LES GROUPES D'ÂGES DÉFINIS OU LES GROUPES FUSIONNANT DEUX GROUPES D'ENFANTS DU MÊME ÂGE, SELON LA RÉGION

RÉGION	INSTALLATIONS DE CPE						GARDERIES					
	GROUPES MULTI-ÂGE		GROUPES D'ÂGES DÉFINIS		FUSION DE GROUPES		GROUPES MULTI-ÂGE		GROUPES D'ÂGES DÉFINIS		FUSION DE GROUPES	
	N ^{BRE}	%	N ^{BRE}	%	N ^{BRE}	%	N ^{BRE}	%	N ^{BRE}	%	N ^{BRE}	%
Bas-Saint-Laurent	1	4,3	13	56,5	4	17,4	-	-	-	-	-	-
Saguenay-Lac-Saint-Jean	15	45,5	14	42,4	2	6,1	0	0,0	5	100,0	0	0,0
Capitale-Nationale	7	6,8	79	76,7	15	14,6	2	4,9	38	92,7	8	19,5
Mauricie	2	5,9	30	88,2	9	26,5	0	0,0	2	100,0	1	50,0
Estrie	8	15,4	43	82,7	2	3,8	0	0,0	4	100,0	0	0,0
Montréal	15	5,7	214	81,7	74	28,2	21	9,3	194	85,5	60	26,4
Outaouais	2	4,0	33	66,0	6	12,0	1	25,0	3	75,0	2	50,0
Abitibi-Témiscamingue	2	10,0	16	80,0	1	5,0	0	0,0	1	100,0	1	100,0
Côte-Nord	1	5,0	17	85,0	1	5,0	-	-	-	-	-	-
Nord-du-Québec	5	19,2	17	65,4	3	11,5	-	-	-	-	-	-
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	3	30,0	9	90,0	1	10,0	-	-	-	-	-	-
Chaudière-Appalaches	1	2,1	39	83,0	2	4,3	1	9,1	9	81,8	2	18,2
Laval	3	7,9	33	86,8	2	5,3	0	0,0	33	82,5	10	25,0
Lanaudière	6	15,4	28	71,8	2	5,1	2	7,7	23	88,5	4	15,4
Laurentides	2	4,0	44	88,0	4	8,0	0	0,0	15	88,2	6	35,3
Montréal	13	9,1	118	82,5	19	13,3	9	10,8	67	80,7	23	27,7
Centre-du-Québec	1	4,2	20	83,3	5	20,8	2	40,0	2	40,0	1	20,0
TOTAL	87	8,9	767	78,7	152	15,6	38	8,2	396	85,0	118	25,3

¹⁸ Le cumul des pourcentages sur une ligne est supérieur à 100 %, puisqu'une installation de CPE ou une garderie peut offrir des services à plus d'un type de groupe.

Globalement, l'information du tableau 5.7 nous permet de présenter l'information de façon exclusive.

TABLEAU 5.8

DISTRIBUTION DES INSTALLATIONS DE CPE ET DES GARDERIES, SELON LA COMPOSITION DES GROUPES

	Installations de CPE		Garderies	
	Nombre	%	Nombre	%
Groupe multi-âge	51	5,2	26	5,6
Groupe d'âges définis	626	64,3	308	66,1
Groupe multi-âge et d'âges définis	29	3,0	5	1,1
Fusion de deux groupes	40	4,1	33	7,1
Groupes multi-âge et fusion de deux groupes	0	0	2	0,4
Groupe d'âges définis et fusion de deux groupes	105	10,8	78	16,7
Trois possibilités	7	0,7	5	1,1
Aucune réponse	116	11,9	9	1,9
Total	974	100,0	466	100,0

ANNEXE A

**RAPPORT D'ACTIVITÉS
2003-2004
DES CPE**

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2003-2004

Centre de la petite enfance

Au plus tard le 30 juin de chaque année, le titulaire du permis doit remettre
au ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille
un exemplaire du rapport d'activités pour l'exercice financier terminé le 31 mars précédent.

Veillez remplir cette partie s'il n'y a pas d'étiquette ou pour corriger un renseignement déjà inscrit sur l'étiquette.

Nom de l'établissement : _____	N° de l'établissement : _____		
Adresse complète : _____			
no	rue	ville	code postal
Nom de la composante : _____	N° de la composante : _____		
Nom de la composante : _____	N° de la composante : _____		
Nom de la composante : _____	N° de la composante : _____		
Nom de la composante : _____	N° de la composante : _____		
Nom de la composante : _____	N° de la composante : _____		
Pour Montréal et Laval	Capacité totale		
Territoire de CLSC : _____	en milieu familial : _____		
	en installation : _____		
Numéro de téléphone : (_____) _____ - _____			

DÉCLARATION

J'atteste avoir pris connaissance du contenu de ce rapport d'activités et je déclare qu'à ma connaissance tous les renseignements inscrits sont exacts.

NOM (en majuscules)

signature

TITRE DE LA PERSONNE (en majuscules)

date

FO-606

Les données recueillies servent à des fins de recherche.

**RÉSOLUTION AUTORISANT LA
PRODUCTION DU RAPPORT D'ACTIVITÉS**

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de

_____ (nom du titulaire du permis)

tenue à _____ (lieu)

le _____ 2004, à _____ heures.

Sur la proposition de _____,

qui reçoit l'appui de _____,

il est résolu de produire pour le ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille un exemplaire original du rapport d'activités du CPE

_____ (nom du CPE)

numéro d'établissement _____,

pour l'exercice financier se terminant le _____ 2004

et d'autoriser la ou les personnes suivantes à signer ce rapport au nom du conseil d'administration :

NOM

TITRE

Copie certifiée conforme

Signature de la personne autorisée

date

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2003 – 2004

CPE : _____ N° d'établissement : _____

RUBRIQUE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX SUR L'ÉTABLISSEMENT

CONSEIL D'ADMINISTRATION

1. Composition du conseil d'administration au 31 mars 2004

Pour les colonnes A, B, C et D, inscrivez un seul « X » dans l'une des cases correspondant à la fonction des personnes concernées, et ce, même si une personne occupe plus d'un poste. **N'inscrivez pas le nom des personnes concernées. Le total des membres doit correspondre au nombre d'administratrices et d'administrateurs prévu par les lettres patentes et les règlements de l'établissement.**

FONCTION :	Personnes ayant un droit de vote			
	A	B	C	D
Présidente ou président	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Vice-présidente ou vice-président	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Secrétaire	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Trésorière ou trésorier	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Autres administratrices et administrateurs	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

A) Cochez, dans la case correspondante, les membres du conseil d'administration qui sont des **parents d'enfants** qui fréquentent le CPE (pour les parents qui font partie du personnel du CPE, cochez la case B) : _____

B) Cochez, dans la case correspondante, les membres du conseil d'administration qui font partie du **personnel** et précisez les postes occupés sur la ligne ci-dessous (personne responsable de la gestion, éducatrice, conseillère pédagogique, cuisinière, etc.) : _____

C) Cochez, dans la case correspondante, les membres du conseil d'administration qui sont des **personnes responsables de services de garde en milieu familial (RSG)** reconnues par le CPE : _____

D) Cochez, dans la case correspondante, les membres du conseil d'administration **autres** que ceux qui figurent en A, B et C. S'il s'agit d'une personne représentant un organisme, **précisez la nature** de celui-ci sur la ligne ci-dessous (**CLSC, établissement financier, entreprise, etc.**) : _____

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2003 – 2004

CPE : _____ N° d'établissement : _____

1.1 Du total de la colonne A, combien de parents utilisent un service de garde en milieu familial? _____¹

2. Indiquez le nombre de réunions et d'assemblées tenues au cours de l'exercice.

2.1 Nombre de réunions du conseil d'administration : _____¹

2.2 Nombre d'assemblées (générales et extraordinaires) : _____²

TITRE DE PROPRIÉTÉ

3. Au 31 mars 2004, le CPE est (si vous avez plus de trois installations, veuillez fournir ce renseignement pour les installations supplémentaires) :

	CPE	Installation 1 n° de composante	Installation 2 n° de composante	Installation 3 n° de composante
Propriétaire	<input type="checkbox"/> ₁	<input type="checkbox"/> ₁₀	<input type="checkbox"/> ₁₉	<input type="checkbox"/> ₂₈
Copropriétaire	<input type="checkbox"/> ₂	<input type="checkbox"/> ₁₁	<input type="checkbox"/> ₂₀	<input type="checkbox"/> ₂₉
Emphytéote (bail de longue durée) :				
• Terme initial de l'emphytéose	_____ 3	_____ 12	_____ 21	_____ 30
• Nombre d'années écoulées	_____ 4	_____ 13	_____ 22	_____ 31
Locataire, avec frais de location	<input type="checkbox"/> ₅	<input type="checkbox"/> ₁₄	<input type="checkbox"/> ₂₃	<input type="checkbox"/> ₃₂
Occupant, sans frais de location	<input type="checkbox"/> ₆	<input type="checkbox"/> ₁₅	<input type="checkbox"/> ₂₄	<input type="checkbox"/> ₃₃
Pour ces deux dernières catégories, veuillez indiquer l'emplacement :				
• édifice public (qui ne peut être acquis par le CPE)	<input type="checkbox"/> ₇	<input type="checkbox"/> ₁₆	<input type="checkbox"/> ₂₅	<input type="checkbox"/> ₃₄
• édifice privé	<input type="checkbox"/> ₈	<input type="checkbox"/> ₁₇	<input type="checkbox"/> ₂₆	<input type="checkbox"/> ₃₅
• autre (précisez) :	_____ 9	_____ 18	_____ 27	_____ 36

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2003 – 2004

CPE : _____ N° d'établissement : _____

HEURES D'OUVERTURE

4. Indiquez les heures d'ouverture et de fermeture habituelles de chacune de vos installations pour la période du 1^{er} avril 2003 au 31 mars 2004. Si vous avez plus de trois installations, veuillez fournir ces renseignements pour les installations supplémentaires.

	Installation 1 n° de composante	Installation 2 n° de composante	Installation 3 n° de composante																								
Heure d'ouverture habituelle :	<hr/> <table border="1"><tr><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td></tr><tr><td>h</td><td></td><td>min</td><td></td></tr></table>					h		min		<hr/> <table border="1"><tr><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td></tr><tr><td>h</td><td></td><td>min</td><td></td></tr></table>					h		min		<hr/> <table border="1"><tr><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td></tr><tr><td>h</td><td></td><td>min</td><td></td></tr></table>					h		min	
h		min																									
h		min																									
h		min																									
Heure de fermeture habituelle :	<table border="1"><tr><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td></tr><tr><td>h</td><td></td><td>min</td><td></td></tr></table>					h		min		<table border="1"><tr><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td></tr><tr><td>h</td><td></td><td>min</td><td></td></tr></table>					h		min		<table border="1"><tr><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td></tr><tr><td>h</td><td></td><td>min</td><td></td></tr></table>					h		min	
h		min																									
h		min																									
h		min																									

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2003 – 2004

CPE : _____ N° d'établissement : _____

4.1 Le bureau administratif du CPE est-il ouvert du lundi au vendredi?

Oui ₁

Non ₂ Dans la négative, indiquez quelles sont vos journées d'ouverture habituelles :

Lundi au jeudi ₃

Mardi au vendredi ₄

Autre (précisez) : _____ ₅

COLLABORATION AVEC LE RÉSEAU DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX OU D'AUTRES RÉSEAUX

5. Le CPE a-t-il signé un protocole d'entente avec un CLSC en lien avec l'entente-cadre signée en 2002 entre le ministère de la Famille et de l'Enfance, le ministère de la Santé et des Services sociaux, l'Association des CLSC et des CHSLD du Québec, la Concertation interrégionale des CPE du Québec et la Fédération des CPE du Québec?

Oui ₁

Non ₂ Passez à la question 6.

5.1 Dans l'affirmative :

- Y a-t-il une intégration ou un suivi des enfants ayant des besoins particuliers?

Oui ₃

Non ₄

- Y a-t-il des places réservées à la clientèle du CLSC?

Oui ₅ Combien? _____ ₆

Non ₇

- La signature de ce protocole s'est-elle traduite par une amélioration de la collaboration entre le CLSC et le CPE?

Oui ₈

Non ₉

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2003 – 2004

CPE : _____ N° d'établissement : _____

6. Parmi les services suivants, indiquez ceux qui sont offerts par les organismes du réseau de la santé et des services sociaux ou de tout autre réseau.

Services offerts	CLSC	Direction de la santé publique	Centre jeunesse ou Directeur de la protection de la jeunesse	Centre hospitalier	Centre de réadaptation	Organisme communautaire	Maison de la famille	Autre (précisez) : _____ _____
Visites des services de garde	<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 8	<input type="checkbox"/> 15	<input type="checkbox"/> 22	<input type="checkbox"/> 29	<input type="checkbox"/> 36	<input type="checkbox"/> 43	<input type="checkbox"/> 50
Soutien au personnel des services de garde	<input type="checkbox"/> 2	<input type="checkbox"/> 9	<input type="checkbox"/> 16	<input type="checkbox"/> 23	<input type="checkbox"/> 30	<input type="checkbox"/> 37	<input type="checkbox"/> 44	<input type="checkbox"/> 51
Services professionnels aux enfants	<input type="checkbox"/> 3	<input type="checkbox"/> 10	<input type="checkbox"/> 17	<input type="checkbox"/> 24	<input type="checkbox"/> 31	<input type="checkbox"/> 38	<input type="checkbox"/> 45	<input type="checkbox"/> 52
Programme de soutien et de développement de compétences parentales	<input type="checkbox"/> 4	<input type="checkbox"/> 11	<input type="checkbox"/> 18	<input type="checkbox"/> 25	<input type="checkbox"/> 32	<input type="checkbox"/> 39	<input type="checkbox"/> 46	<input type="checkbox"/> 53
Prêts de locaux ou d'équipement	<input type="checkbox"/> 5	<input type="checkbox"/> 12	<input type="checkbox"/> 19	<input type="checkbox"/> 26	<input type="checkbox"/> 33	<input type="checkbox"/> 40	<input type="checkbox"/> 47	<input type="checkbox"/> 54
Participation à des comités de travail	<input type="checkbox"/> 6	<input type="checkbox"/> 13	<input type="checkbox"/> 20	<input type="checkbox"/> 27	<input type="checkbox"/> 34	<input type="checkbox"/> 41	<input type="checkbox"/> 48	<input type="checkbox"/> 55
Autre (précisez) : _____	<input type="checkbox"/> 7	<input type="checkbox"/> 14	<input type="checkbox"/> 21	<input type="checkbox"/> 28	<input type="checkbox"/> 35	<input type="checkbox"/> 42	<input type="checkbox"/> 49	<input type="checkbox"/> 56

57

7. Quelle est la fréquence des relations professionnelles établies avec le personnel des organismes du réseau de la santé et des services sociaux ou de tout autre réseau?

Sans objet

Catégories	Relations professionnelles		
	Fréquentes	Occasionnelles	Rares
CLSC	<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 9	<input type="checkbox"/> 17
Direction de la santé publique	<input type="checkbox"/> 2	<input type="checkbox"/> 10	<input type="checkbox"/> 18
Centre jeunesse ou Directeur de la protection de la jeunesse	<input type="checkbox"/> 3	<input type="checkbox"/> 11	<input type="checkbox"/> 19
Centre hospitalier	<input type="checkbox"/> 4	<input type="checkbox"/> 12	<input type="checkbox"/> 20
Centre de réadaptation	<input type="checkbox"/> 5	<input type="checkbox"/> 13	<input type="checkbox"/> 21
Organisme communautaire	<input type="checkbox"/> 6	<input type="checkbox"/> 14	<input type="checkbox"/> 22
Maison de la famille	<input type="checkbox"/> 7	<input type="checkbox"/> 15	<input type="checkbox"/> 23
Autre (précisez) : _____	<input type="checkbox"/> 8	<input type="checkbox"/> 16	<input type="checkbox"/> 24

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2003 – 2004

CPE : _____ N° d'établissement : _____

CLIENTÈLE

8. Pour la semaine du **22 au 26 mars 2004**, indiquez combien de familles utilisaient les services de votre CPE, selon la composante. **Si vous avez plus de trois installations, veuillez fournir ces renseignements pour les installations supplémentaires.**

	N ^{bre} de familles
Milieu familial	_____1
Installation 1	_____2
Installation 2	_____3
Installation 3	_____4
Total	<u>_____5</u>

- 8.1 Certaines de ces familles avaient-elles des enfants fréquentant une autre installation du CPE ou un service de garde en milieu familial coordonné par le CPE?

Oui 1

Non 2

9. Votre CPE a-t-il une liste d'attente pour ses places en installation?

Oui 1

Non 2 Passez à la question 10.

- 9.1 Dans l'affirmative, combien d'enfants étaient inscrits sur cette liste au **31 mars 2004**? _____ 1

- 9.2 Avez-vous une procédure formelle de mise à jour de cette liste d'attente?

Oui 1 Dans l'affirmative, quelle est la fréquence de la mise à jour (en semaines)? _____ 2

Non 3

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2003 – 2004

CPE : _____ N° d'établissement : _____

10. Pour la période du **22 au 26 mars 2004**, veuillez répartir le nombre total d'enfants inscrits selon l'entente de garde en fonction des périodes de garde indiquées ci-dessous. **Si vous avez plus de trois installations, veuillez fournir ces renseignements pour les installations supplémentaires.**

Nombre de jours par semaine	Milieu familial	Installation 1	Installation 2	Installation 3
		n° de composante	n° de composante	n° de composante
	N ^{bre} d'enfants	N ^{bre} d'enfants	N ^{bre} d'enfants	N ^{bre} d'enfants
5 jours/semaine	_____1	_____7	_____13	_____19
Plus de 2,5 et moins de 5 jours/semaine	_____2	_____8	_____14	_____20
2,5 jours/semaine	_____3	_____9	_____15	_____21
Plus de 1 jour/semaine et moins de 2,5 jour/semaine	_____4	_____10	_____16	_____22
1 jour/semaine ou moins	_____5	_____11	_____17	_____23
Nombre total d'enfants inscrits selon la composante (milieu familial ou installation) au cours de la période	=====6	=====12	=====18	=====24

(Ces totaux doivent être reportés aux questions 11 et 26.)

11. Classez ces enfants (question 10) selon leur âge au **30 septembre 2003** (et non en fonction des groupes d'âge de la composante). **Si l'installation a ouvert ses portes au cours de l'exercice financier 2003-2004, inscrivez l'âge qu'avaient, au 30 septembre 2003, les enfants inscrits à votre service au cours de la période du 22 au 26 mars 2004. Si vous avez plus de trois installations, veuillez fournir ces renseignements pour les installations supplémentaires.**

Âge des enfants au 30 septembre 2003	Milieu familial	Installation 1	Installation 2	Installation 3
		n° de composante	n° de composante	n° de composante
	N ^{bre} d'enfants	N ^{bre} d'enfants	N ^{bre} d'enfants	N ^{bre} d'enfants
Moins d'un an	_____1	_____12	_____23	_____34
12 à 17 mois	_____2	_____13	_____24	_____35
18 à 23 mois	_____3	_____14	_____25	_____36
2 ans	_____4	_____15	_____26	_____37
3 ans	_____5	_____16	_____27	_____38
4 ans – fréquentant une maternelle « 4 ans » du réseau de l'éducation	_____6	_____17	_____28	_____39
4 ans – ne fréquentant pas la maternelle	_____7	_____18	_____29	_____40
5 ans – fréquentant une maternelle du réseau de l'éducation	_____8	_____19	_____30	_____41
5 ans – ne fréquentant pas la maternelle	_____9	_____20	_____31	_____42
6 ans et plus	_____10	_____21	_____32	_____43
Nombre total d'enfants inscrits selon la composante (milieu familial ou installation)	=====11	=====22	=====33	=====44

(Les totaux doivent correspondre à ceux indiqués aux questions 10 et 26.)

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2003 – 2004

CPE : _____ N° d'établissement : _____

12. Afin de mieux renseigner sur les mouvements de votre clientèle en 2003-2004, répondez aux questions suivantes, selon la composante. **Si vous avez plus de trois installations, veuillez fournir ces renseignements pour les installations supplémentaires.**

	Milieu familial	Installation 1 n° de composante	Installation 2 n° de composante	Installation 3 n° de composante
Nombre d'enfants inscrits selon l'entente de garde au 1 ^{er} avril 2003 (inscrire 0 pour toute composante créée au cours de l'année 2003-2004)				
Nouveaux enfants inscrits au cours de l'année 2003-2004				
Nombre d'enfants ayant quitté la composante au cours de l'année 2003-2004				
Nombre d'enfants inscrits selon l'entente de garde au 31 mars 2004				
Augmentation de capacité au cours de l'année (inscrire oui ou non)				

VÉRIFICATION DE L'ABSENCE D'EMPÊCHEMENTS

13. Le CPE a-t-il signé avec un corps policier une entente portant sur la vérification de l'absence d'empêchements de son personnel et des RSG?

Oui ₁ Dans l'affirmative, précisez le type d'entente :
 « Entente sur le filtrage des personnes appelées à travailler auprès de personnes vulnérables » (entente avec un corps policier) ₂
 Autre (précisez) : _____₃

Non ₄ Dans la négative, indiquez la méthode utilisée pour la vérification de l'absence d'empêchements :
 Certificat de bonne conduite ₅
 Plumitif (recherche dans les fichiers du palais de justice) ₆
 Autre (précisez) : _____₇

Nous n'avons pas vérifié l'absence d'empêchements (passez à la question 14). ₈

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2003 – 2004

CPE : _____ N° d'établissement : _____

13.1 Avez-vous reçu la confirmation de l'existence d'empêchements pour certaines personnes? Dans l'affirmative, précisez pour qui et mentionnez si l'analyse de ces dossiers a révélé que les empêchements étaient incompatibles avec la fonction exercée.

Catégories de personnes	Confirmation		Empêchement	
	Non	Oui	Nombre	Incompatible avec la fonction exercée
Personnel éducateur	<input type="checkbox"/> ₁	<input type="checkbox"/> ₆	_____ ₁₁	<input type="checkbox"/> ₁₆
Personnel administratif	<input type="checkbox"/> ₂	<input type="checkbox"/> ₇	_____ ₁₂	<input type="checkbox"/> ₁₇
RSG	<input type="checkbox"/> ₃	<input type="checkbox"/> ₈	_____ ₁₃	<input type="checkbox"/> ₁₈
Assistante ou assistant de la RSG	<input type="checkbox"/> ₄	<input type="checkbox"/> ₉	_____ ₁₄	<input type="checkbox"/> ₁₉
Personnes majeures résidant avec la RSG	<input type="checkbox"/> ₅	<input type="checkbox"/> ₁₀	_____ ₁₅	<input type="checkbox"/> ₂₀

13.2 Votre CPE a-t-il la possibilité de recourir à un comité d'éthique dans les cas d'existence d'empêchements?

Oui ₁

Dans l'affirmative, ce comité est-il :

interne? ₂

régional? ₃

provincial? ₄

autre (précisez) : _____₅

Non ₆

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2003 – 2004

CPE : _____ N° d'établissement : _____

PROGRAMME ÉDUCATIF

14. Veuillez cocher les activités offertes par le CPE.

Activités		Programme éducatif	Applications
Formation	Personnel éducateur	<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 2
	RSG	<input type="checkbox"/> 3	<input type="checkbox"/> 4
	Parents du conseil d'administration	<input type="checkbox"/> 5	<input type="checkbox"/> 6
	Ensemble des parents	<input type="checkbox"/> 7	<input type="checkbox"/> 8
Sensibilisation et échange	Personnel éducateur	<input type="checkbox"/> 9	<input type="checkbox"/> 10
	RSG	<input type="checkbox"/> 11	<input type="checkbox"/> 12
	Parents du conseil d'administration	<input type="checkbox"/> 13	<input type="checkbox"/> 14
	Ensemble des parents	<input type="checkbox"/> 15	<input type="checkbox"/> 16

RUBRIQUE 2 – PERSONNEL DU CPE

Les questions 15 à 18 se rapportent à l'exercice financier du 1^{er} avril 2003 au 31 mars 2004.

15. De quelle façon sont établies les conditions de travail de la personne responsable de la gestion et des autres membres du personnel permanent du CPE?

	Responsable de la gestion	Personnel éducateur	Autre personnel
Convention collective	<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 5	<input type="checkbox"/> 9
Politique de gestion des ressources humaines	<input type="checkbox"/> 2	<input type="checkbox"/> 6	<input type="checkbox"/> 10
Contrat individuel écrit	<input type="checkbox"/> 3	<input type="checkbox"/> 7	<input type="checkbox"/> 11
Entente verbale	<input type="checkbox"/> 4	<input type="checkbox"/> 8	<input type="checkbox"/> 12

15.1 Le CPE a-t-il une procédure formelle d'évaluation du personnel permanent?

	Responsable de la gestion	Personnel éducateur
Aucune	<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 6
Annuelle	<input type="checkbox"/> 2	<input type="checkbox"/> 7
Semestrielle (6 mois)	<input type="checkbox"/> 3	<input type="checkbox"/> 8
Bisannuelle (2 ans)	<input type="checkbox"/> 4	<input type="checkbox"/> 9
Autre (précisez) : _____	5	10

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2003 – 2004

CPE : _____ N° d'établissement : _____

16. Le CPE a-t-il un code d'éthique pour son personnel et la personne responsable de la gestion (code rattaché aux rôles, responsabilités, tâches et relations applicables au personnel et à la responsable de la gestion)?

- Oui ₁ Au personnel seulement ₂
 À la personne responsable de la gestion seulement ₃
 Aux deux groupes d'employés ₄
 Autre (précisez) : _____ ₅
- Non ₆

17. Selon la convention collective, la politique de gestion, le contrat individuel ou la Loi sur les normes du travail régissant les conditions de travail de la responsable de la gestion, du personnel éducateur et de tout autre personnel permanent qui travaillent à temps plein au CPE depuis plus d'un an, indiquez le nombre de jours de congés payés qui est **prévu** pour :

Catégories de congés	Responsable de la gestion	Personnel éducateur	Autre personnel
Jours fériés	Nombre _____ ₁	Nombre _____ ₁	Nombre _____ ₁
Congés pour obligations familiales (congés pour enfant malade, pour soins à un adulte, etc.)	Nombre _____ ₂	Nombre _____ ₂	Nombre _____ ₂
Congés spéciaux pour événements familiaux (additionnez l'ensemble des congés payés prévus pour mariage, décès, déménagement, etc.)	Nombre _____ ₃	Nombre _____ ₃	Nombre _____ ₃
Congés de maladie	Nombre _____ ₄	Nombre _____ ₄	Nombre _____ ₄
Ceux-ci sont-ils :			
cumulatifs?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
payables?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
cumulatifs ou payables?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
ni cumulatifs ni payables?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
autre (précisez) :	_____	_____	_____
Autres congés (précisez) :	_____	_____	_____
	Nombre _____ ₅	Nombre _____ ₅	Nombre _____ ₅

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2003 – 2004

CPE : _____ N° d'établissement : _____

18. Indiquez le nombre de jours de vacances effectivement payés (en excluant les jours fériés) à la personne responsable de la gestion, au personnel éducateur et à tout autre personnel permanent qui travaillent à plein temps au CPE **depuis plus d'un an**.

Exemple :	Nombre de personnes	Nombre de jours de vacances payés
	<u>2</u>	<u>20</u> jours/personne
	<u>5</u>	<u>15</u> jours/personne
	<u>4</u>	<u>10</u> jours/personne

Aucun membre du personnel en service depuis plus d'un an. ▶ Passez à la question 19.

Responsable de la gestion		Personnel éducateur		Autre personnel	
Nombre de personnes	Nombre de jours	Nombre de personnes	Nombre de jours	Nombre de personnes	Nombre de jours
_____	_____	_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____	_____	_____

RUBRIQUE 3 – SERVICES DE GARDE EN INSTALLATION

Le CPE n'offre pas la garde en installation. Passez à la question 28 de la rubrique 4, qui porte sur les services de garde en milieu familial.

19. Cochez la case appropriée si les avantages sociaux suivants sont accordés aux membres du personnel.

	Responsable de la gestion	Personnel éducateur	Autre personnel
Frais de scolarité payés	<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 7	<input type="checkbox"/> 13
Temps libéré pour études	<input type="checkbox"/> 2	<input type="checkbox"/> 8	<input type="checkbox"/> 14
Repas payés	<input type="checkbox"/> 3	<input type="checkbox"/> 9	<input type="checkbox"/> 15
Stationnement gratuit	<input type="checkbox"/> 4	<input type="checkbox"/> 10	<input type="checkbox"/> 16
Priorité pour une PCR	<input type="checkbox"/> 6	<input type="checkbox"/> 12	<input type="checkbox"/> 18

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2003 – 2004

CPE : _____ N° d'établissement : _____

20. Qualification du personnel éducateur, en conformité avec l'article 17 du Règlement sur les centres de la petite enfance

20.1 Remplissez le tableau en indiquant le nombre de membres du personnel éducateur qui étaient au travail au cours de la semaine du **22 au 26 mars 2004** (personnel permanent à temps plein ou à temps partiel qui n'est pas en congé à long terme et personnel occasionnel à long terme en remplacement de congé de maternité, retrait préventif, accident de travail, réaffectation temporaire, congé de maladie à long terme, etc.). Vous n'avez pas à fournir ces renseignements pour le personnel travaillant « sur appel ». Si vous avez plus de trois installations, veuillez fournir l'information pour les installations supplémentaires.

	Installation 1 n° de composante _____		Installation 2 n° de composante _____		Installation 3 n° de composante _____	
	Personnel éducateur qualifié	Personnel éducateur non qualifié	Personnel éducateur qualifié	Personnel éducateur non qualifié	Personnel éducateur qualifié	Personnel éducateur non qualifié
• Nombre de membres du personnel éducateur	A _____1	_____2	A _____1	_____2	A _____1	_____2
• Nombre total d'heures travaillées par le personnel éducateur	_____3	_____4	_____3	_____4	_____3	_____4

20.2 Classez le personnel éducateur qualifié (case A de la question 20.1) selon le type de qualification. Si vous avez plus de trois installations, veuillez fournir ces renseignements pour les installations supplémentaires.

		Installation 1 n° de composante _____	Installation 2 n° de composante _____	Installation 3 n° de composante _____
		Nombre de membres du personnel éducateur	Nombre de membres du personnel éducateur	Nombre de membres du personnel éducateur
Collégial	AEC	_____1	_____6	_____11
	DEC	_____2	_____7	_____12
Universitaire	Certificat	_____3	_____8	_____13
	Baccalauréat	_____4	_____9	_____14
Autre (précisez) :		_____5	_____10	_____15

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2003 – 2004

CPE : _____ N° d'établissement : _____

21. Remplissez le tableau en indiquant le nombre de membres du personnel éducateur ayant reçu du perfectionnement et le nombre d'heures de perfectionnement pour la période du **1^{er} avril 2003 au 31 mars 2004**.

Sujets	Nombre de membres du personnel	Nombre moyen d'heures de perfectionnement par membre du personnel éducateur
1- Programme éducatif	_____1	_____10
2- Éveil à la lecture et à l'écriture	_____2	_____11
3- Intervention auprès des enfants ayant des besoins particuliers	_____3	_____12
4- Intervention et dépistage précoce de difficultés d'apprentissage	_____4	_____13
5- Prévention des sévices sexuels	_____5	_____14
6- Développement de l'enfant	_____6	_____15
7- Travail d'équipe	_____7	_____16
8- Santé et sécurité en milieu de garde	_____8	_____17
9- Autre (précisez) : _____ _____	_____9	_____18
Le perfectionnement est la majorité du temps donné :		Le perfectionnement est la majorité du temps donné par :
<input type="checkbox"/> 19 au CPE <input type="checkbox"/> 20 dans le milieu collégial <input type="checkbox"/> 21 dans le milieu universitaire <input type="checkbox"/> 22 au regroupement de CPE <input type="checkbox"/> 23 autre (précisez) : _____		<input type="checkbox"/> 24 le personnel du CPE <input type="checkbox"/> 25 un professeur du milieu collégial <input type="checkbox"/> 26 un professeur du milieu universitaire <input type="checkbox"/> 27 un membre d'un regroupement de CPE <input type="checkbox"/> 28 autre (précisez) : _____

22. Quelle application du programme éducatif privilégie le CPE pour son ou ses installations? _____ 1

22.1 Quelle proportion du personnel éducateur a reçu une formation sur cette application éducative?
_____ %₁

22.2 Veuillez donner deux exemples significatifs d'application dans la structuration des lieux : _____ 1

_____ 2

22.3 Veuillez donner deux exemples significatifs d'application dans la structuration des activités : _____ 1

_____ 2

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2003 – 2004

CPE : _____ N° d'établissement : _____

23. Le CPE a-t-il reçu une ou des stagiaires en techniques d'éducation à l'enfance depuis septembre 2003 dans l'une ou l'autre de ses installations?

- Oui ₁ Dans l'affirmative, indiquez le nombre de stagiaires : _____₂
 Non ₃

23.1 Le CPE a-t-il reçu d'autres stagiaires depuis septembre 2003 dans l'une ou l'autre de ses installations?

- Oui ₁ Dans l'affirmative, indiquez le nombre de stagiaires : _____₂
 et le ou les programmes de formation de chacune des stagiaires :
- | Programme | Nombre |
|--|--------------------|
| Programme d'accessibilité à l'emploi/insertion sociale | _____ ₃ |
| AEC | _____ ₄ |
| DEC | _____ ₅ |
| Baccalauréat | _____ ₆ |
| Autre formation (précisez) : _____ ₇ | _____ ₈ |
- Non ₉

24. Les enfants de 18 mois à 4 ans sont-ils intégrés à un groupe multi-âge ou répartis selon des groupes d'âge définis? Si vous avez plus de trois installations, veuillez fournir ces renseignements pour les installations supplémentaires.

Catégories	Installation 1 n° de composante	Installation 2 n° de composante	Installation 3 n° de composante
Groupe multi-âge	<input type="checkbox"/> ₁	<input type="checkbox"/> ₄	<input type="checkbox"/> ₇
Groupes d'âge définis	<input type="checkbox"/> ₂	<input type="checkbox"/> ₅	<input type="checkbox"/> ₈
Fusion de deux groupes d'enfants du même âge (par exemple, 2 éducatrices pour 16 enfants de 3 ans)	<input type="checkbox"/> ₃	<input type="checkbox"/> ₆	<input type="checkbox"/> ₉

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2003 – 2004

CPE : _____ N° d'établissement : _____

25. Pour la semaine du **22 au 26 mars 2004**, indiquez si les services suivants ont été offerts et indiquez le nombre d'enfants qui en ont profité. **Si vous avez plus de trois installations, veuillez fournir ces renseignements pour les installations supplémentaires.**

Catégories	Installation 1 n° de composante		Installation 2 n° de composante		Installation 3 n° de composante	
	Service offert	N ^{bre} d'enfants accueillis en moyenne	Service offert	N ^{bre} d'enfants accueillis en moyenne	Service offert	N ^{bre} d'enfants accueillis en moyenne
Soir (de 18 h à minuit, par exemple)	<input type="checkbox"/> 1	_____	<input type="checkbox"/> 7	_____	<input type="checkbox"/> 13	_____
Nuit (de 22 h à 8 h, par exemple)	<input type="checkbox"/> 2	_____	<input type="checkbox"/> 8	_____	<input type="checkbox"/> 14	_____
Fin de semaine	<input type="checkbox"/> 3	_____	<input type="checkbox"/> 9	_____	<input type="checkbox"/> 15	_____
Garde « sur appel » (garde non prévisible, garde occasionnelle ou sporadique)	<input type="checkbox"/> 4	_____	<input type="checkbox"/> 10	_____	<input type="checkbox"/> 16	_____
Garde à temps partiel	<input type="checkbox"/> 5	_____	<input type="checkbox"/> 11	_____	<input type="checkbox"/> 17	_____
Programme particulier offert à la demi-journée (type jardin d'enfants)	<input type="checkbox"/> 6	_____	<input type="checkbox"/> 12	_____	<input type="checkbox"/> 18	_____

25.1 Est-ce que des places de la capacité au permis sont réservées à la garde « sur appel »?

Oui 1 Combien? _____ 3

Non 2 La garde « sur appel » est-elle utilisée pour remplacer les enfants absents?

Oui 4

Non 5

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2003 – 2004

CPE : _____ N° d'établissement : _____

26. Provenance des enfants de l'installation au cours de la période du **22 au 26 mars 2004** (répondez à la question 26.1 ou 26.2, selon la région administrative). **Si vous avez plus de trois installations, veuillez fournir ces renseignements pour les installations supplémentaires.**

26.1 Installations situées à Montréal ou à Laval

Selon l'entente de garde, indiquez le nombre d'enfants résidant :

	Installation 1 n° de composante	Installation 2 n° de composante	Installation 3 n° de composante
Territoire de CLSC de l'installation :	_____	_____	_____
- dans la même région administrative que l'installation :	N^{bre} d'enfants	N^{bre} d'enfants	N^{bre} d'enfants
• sur le même territoire de CLSC que l'installation	_____	_____	_____
• sur le territoire d'un autre CLSC	_____	_____	_____
- dans une autre région administrative que celle de l'installation :			

• Précisez la ou les régions :	N^{bre} d'enfants	N^{bre} d'enfants	N^{bre} d'enfants
_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____

Nombre total d'enfants _____

(Les totaux doivent correspondre à ceux indiqués aux questions 10 et 11.)

26.2 Installations situées dans une autre région administrative

Selon l'entente de garde, indiquez le nombre d'enfants résidant :

	Installation 1 n° de composante	Installation 2 n° de composante	Installation 3 n° de composante
	_____	_____	_____
	N^{bre} d'enfants	N^{bre} d'enfants	N^{bre} d'enfants
• dans la même municipalité que l'installation	_____	_____	_____
• dans une autre municipalité que l'installation (dans une même région administrative)	_____	_____	_____
• dans une autre région administrative que l'installation	_____	_____	_____
Nombre total d'enfants	_____	_____	_____

(Les totaux doivent correspondre à ceux indiqués aux questions 10 et 11.)

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2003 – 2004

CPE : _____ N° d'établissement : _____

LIEN AVEC UN MILIEU DE TRAVAIL

27. Le service de garde en installation que fournit votre CPE (si vous avez plus d'une installation ayant un lien avec un milieu de travail, veuillez fournir les renseignements pour chacune des installations concernées) :

- est-il sur les lieux de travail? Oui ₁ Non ₂
- est-il à proximité des lieux de travail? Oui ₃ Non ₄
- bénéficie-t-il d'un soutien (de la part du milieu de travail) :
 - administratif? (photocopies, service de paie ou de courrier, papeterie, télécopieur) Oui ₅ Non ₆
 - financier? (prêt, don, bail emphytéotique, loyer, prêt de locaux ou d'équipement, stationnement, chauffage, électricité, repas, ordinateurs, audiovisuel, jeux et jouets) Oui ₇ Non ₈
 - technique? (ressources humaines, soutien professionnel, comptable, informaticien) Oui ₉ Non ₁₀
 - pour des activités récréatives? (piscine, gymnase) Oui ₁₁ Non ₁₂
 - pour l'entretien? (rénovation, peinture, déneigement, buanderie) Oui ₁₃ Non ₁₄
 - autre (précisez) : _____₁₅

27.1 Si l'installation bénéficie d'un soutien de la part du milieu de travail, indiquez la proportion d'enfants dont au moins un des parents appartient à ce milieu de travail : _____ %.

27.2 L'installation réserve-t-elle des places pour les parents du milieu de travail?

- Oui ₁ Dans l'affirmative, combien de places sont réservées? _____₃
 Non ₂

27.3 Le milieu de travail offre-t-il un soutien aux services de garde en milieu familial de votre CPE?

- Oui ₁ Dans l'affirmative, de quel soutien s'agit-il? _____₃
 Non ₂

27.4 Indiquez la proportion d'enfants fréquentant un service de garde en milieu familial dont au moins un des parents provient de ce milieu de travail : _____ %.

27.5 Milieu de travail :

A. Réseau de la santé :	C. Fonction publique :
Centre hospitalier <input type="checkbox"/> ₁	Provinciale <input type="checkbox"/> ₁₁
Centre d'accueil <input type="checkbox"/> ₂	Fédérale <input type="checkbox"/> ₁₂
Régie régionale <input type="checkbox"/> ₃	Municipale <input type="checkbox"/> ₁₃
Centre local de services communautaires <input type="checkbox"/> ₄	Société d'État <input type="checkbox"/> ₁₄
Autre (précisez) : _____ ₅	
B. Réseau de l'éducation :	D. Entreprise privée : <input type="checkbox"/> ₁₅
Cégep <input type="checkbox"/> ₆	Domaine : _____ ₁₆
Université <input type="checkbox"/> ₇	E. Regroupement de milieux de travail : <input type="checkbox"/> ₁₇
Commission scolaire <input type="checkbox"/> ₈	Nombre de milieux de travail : _____ ₁₈
Centre de formation professionnelle des adultes <input type="checkbox"/> ₉	
Autre (précisez) : _____ ₁₀	
F. Autre catégorie de milieu de travail (précisez) : _____ ₁₉	

27.6 Inscrivez le ou les noms du milieu de travail :

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2003 – 2004

CPE : _____ N° d'établissement : _____

RUBRIQUE 4 – SERVICES DE GARDE EN MILIEU FAMILIAL

Le CPE ne coordonne pas la garde en milieu familial.

CARACTÉRISTIQUES DES RSG

28. Classez les RSG selon leurs années d'expérience à titre de RSG reconnues par votre CPE ou par un autre CPE au 31 mars 2004.

Années d'expérience à titre de RSG reconnues	Nombre de RSG de votre CPE
1 an et moins	_____ 1
Plus d'un an à 3 ans	_____ 2
Plus de 3 ans à 5 ans	_____ 3
Plus de 5 ans à 7 ans	_____ 4
Plus de 7 ans à 9 ans	_____ 5
Plus de 9 ans à 11 ans	_____ 6
Plus de 11 ans à 13 ans	_____ 7
Plus de 13 ans à 15 ans	_____ 8
Plus de 15 ans à 20 ans	_____ 9
Plus de 20 ans d'expérience	_____ 10

29. Indiquez le plus haut diplôme obtenu par les RSG (n'inscrivez pas les formations en cours, mais bien le plus haut diplôme obtenu).

Diplôme obtenu	Nombre de RSG
Primaire	_____ 1
Secondaire	_____ 2
Collégial	
Attestation (AEC)	_____ 3
Certificat (CEC)	_____ 4
Diplôme (DEC)	_____ 5
Universitaire	
Certificat	_____ 6
Baccalauréat	_____ 7
Maîtrise	_____ 8
Doctorat	_____ 9

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2003 – 2004

CPE : _____ N° d'établissement : _____

30. Classez les enfants des RSG selon leur âge au 31 mars 2004, et ce, qu'ils soient présents ou non durant les heures d'ouverture du service de garde.

Âge des enfants des RSG	Nombre d'enfants des RSG
Moins de 18 mois	_____ 1
18 à 23 mois	_____ 2
2 à 5 ans	_____ 3
6 à 9 ans	_____ 4
10 ans et plus	_____ 5

31. Pour la semaine du **22 au 28 mars 2004**, indiquez, en moyenne, le nombre de RSG ayant gardé quotidiennement le nombre d'enfants selon la répartition suivante :

Nombre d'enfants gardés (à l'exception des enfants de la RSG)	Nombre de RSG	Nombre d'assistantes ou d'assistants
1 enfant	_____1	_____10
2 enfants	_____2	_____11
3 enfants	_____3	_____12
4 enfants	_____4	_____13
5 enfants	_____5	_____14
6 enfants	_____6	_____15
7 enfants	_____7	_____16
8 enfants	_____8	_____17
9 enfants	_____9	_____18

32. Indiquez le nombre de RSG qui ont reçu **régulièrement**, durant l'année, des enfants le soir, la nuit, la fin de semaine ou à d'autres périodes, de même que le nombre d'enfants pour chaque période.

	Aucune	N ^{bre} de RSG	N ^{bre} total d'enfants
Soir (de 18 h à minuit, par exemple)	<input type="checkbox"/> 1	_____7	_____13
Nuit (de 22 h à 8 h, par exemple)	<input type="checkbox"/> 2	_____8	_____14
Fin de semaine	<input type="checkbox"/> 3	_____9	_____15
Garde « sur appel » (garde non prévisible, garde occasionnelle ou sporadique)	<input type="checkbox"/> 4	_____10	_____16
Garde à temps partiel	<input type="checkbox"/> 5	_____11	_____17
Programme particulier offert à la demi-journée (type jardin d'enfants)	<input type="checkbox"/> 6	_____12	_____18

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2003 – 2004

CPE : _____ N° d'établissement : _____

MANDATS DU CPE COORDONNANT LA GARDE EN MILIEU FAMILIAL

33. Combien de RSG ont vu leur reconnaissance suspendue ou révoquée par le CPE entre le 1^{er} avril 2003 et le 31 mars 2004?

_____1 n^{bre} de suspensions en vertu de l'article 38 du Règlement

_____2 n^{bre} de révocations en vertu de l'article 37 du Règlement

_____3 n^{bre} de suspensions en vertu de l'article 34 du Règlement

_____4 n^{bre} de révocations en vertu de l'article 34 du Règlement

_____5 n^{bre} de suspensions en vertu de l'article 35 du Règlement

_____6 n^{bre} de révocations en vertu de l'article 35 du Règlement

33.1 Dans le cas d'un signalement retenu, combien de suspensions de la reconnaissance se sont soldées par une révocation de la reconnaissance? _____7

34. En **excluant la réévaluation annuelle, combien de **visites** de contrôle avez-vous effectuées **entre le 1^{er} avril 2003 et le 31 mars 2004** pour l'ensemble des RSG (tenez compte des déplacements, mais non des appels téléphoniques)?** _____1

35. Combien de **visites de soutien professionnel avez-vous effectuées **entre le 1^{er} avril 2003 et le 31 mars 2004** pour l'ensemble des RSG (tenez compte des déplacements, mais non des appels téléphoniques)?** _____1

35.1 Combien d'appels téléphoniques de soutien avez-vous faits **entre le 1^{er} avril 2003 et le 31 mars 2004**? _____1

35.2 Quelles autres activités sont offertes dans le cadre du soutien technique et professionnel aux RSG? (Nommez les deux principales activités.)

_____ 1

_____ 2

Pour tout renseignement supplémentaire, n'hésitez pas à communiquer avec madame Linda Ste-Marie, au (514) 864-6782.

Vous pouvez également appeler sans frais au 1 800 363-0310 ou envoyer un courriel à l'adresse suivante : linda.ste-marie@messf.gouv.qc.ca.

Ce questionnaire doit être acheminé au plus tard le **30 juin 2004** à l'attention de :

Madame Linda Ste-Marie
Direction des programmes à l'enfance et à la jeunesse
Ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille
600, rue Fullum
Montréal (Québec) H2K 4S7

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES AU RAPPORT D'ACTIVITÉS 2003-2004

Centre de la petite enfance, composante milieu familial

N° d'établissement : _____

Nom du CPE : _____

N° de téléphone du CPE : _____

2. Indiquez les heures d'ouverture et de fermeture de votre service de garde éducatif en milieu familial pour la période du **1^{er} avril 2003 au 31 mars 2004**. Si vos heures d'ouverture ou de fermeture ont changé en cours d'année, veuillez indiquer celles qui s'appliquaient au 31 mars 2004.

Heure d'ouverture habituelle :

--	--	--	--

h min

Heure de fermeture habituelle :

--	--	--	--

h min

3. Indiquez l'âge qu'avait, au **30 septembre 2003**, **chacun des enfants reçus dans votre service de garde éducatif le 31 mars 2004**. Veuillez aussi indiquer son sexe.

Exemple :

Âge des enfants au 30 septembre 2003	Sexe des enfants					
	Féminin	Masculin				
<table border="1" style="margin: auto; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 30px; height: 30px; text-align: center;">1</td> <td style="width: 30px; height: 30px; text-align: center;">6</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">an</td> <td style="text-align: center;">mois</td> </tr> </table>	1	6	an	mois	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
1	6					
an	mois					
<table border="1" style="margin: auto; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 30px; height: 30px; text-align: center;">2</td> <td style="width: 30px; height: 30px; text-align: center;">3</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">an</td> <td style="text-align: center;">mois</td> </tr> </table>	2	3	an	mois	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
2	3					
an	mois					

Âge des enfants au 30 septembre 2003	Sexe des enfants					
	Féminin	Masculin				
<table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <tr> <td style="width: 40px; height: 20px;"></td> <td style="width: 40px; height: 20px;"></td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">an</td> <td style="text-align: center;">mois</td> </tr> </table>			an	mois	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
an	mois					
<table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <tr> <td style="width: 40px; height: 20px;"></td> <td style="width: 40px; height: 20px;"></td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">an</td> <td style="text-align: center;">mois</td> </tr> </table>			an	mois	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
an	mois					
<table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <tr> <td style="width: 40px; height: 20px;"></td> <td style="width: 40px; height: 20px;"></td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">an</td> <td style="text-align: center;">mois</td> </tr> </table>			an	mois	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
an	mois					
<table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <tr> <td style="width: 40px; height: 20px;"></td> <td style="width: 40px; height: 20px;"></td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">an</td> <td style="text-align: center;">mois</td> </tr> </table>			an	mois	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
an	mois					
<table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <tr> <td style="width: 40px; height: 20px;"></td> <td style="width: 40px; height: 20px;"></td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">an</td> <td style="text-align: center;">mois</td> </tr> </table>			an	mois	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
an	mois					
<table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <tr> <td style="width: 40px; height: 20px;"></td> <td style="width: 40px; height: 20px;"></td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">an</td> <td style="text-align: center;">mois</td> </tr> </table>			an	mois	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
an	mois					
<table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <tr> <td style="width: 40px; height: 20px;"></td> <td style="width: 40px; height: 20px;"></td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">an</td> <td style="text-align: center;">mois</td> </tr> </table>			an	mois	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
an	mois					
<table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <tr> <td style="width: 40px; height: 20px;"></td> <td style="width: 40px; height: 20px;"></td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">an</td> <td style="text-align: center;">mois</td> </tr> </table>			an	mois	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
an	mois					
<table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <tr> <td style="width: 40px; height: 20px;"></td> <td style="width: 40px; height: 20px;"></td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">an</td> <td style="text-align: center;">mois</td> </tr> </table>			an	mois	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
an	mois					

Veillez utiliser les espaces suivants si vous avez besoin d'espace supplémentaire pour les enfants fréquentant le service à temps partiel, si vous en recevez.

<table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <tr> <td style="width: 40px; height: 20px;"></td> <td style="width: 40px; height: 20px;"></td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">an</td> <td style="text-align: center;">mois</td> </tr> </table>			an	mois	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
an	mois					
<table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <tr> <td style="width: 40px; height: 20px;"></td> <td style="width: 40px; height: 20px;"></td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">an</td> <td style="text-align: center;">mois</td> </tr> </table>			an	mois	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
an	mois					
<table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <tr> <td style="width: 40px; height: 20px;"></td> <td style="width: 40px; height: 20px;"></td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">an</td> <td style="text-align: center;">mois</td> </tr> </table>			an	mois	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
an	mois					
<table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <tr> <td style="width: 40px; height: 20px;"></td> <td style="width: 40px; height: 20px;"></td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">an</td> <td style="text-align: center;">mois</td> </tr> </table>			an	mois	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
an	mois					

MERCI DE VOTRE COLLABORATION!
SVP, retournez le questionnaire à votre CPE

ANNEXE B

**RAPPORT D'ACTIVITÉS
2003-2004
DES GARDERIES**

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2003-2004

Garderie

Au plus tard le 30 juin de chaque année, le titulaire du permis doit remettre
au ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille
un exemplaire du rapport d'activités pour l'exercice financier terminé le 31 mars précédent.

Veillez remplir cette partie s'il n'y a pas d'étiquette ou pour corriger un renseignement déjà inscrit sur l'étiquette.

Nom de la garderie : _____		N° de l'établissement : _____	
Adresse complète : _____		_____	
no	rue	ville	code postal
Pour Montréal et Laval			
Territoire de CLSC : _____			
Numéro de téléphone : (____) _____		- _____	
		Capacité totale : _____	

DÉCLARATION

J'atteste avoir pris connaissance du contenu de ce rapport d'activités et je déclare qu'à ma connaissance tous les renseignements inscrits sont exacts.

NOM (en majuscules)

signature

TITRE DE LA PERSONNE (en majuscules)

date

F0-607

Les données recueillies servent à des fins de recherche.

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2003 – 2004

Garderie : _____ N° d'établissement : _____

COMITÉ DE PARENTS

1. Composition du comité de parents au **31 mars 2004** (n'inscrivez pas le nom des personnes concernées).

Nombre de parents

_____ 1

Date d'élection (année/mois)

_____ / _____

_____ / _____

_____ / _____

_____ / _____

_____ / _____

2. Nombre de réunions du comité de parents tenues au cours de l'exercice 2003-2004 : _____ 1

TITRE DE PROPRIÉTÉ

3. Au **31 mars 2004**, la garderie est :

Propriétaire 1

Copropriétaire 2

Emphytéote (bail de longue durée) :

• Terme initial de l'emphytéose _____ 3

• Nombre d'années écoulées _____ 4

Locataire, avec frais de location 5

Occupant, sans frais de location 6

Pour ces deux dernières catégories,
veuillez indiquer l'emplacement :

• édifice public (qui ne peut être acquis
par la garderie) _____ 7

• édifice privé _____ 8

• autre (précisez) : _____ 9

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2003 – 2004

Garderie : _____ N° d'établissement : _____

HEURES D'OUVERTURE

4. Indiquez les heures d'ouverture et de fermeture habituelles de la garderie pour la période **du 1^{er} avril 2003 au 31 mars 2004**.

Heure d'ouverture habituelle :

--	--	--	--

h min

Heure de fermeture habituelle :

--	--	--	--

h min

4.1 Le bureau administratif de la garderie est-il ouvert du lundi au vendredi?

Oui ₁

Non ₂ Dans la négative, indiquez quelles sont vos journées d'ouverture habituelles :

Lundi au jeudi ₃

Mardi au vendredi ₄

Autre (précisez) : _____ ₅

COLLABORATION AVEC LE RÉSEAU DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX OU D'AUTRES RÉSEAUX

5. Parmi les services suivants, indiquez ceux qui sont offerts par les organismes du réseau de la santé et des services sociaux ou de tout autre réseau.

Services offerts	CLSC	Direction de la santé publique	Centre jeunesse ou Directeur de la protection de la jeunesse	Centre hospitalier	Centre de réadaptation	Organisme communautaire	Maison de la famille	Autre (précisez) : _____
Visites des services de garde	<input type="checkbox"/> ₁	<input type="checkbox"/> ₈	<input type="checkbox"/> ₁₅	<input type="checkbox"/> ₂₂	<input type="checkbox"/> ₂₉	<input type="checkbox"/> ₃₆	<input type="checkbox"/> ₄₃	<input type="checkbox"/> ₅₀
Soutien au personnel des services de garde	<input type="checkbox"/> ₂	<input type="checkbox"/> ₉	<input type="checkbox"/> ₁₆	<input type="checkbox"/> ₂₃	<input type="checkbox"/> ₃₀	<input type="checkbox"/> ₃₇	<input type="checkbox"/> ₄₄	<input type="checkbox"/> ₅₁
Services professionnels aux enfants	<input type="checkbox"/> ₃	<input type="checkbox"/> ₁₀	<input type="checkbox"/> ₁₇	<input type="checkbox"/> ₂₄	<input type="checkbox"/> ₃₁	<input type="checkbox"/> ₃₈	<input type="checkbox"/> ₄₅	<input type="checkbox"/> ₅₂
Programme de soutien et de développement de compétences parentales	<input type="checkbox"/> ₄	<input type="checkbox"/> ₁₁	<input type="checkbox"/> ₁₈	<input type="checkbox"/> ₂₅	<input type="checkbox"/> ₃₂	<input type="checkbox"/> ₃₉	<input type="checkbox"/> ₄₆	<input type="checkbox"/> ₅₃
Prêts de locaux ou d'équipement	<input type="checkbox"/> ₅	<input type="checkbox"/> ₁₂	<input type="checkbox"/> ₁₉	<input type="checkbox"/> ₂₆	<input type="checkbox"/> ₃₃	<input type="checkbox"/> ₄₀	<input type="checkbox"/> ₄₇	<input type="checkbox"/> ₅₄
Participation à des comités de travail	<input type="checkbox"/> ₆	<input type="checkbox"/> ₁₃	<input type="checkbox"/> ₂₀	<input type="checkbox"/> ₂₇	<input type="checkbox"/> ₃₄	<input type="checkbox"/> ₄₁	<input type="checkbox"/> ₄₈	<input type="checkbox"/> ₅₅
Autre (précisez) : _____	<input type="checkbox"/> ₇	<input type="checkbox"/> ₁₄	<input type="checkbox"/> ₂₁	<input type="checkbox"/> ₂₈	<input type="checkbox"/> ₃₅	<input type="checkbox"/> ₄₂	<input type="checkbox"/> ₄₉	<input type="checkbox"/> ₅₆

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2003 – 2004

Garderie : _____ N° d'établissement : _____

6. Quelle est la fréquence des relations professionnelles établies avec le personnel des organismes du réseau de la santé et des services sociaux ou de tout autre réseau?

Sans objet

Catégories	Relations professionnelles		
	Fréquentes	Occasionnelles	Rares
CLSC	<input type="checkbox"/> ₁	<input type="checkbox"/> ₉	<input type="checkbox"/> ₁₇
Direction de la santé publique	<input type="checkbox"/> ₂	<input type="checkbox"/> ₁₀	<input type="checkbox"/> ₁₈
Centre jeunesse ou Directeur de la protection de la jeunesse	<input type="checkbox"/> ₃	<input type="checkbox"/> ₁₁	<input type="checkbox"/> ₁₉
Centre hospitalier	<input type="checkbox"/> ₄	<input type="checkbox"/> ₁₂	<input type="checkbox"/> ₂₀
Centre de réadaptation	<input type="checkbox"/> ₅	<input type="checkbox"/> ₁₃	<input type="checkbox"/> ₂₁
Organisme communautaire	<input type="checkbox"/> ₆	<input type="checkbox"/> ₁₄	<input type="checkbox"/> ₂₂
Maison de la famille	<input type="checkbox"/> ₇	<input type="checkbox"/> ₁₅	<input type="checkbox"/> ₂₃
Autre (précisez) : _____	<input type="checkbox"/> ₈	<input type="checkbox"/> ₁₆	<input type="checkbox"/> ₂₄

CLIENTÈLE

7. Pour la semaine du **22 au 26 mars 2004**, indiquez combien de familles utilisaient les services de votre garderie.

Nombre de familles _____₁

8. Votre garderie a-t-elle une liste d'attente pour ses places?

Oui ₁

Non ₂ Passez à la question 9.

8.1 Dans l'affirmative, combien d'enfants étaient inscrits sur cette liste **au 31 mars 2004**? _____₁

8.2 Avez-vous une procédure formelle de mise à jour de cette liste d'attente?

Oui ₁ Dans l'affirmative, quelle est la fréquence de la mise à jour (en semaines)? _____₂

Non ₃

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2003 – 2004

Garderie : _____ N° d'établissement : _____

9. Pour la période du **22 au 26 mars 2004**, veuillez répartir le nombre total d'enfants inscrits selon l'entente de garde en fonction des périodes de garde indiquées ci-dessous :

Nombre de jours par semaine	N ^{bre} d'enfants
5 jours/semaine	_____1
Plus de 2,5 et moins de 5 jours/semaine	_____2
2,5 jours/semaine	_____3
Plus de 1 jour/semaine et moins de 2,5 jour/semaine	_____4
1 jour/semaine ou moins	_____5
Nombre total d'enfants inscrits à la garderie au cours de la période	=====6

(Ce total doit être reporté aux questions 10 et 25.)

10. Classez ces enfants (question 9) selon leur âge au **30 septembre 2003** (et non en fonction des groupes d'âge du service). **Si la garderie a ouvert ses portes au cours de l'exercice financier 2003-2004, inscrivez l'âge qu'avaient, au 30 septembre, les enfants inscrits à votre service au cours de la période du 22 au 26 mars 2004.**

Âge des enfants au 30 septembre 2003	N ^{bre} d'enfants
Moins d'un an	_____1
12 à 17 mois	_____2
18 à 23 mois	_____3
2 ans	_____4
3 ans	_____5
4 ans – fréquentant une maternelle « 4 ans » du réseau de l'éducation	_____6
4 ans – ne fréquentant pas la maternelle	_____7
5 ans – fréquentant une maternelle	_____8
5 ans – ne fréquentant pas la maternelle	_____9
6 ans et plus	_____10
Nombre total d'enfants inscrits à la garderie	=====11

(Ce total doit correspondre à celui qui est indiqué aux questions 9 et 25.)

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2003 – 2004

Garderie : _____ N° d'établissement : _____

11. Afin de mieux renseigner sur les mouvements de votre clientèle en 2003-2004, répondez aux questions suivantes.

Nombre d'enfants inscrits selon l'entente de garde au 1 ^{er} avril 2003 (inscrire 0 pour toute garderie créée au cours de l'année 2003-2004)	
Nouveaux enfants inscrits au cours de l'année 2003-2004	
Nombre d'enfants ayant quitté la garderie au cours de l'année 2003-2004	
Nombre d'enfants inscrits selon l'entente de garde au 31 mars 2004	
Augmentation de capacité au cours de l'année (inscrire oui ou non)	

VÉRIFICATION DE L'ABSENCE D'EMPÊCHEMENTS

12. La garderie a-t-elle signé avec un corps policier une entente portant sur la vérification de l'absence d'empêchements de son personnel?

- Oui ₁ Dans l'affirmative, précisez le type d'entente :
- « Entente sur le filtrage des personnes appelées à travailler auprès de personnes vulnérables » (entente avec un corps policier) ₂
- Autre (précisez) : _____₃
- Non ₄ Dans la négative, indiquez la méthode utilisée pour la vérification de l'absence d'empêchements :
- Certificat de bonne conduite ₅
- Plumitif (recherche dans les fichiers du palais du justice) ₆
- Autre (précisez) : _____₇
- Nous n'avons pas vérifié l'absence d'empêchements (passez à la question 13). ₈

12.1 Avez-vous reçu la confirmation de l'existence d'empêchements pour certaines personnes? Dans l'affirmative, précisez pour qui et mentionnez si l'analyse de ces dossiers a révélé que les empêchements étaient incompatibles avec la fonction exercée :

Catégories de personnes	Confirmation		Nombre	Empêchement Incompatible avec la fonction exercée
	Non	Oui		
Personnel éducateur	<input type="checkbox"/> ₁	<input type="checkbox"/> ₃	_____ ₅	<input type="checkbox"/> ₇
Personnel administratif	<input type="checkbox"/> ₂	<input type="checkbox"/> ₄	_____ ₆	<input type="checkbox"/> ₈

12.2 Votre garderie a-t-elle la possibilité de recourir à un comité d'éthique dans les cas d'existence d'empêchements?

- Oui ₁ Dans l'affirmative, ce comité est-il :
- interne? ₂
- régional? ₃
- provincial? ₄
- autre (précisez) : _____₅
- Non ₆

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2003 – 2004

Garderie : _____ N° d'établissement : _____

PROGRAMME ÉDUCATIF

13. Veuillez cocher les activités offertes par la garderie.

Activités		Programme éducatif	Applications
Formation	Personnel éducateur	<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 2
	Comité de parents	<input type="checkbox"/> 3	<input type="checkbox"/> 4
	Ensemble des parents	<input type="checkbox"/> 5	<input type="checkbox"/> 6
Sensibilisation et échange	Personnel éducateur	<input type="checkbox"/> 7	<input type="checkbox"/> 8
	Comité de parents	<input type="checkbox"/> 9	<input type="checkbox"/> 10
	Ensemble des parents	<input type="checkbox"/> 11	<input type="checkbox"/> 12

PERSONNEL DE LA GARDERIE

Les questions 14 à 17 se rapportent à l'exercice financier du 1^{er} avril 2003 au 31 mars 2004.

14. De quelle façon sont établies les conditions de travail de la personne responsable de la gestion et des autres membres du personnel de la garderie?

	Responsable de la gestion	Autre personnel de la garderie
Convention collective	<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 5
Politique de gestion des ressources humaines	<input type="checkbox"/> 2	<input type="checkbox"/> 6
Contrat individuel écrit	<input type="checkbox"/> 3	<input type="checkbox"/> 7
Entente verbale	<input type="checkbox"/> 4	<input type="checkbox"/> 8

14.1 La garderie a-t-elle une procédure formelle d'évaluation du personnel?

	Responsable de la gestion	Personnel éducateur
Aucune	<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 6
Annuelle	<input type="checkbox"/> 2	<input type="checkbox"/> 7
Semestrielle (6 mois)	<input type="checkbox"/> 3	<input type="checkbox"/> 8
Bisannuelle (2 ans)	<input type="checkbox"/> 4	<input type="checkbox"/> 9
Autre (précisez) : _____	5	10

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2003 – 2004

Garderie : _____ N° d'établissement : _____

15. La garderie a-t-elle un code d'éthique pour son personnel et la personne responsable de la gestion (code rattaché aux rôles, responsabilités, tâches et relations applicables au personnel et à la responsable de la gestion)?

Oui ₁

Au personnel seulement ₂

À la personne responsable de la gestion seulement ₃

Aux deux groupes d'employés ₄

Autre (précisez) : _____₅

Non ₆

16. Selon la convention collective, la politique de gestion ou le contrat individuel ou la Loi sur les normes du travail régissant les conditions de travail de la responsable de la gestion, du personnel éducateur et de tout autre personnel permanent qui travaillent à temps plein à la garderie depuis plus d'un an, indiquez le nombre de jours de congés payés qui est **prévu** pour :

Catégories de congés	Responsable de la gestion	Personnel éducateur	Autre personnel de la garderie
Jours fériés	Nombre _____ ₁	Nombre _____ ₁	Nombre _____ ₁
Congés pour obligations familiales (congés pour enfant malade, pour soins à un adulte, etc.)	Nombre _____ ₂	Nombre _____ ₂	Nombre _____ ₂
Congés spéciaux pour événements familiaux (additionnez l'ensemble des congés payés prévus pour mariage, décès, déménagement, etc.)	Nombre _____ ₃	Nombre _____ ₃	Nombre _____ ₃
Congés de maladie :	Nombre _____ ₄	Nombre _____ ₄	Nombre _____ ₄
Ceux-ci sont-ils :			
cumulatifs?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
payables?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
cumulatifs ou payables?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
ni cumulatifs ni payables?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
autre (précisez) :	_____	_____	_____
Autres congés (précisez) :	_____	_____	_____
	Nombre _____ ₅	Nombre _____ ₅	Nombre _____ ₅

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2003 – 2004

Garderie : _____ N° d'établissement : _____

17. Indiquez le nombre de jours de vacances effectivement payés (en excluant les jours fériés) à la personne responsable de la gestion, au personnel éducateur et à tout autre personnel permanent qui travaillent à plein temps à la garderie depuis plus d'un an.

Exemple :	Nombre de personnes	Nombre de jours de vacances payés
	<u>2</u>	<u>20</u> jours/personne
	<u>5</u>	<u>15</u> jours/personne
	<u>4</u>	<u>10</u> jours/personne

Aucun membre du personnel en service depuis plus d'un an. ▶ Passez à la question 18.

Responsable de la gestion		Personnel éducateur		Autre personnel de la garderie	
Nombre de personnes	Nombre de jours	Nombre de personnes	Nombre de jours	Nombre de personnes	Nombre de jours
_____	_____	_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____	_____	_____

18. Cochez la case appropriée si les avantages sociaux suivants sont accordés aux membres du personnel :

	Responsable de la gestion	Personnel éducateur	Autre personnel
Frais de scolarité payés	<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 7	<input type="checkbox"/> 13
Temps libéré pour études	<input type="checkbox"/> 2	<input type="checkbox"/> 8	<input type="checkbox"/> 14
Repas payés	<input type="checkbox"/> 3	<input type="checkbox"/> 9	<input type="checkbox"/> 15
Stationnement gratuit	<input type="checkbox"/> 4	<input type="checkbox"/> 10	<input type="checkbox"/> 16
Priorité pour une PCR	<input type="checkbox"/> 6	<input type="checkbox"/> 12	<input type="checkbox"/> 18

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2003 – 2004

Garderie : _____ N° d'établissement : _____

19. Qualification du personnel éducateur, en conformité avec l'article 9 du Règlement sur les garderies

19.1 Remplissez le tableau en indiquant le nombre de membres du personnel éducateur qui étaient au travail au cours de la semaine du **22 au 26 mars 2004** (personnel permanent à temps plein ou à temps partiel qui n'est pas en congé à long terme et personnel occasionnel à long terme en remplacement de congé de maternité, retrait préventif, accident de travail, réaffectation temporaire, congé de maladie à long terme, etc.). Vous n'avez pas à fournir ces renseignements pour le personnel travaillant « sur appel ».

	Personnel éducateur qualifié	Personnel éducateur non qualifié
• Nombre de membres du personnel éducateur	_____ A _____ 1	_____ _____ 2
• Nombre total d'heures travaillées par le personnel éducateur	_____ _____ 3	_____ _____ 4

19.2 Classez le personnel éducateur qualifié (case A de la question 19.1) selon le type de qualification.

		Nombre de membres du personnel éducateur
Collégial	AEC	_____ 1
	DEC	_____ 2
Universitaire	Certificat	_____ 3
	Baccalauréat	_____ 4
Autre (précisez) :		_____ 5

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2003 – 2004

Garderie : _____ N° d'établissement : _____

20. Remplissez le tableau en indiquant le nombre de membres du personnel éducateur ayant reçu du perfectionnement et le nombre d'heures de perfectionnement pour la période du **1^{er} avril 2003 au 31 mars 2004**.

Sujets	Nombre de membres du personnel	Nombre moyen d'heures de perfectionnement par membre du personnel éducateur
1- Programme éducatif	_____1	_____10
2- Éveil à la lecture et à l'écriture	_____2	_____11
3- Intervention auprès des enfants ayant des besoins particuliers	_____3	_____12
4- Intervention et dépistage précoce de difficultés d'apprentissage	_____4	_____13
5- Prévention des sévices sexuels	_____5	_____14
6- Développement de l'enfant	_____6	_____15
7- Travail d'équipe	_____7	_____16
8- Santé et sécurité en milieu de garde	_____8	_____17
9- Autre (précisez) : _____	_____9	_____18

Le perfectionnement est la majorité du temps donné : <input type="checkbox"/> 19 à la garderie <input type="checkbox"/> 20 dans le milieu collégial <input type="checkbox"/> 21 dans le milieu universitaire <input type="checkbox"/> 22 à l'association <input type="checkbox"/> 23 autre (précisez) : _____	Le perfectionnement est la majorité du temps donné par : <input type="checkbox"/> 24 le personnel de la garderie <input type="checkbox"/> 25 un professeur du milieu collégial <input type="checkbox"/> 26 un professeur du milieu universitaire <input type="checkbox"/> 27 un membre de l'association <input type="checkbox"/> 28 autre (précisez) : _____
--	---

21. Quelle application du programme éducatif privilégie la garderie? _____ 1

21.1 Quelle proportion du personnel éducateur a reçu une formation sur cette application éducative?
 _____ %₁

21.2 Veuillez donner deux exemples significatifs d'application dans la structuration des lieux?
 _____ 1
 _____ 2

21.3 Veuillez donner deux exemples significatifs d'application dans la structuration des activités :
 _____ 1
 _____ 2

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2003 – 2004

Garderie : _____ N° d'établissement : _____

22. La garderie a-t-elle reçu une ou des stagiaires en techniques d'éducation à l'enfance depuis septembre 2003?

Oui ₁ Dans l'affirmative, indiquez le nombre de stagiaires : _____₂

Non ₃

22.1 La garderie a-t-elle reçu d'autres stagiaires depuis septembre 2003?

Oui ₁ Dans l'affirmative, indiquez le nombre de stagiaires : _____₂
et le ou les programmes de formation de chacune des stagiaires :

Programme

Nombre

Programme d'accessibilité à l'emploi/insertion sociale _____₃

AEC _____₄

DEC _____₅

Baccalauréat _____₆

Autre formation (précisez) : _____₇ _____₈

Non ₉

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2003 – 2004

Garderie : _____ N° d'établissement : _____

23. Les enfants de 18 mois à 4 ans sont-ils intégrés à un groupe multi-âge ou répartis selon des groupes d'âge définis?

- Groupe multi-âge ₁
- Groupes d'âge définis ₂
- Fusion de deux groupes d'enfants du même âge (par exemple, 2 éducatrices pour 16 enfants de 3 ans) ₃

24. Pour la semaine du **22 au 26 mars 2003**, si les services suivants ont été offerts, indiquez le nombre d'enfants qui en ont profité.

Catégories	Service offert	N ^{bre} d'enfants accueillis en moyenne
Soir (de 18 h à minuit, par exemple)	<input type="checkbox"/> ₁	_____
Nuit (de 22 h à 8 h, par exemple)	<input type="checkbox"/> ₂	_____
Fin de semaine	<input type="checkbox"/> ₃	_____
Garde « sur appel » (garde non prévisible, garde occasionnelle ou sporadique)	<input type="checkbox"/> ₄	_____
Garde à temps partiel	<input type="checkbox"/> ₅	_____
Programme particulier offert à la demi-journée (type jardin d'enfants)	<input type="checkbox"/> ₆	_____

24.1 Est-ce que des places de la capacité au permis sont réservées à la garde « sur appel »?

Oui ₁ Combien? _____₃

Non ₂ La garde « sur appel » est-elle utilisée pour remplacer les enfants absents?

Oui ₄

Non ₅

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2003 – 2004

Garderie : _____ N° d'établissement : _____

25. Provenance des enfants de la garderie au cours de la période **du 22 au 26 mars 2004** (répondez à la question 25.1 ou 25.2, selon la région administrative de la garderie).

25.1 Garderies situées à Montréal ou à Laval

Selon l'entente de garde, indiquez le nombre d'enfants résidant :

Territoire de CLSC de la garderie : _____

- dans la même région administrative que la garderie :

N^{bre} d'enfants

- sur le même territoire de CLSC que la garderie

- sur le territoire d'un autre CLSC

- dans une autre région administrative que celle de la garderie :

- Précisez la ou les régions :

N^{bre} d'enfants

Nombre total d'enfants

=====

(Les totaux doivent correspondre à ceux indiqués aux questions 9 et 10.)

25.2 Garderies situées dans une autre région administrative

Selon l'entente de garde, indiquez le nombre d'enfants résidant :

N^{bre} d'enfants

- dans la même municipalité que celle où est située la garderie

- dans une autre municipalité que celle où est située la garderie (dans une même région administrative)

- dans une autre région administrative que celle où est située la garderie

Nombre total d'enfants

=====

(Les totaux doivent correspondre à ceux indiqués aux questions 9 et 10.)

MERCI DE VOTRE COLLABORATION!

Pour tout renseignement supplémentaire, n'hésitez pas à communiquer avec madame Linda Ste-Marie au (514) 864-6782.

Vous pouvez également appeler sans frais au 1 800 363-0310 ou envoyer un courriel à l'adresse suivante : linda.ste-marie@mfe.gouv.qc.ca.

Ce questionnaire doit être acheminé au plus tard le **30 juin 2004** à l'attention de :

Madame Linda Ste-Marie
Direction des programmes à l'enfance et à la jeunesse
Ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille
600, rue Fullum
Montréal (Québec) H2K 4S7

